

Marché commun  
de l'Afrique orientale et australe



RAPPORT ANNUEL  
**2024**

«Accélérons l'intégration régionale par le développement des chaînes de valeur régionales dans les domaines de  
**l'agriculture résiliente au climat, de l'exploitation minière et du tourisme»**



# RAPPORT ANNUEL

# 2024

© COMESA

Conception et publication :  
Unité de Communication institutionnelle  
ISBN: 978-9982-29-004-3

# SOMMAIRE

<b>Sommaire</b>	iii
Liste des tableaux	v
Liste des graphiques	vi
Sigles, acronymes et abréviations	vii
<b>Message du Président en exercice de la Conférence du COMESA</b>	x
<b>Message de la Secrétaire générale</b>	xiii
Vision et Mission du COMESA	xvii
Objectifs du COMESA	xviii
Organes du COMESA	xviii
Institutions et Agences du COMESA	xix
États membres du COMESA	xxi
<b>Résumé analytique</b>	xxii
<b>1. ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION COMESA EN 2024</b>	1
Contexte	1
Croissance économique	1
Taux d'inflation	1
Évolution de la politique monétaire et macrofinancière et des taux de change	2
Solde budgétaire global, dons compris	3
Dette publique	4
Compte courant extérieur, dons compris	5
Accumulation des réserves	5
Perspectives à moyen terme et recommandations	6
Risques pesant sur les perspectives	7
Évolution du commerce au sein du COMESA	8
Flux d'investissements directs étrangers au sein du COMESA	9
<b>2. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET D'INTÉGRATION RÉGIONALES DU COMESA</b>	11
<b>Intégration du marché</b>	12
La Zone de libre-échange du COMESA	12
Facilitation des douanes et du commerce	13
Commerce des services	15
Évolution du Régime commercial simplifié	16
Initiative en faveur du petit commerce transfrontière	16
Projet de facilitation du commerce et de l'intégration dans la région des Grands Lacs	17
La Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC	18
Recherche en matière de politique économique et commerciale	18
Programme Gouvernance, Paix et Sécurité du COMESA	19

<b>Intégration physique et connectivité</b>	22
Programme énergétique	22
Évolution du secteur du transport	23
Télécommunications/TIC	23
<b>L'Intégration productive</b>	24
Le Programme agricole du COMESA	24
L'économie bleue	27
Développement de l'industrialisation	28
Promotion de l'investissement	29
Normes sanitaires et phytosanitaires et normes techniques	30
Programme sur le changement climatique	32
<b>Le Genre et l'Intégration sociale</b>	33
Le programme Genre et Affaires sociales	36
<b>Un Secrétariat efficace</b>	36
Mobilisation des ressources et Coopération internationale	37
Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles	37
Affaires juridiques et institutionnelles	40
Communication institutionnelle	41
Technologies de l'information et de la communication	44
Ressources humaines et Administration	44
Suivi et Évaluation	45
Programme statistique du COMESA	45
<b>3. LES INSTITUTIONS DU COMESA</b>	49
La Compagnie de réassurance de la ZEP	49
La Banque de commerce et de développement	54
L'Agence d'investissement régionale du COMESA	60
L'Institut monétaire du COMESA	61
L'Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique	63
L'Institut africain du cuir	64
Le Conseil des opérateurs économiques du COMESA	68
La Commission de la concurrence du COMESA	70
La Cour de justice du COMESA	73
La Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs du COMESA	74
L'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australie	79
La Chambre de compensation du COMESA	81
Le Conseil des bureaux - Régime de la Carte jaune du COMESA	82
Régime régional de garantie du transit sous douane du COMESA	84
L'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australie	84
L'Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique de l'Est et australie	86
<b>États financiers</b>	87

# LISTE DES TABLEAUX

**Tableau 1:** Commerce global au sein du COMESA par État membre, 2022-2024 (valeurs en millions USD)

**Tableau 2:** Flux d'IDE au sein du COMESA pour 2019 à 2024 (valeurs en millions USD)

**Tableau 3 :** Indicateurs clés de la performance



# LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique 1 :** Nombre de projets d'IDE dans la région COMESA (jan.-déc. 2024)
- Graphique 2 :** Croissance moyenne du PIB réel du COMESA (% de variation annuelle)
- Graphique 3 :** Prix à la consommation moyens dans la zone COMESA (moyenne annuelle, % de variation)
- Graphique 4:** Moyenne du solde budgétaire global dans le COMESA (dons compris, % du PIB)
- Graphique 5:** Moyenne de la dette publique dans le COMESA (% du PIB)
- Graphique 6:** Moyenne du compte courant extérieur dans le COMESA (dons compris, % du PIB)
- Graphique 7:** Réserves moyennes dans le COMESA (mois d'importations de biens et services couverts)
- Graphique 8:** Carte des principaux marchés
- Graphique 9:** Contributions des États membres à la ZEP-Re
- Graphique 10:** Représentation des principaux États membres participants
- Graphique 11:** Adoption des programmes académiques par les participants
- Graphique 12:** Nombre de fusions par États membres concernés, 2024
- Graphique 13:** Nombre de cas de pratiques commerciales restrictives par État membre

# SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

50MFAP	« 50 Millions de femmes africaines ont la parole »
2PND	Plateforme de paiements numériques de détail
AATF	Fondation africaine pour les technologies agricoles
ACTESA	Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australie
ACTF	Associations des commerçants transfrontières
AfOA	Région Afrique orientale et australie
AIRC	Agence d'investissement régionale du COMESA
ALLPI	Institut africain du cuir
AMRH	Programme d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique
API	Agence nationale de promotion des investissements
ARÉFOA	Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australie
ASCENT	Programme d'Accélération de la transformation de l'accès à l'énergie propre et durable
ASPL	Alimentation scolaire issue de la production locale
ASS	Afrique subsaharienne
ATIDI	Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique
BAD	Banque africaine de développement
BARN	Bilan alimentaire régional numérique
BIC	Bureau d'information commerciale
BIOCom	Plan de mise en œuvre de la politique du COMESA relative à la biotechnologie et la biosécurité
BioproCom	Programme d'harmonisation des bioprotecteurs du COMESA
BIRA-UA	Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
BLB	Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles
CBIC	Chargé de Bureau d'information commerciale
CCC	Commission de la concurrence du COMESA
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CDSR	Cadre directeur et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEHA	Accélérateur horticole COMESA-EAC
CER	Communauté économique régionale
CER-T	Communautés économiques régionales de la Tripartite
CJN	Carte jaune numérique
CNS	Comités nationaux de suivi
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COC	Conseil des opérateurs économiques du COMESA
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australie
COMFWB	Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs du COMESA
COMStat	Base de données statistiques du COMESA
CPDI	Convention préventive de la double imposition
CRAAD	Centre régional d'appui à l'automatisation des douanes
CRF	Cellule de renseignement financier
CUA	Commission de l'Union africaine
DDS	Document douanier simplifié
EAC	Communauté est-africaine
eCO	Certificat d'origine électronique
EGEE-TIC	Renforcement de la gouvernance et d'un environnement propice dans le secteur des TIC
eGU-Com	Guichet unique électronique du COMESA
ENGR-Com	Programme régional du COMESA sur les engrais
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'infrastructure du COMESA
FMI	Fonds monétaire international



GABAOA	Groupe anti-blanchiment d'Afrique orientale et australe
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux
GTN	Groupe de travail technique national
IDA	Agence internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
IDEA	Programme de Numérisation inclusive en Afrique orientale et australe
IMC	Institut monétaire du COMESA
IPCH	Indices des prix à la consommation harmonisés
IPCTF	Initiative en faveur du petit commerce transfrontière
JPS	Programme Jeunesse, paix et sécurité
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MAT	Maladies animales transfrontières
Médac	Mémorandum d'accord
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MUTAA	Marché unique du transport aérien africain
NDICI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (UE)
ODD	Objectifs de développement durable
OEA	Opérateurs économiques agréés
OEACP	Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMSA	Organisation mondiale en matière de santé animale
ONG	Organisations non gouvernementales
ONT	Obstacles non tarifaires
PCI	Programme de comparaison internationale
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PFCIGL	Projet de facilitation du commerce et de l'intégration dans la région des Grands Lacs
PFGU	Postes-frontières à guichet unique
PIB	Produit intérieur brut
PNIA	Plan national d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire
PRIC	Portail régional d'information commerciale
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
PTF2T	Programme tripartite de facilitation du transport et du transit
RDC	République démocratique du Congo
RECAMP	Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés
Récos	Régime commercial simplifié du COMESA
RGTD	Régime régional de garantie du transit sous douane
RIFF	Mécanisme de financement des infrastructures régionales
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SATSD	Programme de soutien au développement du secteur du transport aérien
SCIM	Statistiques du commerce international des marchandises
SEMCom	Plan d'harmonisation des semences du COMESA
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
SRDS	Stratégie régionale pour le développement de la statistique
SRPR	Système régional de paiement et de règlement
Sydonia	Système douanier automatisé
TDB	Banque de commerce et de développement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
VICMED	Voie de navigation du lac Victoria à la mer Méditerranée
ZEP	Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe
ZEP-Re	Compagnie de réassurance de la ZEP
ZICC	Zone d'investissement commune du COMESA
ZLEC	Zone de libre-échange du COMESA
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine
ZLET	Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC

# MESSAGES





## Le Président en exercice de la Conférence du COMESA

C'est avec honneur et fierté que je vous fais part des réalisations de notre Organisation COMESA dont le dynamisme et l'impact n'ont cessé de croître au cours de l'an 2024 couvert par le présent rapport.

Le COMESA est resté fermement engagé à faire progresser le Programme d'intégration de l'Afrique à travers son Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2021-2025 lancé en 2021, au Caire (Égypte). Articulé autour de quatre grands piliers,

à savoir l'intégration des marchés, l'intégration productive, la connectivité physique et l'intégration sociale, le PSMT qui est sur le point de s'achever constitue le Plan directeur du COMESA depuis 2021. La vision de notre Organisation est qu'elle soit « Une communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive à l'échelle internationale et caractérisée par un haut niveau de vie pour toutes ses populations ».

Cette vision sera réalisée grâce à une coopération et une intégration accrue dans tous les domaines du développement, en particulier le commerce, les infrastructures, les affaires monétaires, les technologies de l'information et de la communication, l'industrie, le genre, l'agriculture et l'environnement. Bien que le Traité du COMESA définisse un mandat étendu, le commerce et l'investissement restent les priorités absolues.

Le COMESA est resté fidèle à son engagement en faveur de l'approfondissement de l'intégration régionale, d'abord par la promotion de la croissance et du développement durable, ensuite par la promotion d'une prospérité partagée pour tous ses États membres.

Certes, le paysage économique a fait face à certaines difficultés majeures, notamment l'inflation, la hausse du coût de la vie, l'endettement, les conflits géopolitiques et l'impact des incertitudes économiques et politiques mondiales. Cependant, le COMESA n'a cessé d'enregistrer des progrès notables dans l'intégration des marchés, avec des échanges intra-COMESA qui sont passés de 2 milliards de dollars des États-Unis au cours de l'année 2000 à 14 milliards actuellement. L'utilisation croissante des outils numériques pour faciliter le commerce devrait contribuer à stimuler le commerce intra-COMESA.

En assumant les fonctions de Président du COMESA qui m'ont été confiées lors du 23ème Sommet tenu à Bujumbura le 31 octobre 2024, organisé sous le thème :« Accélérions l'intégration régionale par le développement de chaînes de valeur régionales dans les domaines de l'agriculture résiliente au climat, de l'exploitation minière et du tourisme », j'ai invité mes Pairs du COMESA à mettre particulièrement l'accent sur le développement de ces trois secteurs clés à savoir l'agriculture résiliente au climat, l'exploitation minière et le tourisme.

L'agriculture reste un secteur essentiel pour la région, puisqu'elle représente plus de 32 % du PIB du COMESA. Il est nécessaire de renouveler nos efforts pour faire progresser le développement des systèmes agroalimentaires résilients, inclusifs et durables en Afrique.

Pour garantir la sécurité alimentaire et la protection de nos ressources naturelles, les initiatives dans ce domaine sont essentielles. Le tourisme reste un secteur essentiel ; une approche collaborative pour la commercialisation du tourisme dans la région devrait être encouragée afin de soutenir le fort potentiel de croissance de ce secteur.

Les efforts continus déployés dans l'élaboration des stratégies industrielles sont essentiels pour la gestion des zones économiques spéciales et des parcs industriels. Le parc agroindustriel conjoint Zambie-Zimbabwe en est une bonne illustration et devrait être reproduit dans les autres États membres. La promotion des chaînes de valeur régionales dans les secteurs du cuir, des produits pharmaceutiques et de la valorisation des minéraux devrait être renforcée. Étant donné que le COMESA détient 40 % des minéraux de l'Afrique, ce qui représente une part importante des réserves mondiales, il est important d'élaborer une stratégie régionale sur l'exploitation minière soulignant l'importance de la valeur ajoutée pour l'exploitation minière.

Les infrastructures jouent un rôle crucial dans la facilitation du commerce et la croissance économique. La Région continue de donner la priorité aux investissements dans des domaines clés tels que le transport, l'énergie et les télécommunications.

Pour un développement inclusif et durable, l'autonomisation des femmes et des jeunes, qui représentent plus de 60 % de la population africaine, reste notre priorité.

Le COMESA a choisi de mettre l'accent sur la prévention des conflits grâce à l'évaluation des vulnérabilités structurelles



et aux stratégies d'atténuation. Le COMESA bénéficie d'une coopération étroite avec la Commission de l'Union africaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans le cadre de cette initiative.

Malgré ces réalisations, des défis de taille subsistent dans notre cheminement vers la pleine intégration de la Région. Le COMESA estime que les défis majeurs sont les suivants :

D'abord, nous devons nous pencher, au niveau des chefs d'État, sur la question de la lenteur de l'intégration et de la mise en œuvre des engagements continentaux et régionaux convenus. Cette situation résulte de la fragmentation des politiques et de la faiblesse de coordination. En tant qu'États membres, nous ne sommes pas suffisamment équipés pour naviguer entre les multiples accords d'intégration et les politiques nationales fragmentées qui ne sont pas suffisamment alignées sur les programmes d'intégration régionaux et continentaux.

Ensuite, nous devons résoudre le paradoxe entre le fort désir d'intégration et la forte dépendance à l'égard des bailleurs de fonds extérieurs dans le contexte de la récente réduction de l'aide internationale au développement. Nous devons prendre des décisions audacieuses pour éliminer cette menace qui pèse sur l'intégration durable. Nous devons rechercher en Afrique les moyens de financer le développement du continent, et nous avons à notre disposition les Institutions du COMESA et d'autres institutions financières africaines qui peuvent soutenir notre Programme d'intégration.

Enfin, nous devons faire preuve de cohérence et soutenir activement notre Programme d'intégration. À titre illustratif, le très faible nombre de ratifications du Protocole sur la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre, des services, le droit d'établissement et de résidence, n'est pas de nature à favoriser la mise en œuvre d'autres efforts d'intégration. Je suis également convaincu du fait que le secteur privé devrait bénéficier d'une priorité élevée dans le renforcement de l'intégration régionale.

Avant de conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à nos partenaires de développement pour leur soutien continu à nos projets et initiatives de programmation.

Certaines des réalisations pendant l'exercice 2024 ont été accomplies sous la direction de mon prédécesseur Son Excellence Monsieur Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie. Je tiens à saluer ses contributions à la tête du COMESA, sous sa direction et son leadership visionnaire dans le développement et l'approfondissement de notre Programme d'intégration régionale.

Mes hommages les plus déférants vont à l'endroit de mes Pairs Chefs d'États membres pour le soutien qu'ils m'accordent durant mon mandat. Ensemble, nous continuerons à promouvoir l'intégration des marchés, les chaînes de valeur régionales, la connectivité des infrastructures et le développement humain, tout en soutenant activement la vision de l'Union africaine: une Afrique unie, prospère et influente à l'échelle mondiale.

Votre engagement sans faille en faveur du Secrétariat du COMESA témoigne clairement de votre contribution au Programme d'intégration régionale et à la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine.

***Le Président de la République du Burundi et  
Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et  
de gouvernement du COMESA  
Son Excellence M. Évariste Ndayishimiye***



## La Secrétaire générale

J'ai l'honneur et le privilège de me joindre à Son Excellence M. Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi et Président en exercice de la Conférence du COMESA, pour préfacer le Rapport annuel 2024 du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), soumis conformément à l'article 175 du Traité du COMESA.

Préparé sur une base annuelle, le rapport donne un aperçu des activités, des réalisations et des défis rencontrés par le Marché commun tout au long de l'année écoulée, cette fois sous le thème directeur ci-après: « Accélérons l'intégration régionale par le développement des chaînes de valeur régionales dans les domaines de l'agriculture résiliente au climat, de l'exploitation minière et du tourisme ». Ce thème a été approuvé par le 23e Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu le 31 octobre 2024 à Bujumbura, République du Burundi. Ce Sommet a été un succès retentissant et l'événement a dépassé les attentes en termes d'organisation, d'engagement, de participation et d'impact. Les deux événements qui l'ont précédé étaient également bien organisés et instructifs, et ils ont laissé une impression durable sur les participants.

En termes de mise en œuvre des programmes, l'année 2024 était la quatrième étape de mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme 2021-2025 du COMESA. Nous sommes restés résolus dans notre engagement sans faille en faveur de l'approfondissement de notre programme d'intégration régionale. Guidés par nos piliers, à savoir l'intégration

des marchés, l'intégration physique et la connectivité, l'intégration productive, l'intégration du genre et les affaires sociales, nous avons réalisé des progrès notables dans plusieurs domaines clés, notamment la facilitation des échanges, le renforcement de l'intégration régionale par le biais de la Zone de libre-échange tripartite et le développement des infrastructures. Le lancement du système de Certificat d'origine électronique, l'opérationnalisation du Comité des recours commerciaux et le lancement du programme d'Accélération de la transformation de l'accès à l'énergie propre et durable (ASCENT) ont constitué des étapes majeures dans l'approfondissement de notre programme d'intégration régionale. En outre, le COMESA a célébré son trentième anniversaire et a consolidé sa coopération avec un nombre considérable de ses partenaires de développement.

Le Régime commercial simplifié du COMESA (Récos) a été adopté par tous les petits commerçants transfrontières de la région. En octobre 2024, la RDC et la République du Burundi ont lancé le Récos au profit de leurs petits commerçants transfrontières. Cet instrument étant très utile pour ces derniers, nous comptons œuvrer à l'augmentation du seuil afin de renforcer les moyens d'action de nos petites et moyennes entreprises (PME).

En 2024, le COMESA a lancé son système de Certificat d'origine électronique (eCO) afin de moderniser et faciliter le commerce. L'instrument est actuellement testé par Eswatini, le Malawi et la Zambie, qui font partie des 15 États membres initialement identifiés pour piloter le système eCO.

L'Accord de la Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC (ZLET) est entré en vigueur le 25 juillet 2024, après avoir atteint le seuil requis de ratifications. Les 29 États membres/partenaires tripartites représentent 53% des membres de l'Union africaine, plus de 60% du produit intérieur brut --PIB-- continental (1,88 billion USD) et une population combinée de 800 millions d'habitants.

Le COMESA a continué à donner la priorité aux investissements dans les projets d'infrastructure afin de fournir une énergie propre, des transports routiers et des TIC accessibles. En partenariat avec la Banque mondiale, le COMESA a lancé en juin 2024 un programme énergétique de 5 milliards USD dénommé « Accélération de la transformation de l'accès à l'énergie propre et durable » (ASCENT). Celui-ci vise à accélérer les efforts d'accès à l'énergie dans la région Afrique orientale et austral, avec pour objectif de fournir de nouvelles connexions électriques à 100 millions d'habitants grâce à des solutions basées à la fois sur le réseau et sur les énergies renouvelables distribuées (ERD). Une vingtaine de États membres d'Afrique orientale et austral participeront au programme ASCENT. Avec l'augmentation de l'utilisation des outils des technologies de l'information et de la communication, la numérisation reste une priorité de l'agenda régional. Ainsi, le COMESA met actuellement en œuvre le projet Numérisation inclusive en Afrique orientale et austral (IDEA). Ce projet vise à jeter les bases d'une connectivité à large bande abordable et de qualité, d'une capacité d'hébergement de données et d'un accès aux technologies et services numériques, entre autres.

Le secteur agricole est une source majeure de moyens de subsistance, en particulier pour la population rurale, et un moteur essentiel de la croissance économique et du développement. La promotion de la valeur ajoutée à nos produits de base reste notre objectif essentiel en vue de promouvoir les échanges et relever le défi de la sécurité alimentaire de notre population.

L'année 2024 est également l'étape qui marque le trentième anniversaire de l'Organisation depuis sa transformation en COMESA en 1994 à partir de l'ancienne Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et austral (ZEP) établie en 1981. En 1994, lorsque la ZEP est devenue le COMESA, notre PIB régional total était inférieur à 91 milliards USD. Depuis les années 1960, la croissance était en moyenne de 3,2% par an, soit à peine plus que la croissance démographique, et l'investissement intérieur dans la région était, depuis deux décennies, inférieur au ratio d'investissement minimum requis de 20% du PIB. De même, les investissements directs étrangers dans la région étaient négligeables, représentant environ 1% du PIB du COMESA. Trente ans plus tard, le PIB de la région COMESA s'élève à plus de 1,13 billion USD, et la croissance moyenne est d'environ 5,7%. Nos 21 États membres ont une population de 682 millions d'habitants (selon les estimations de 2024), et ils ont inversé une tendance où les exportations vers le monde représentaient environ 1% des chiffres mondiaux. Par ailleurs, le COMESA continue de promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes afin de garantir que l'intégration régionale se traduise par des opportunités positives pour tous ses citoyens.

En 2024, plusieurs Institutions spécialisées du COMESA ont également connu une croissance notable, telles que la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-Re), la Banque de commerce et de développement (TDB), l'Assurance

pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique (ATIDI), la Commission de la concurrence du COMESA (CCC) et l'Institut africain du cuir (ALLPI), entre autres. Ces institutions jouent un rôle essentiel en soutenant l'intégration régionale et en stimulant la croissance économique dans nos États membres. À titre d'illustration, plus de 90% des primes brutes émises (PBE) en 2024 par la ZEP-Re provenaient des États membres du COMESA, et ses revenus de réassurance ont augmenté pour atteindre 338,13 millions USD, contre 290 millions USD en 2023, et les fonds propres au 31 décembre 2024 s'élevaient à 359 millions USD, contre 336 millions USD en 2023.

La banque TDB a évolué de ce qui fut la Banque de la ZEP en un groupe moderne et plus mature de financement du développement, comprenant des filiales et des unités d'affaires stratégiques. En termes de performance financière, en 2024, le capital social et les réserves du groupe ont augmenté pour atteindre 2,3 milliards USD et son portefeuille 7,3 milliards USD. D'autre part, l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA), créée en 2000, a été dénommée « Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique (ATIDI) » à Kigali en juillet 2023. Elle a apporté un soutien massif au commerce et aux investissements, d'une valeur de plus de 100 milliards USD à travers l'espace COMESA et le reste de l'Afrique. Je salue également l'énorme travail réalisé par les autres Institutions du COMESA.

Nos succès ne vont pas sans défis, lesquels restent à résoudre. Il s'agit notamment des ressources limitées, des contraintes de capacité et des retards dans la concrétisation des engagements par les États membres. Sans doute qu'une volonté politique plus forte et l'établissement de priorités nous permettront de surmonter ces contraintes. Notre étroite coopération avec les organisations internationales, les partenaires et agences de développement ainsi que le secteur privé revêt une grande importance. L'accent mis sur l'inclusion et la durabilité dans tous nos programmes et politiques a un impact positif sur la vie de nos populations. Nous sommes déterminés à collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes afin d'assurer conjointement notre avenir et bâtir une région plus prospère et plus résiliente au profit des populations de l'Afrique orientale et australe (AfOA).

Qu'il me soit permis d'adresser mes humbles remerciements et ma profonde gratitude à Son Excellence M. Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi et Président en exercice de la Conférence du COMESA, ainsi qu'aux membres de son bureau, pour leur leadership visionnaire et leur soutien sans faille. De même, je remercie sincèrement les partenaires de développement et les gouvernements de nos États membres pour leur plein dévouement et leur soutien constant. Je voudrais également remercier le personnel du COMESA pour son engagement inébranlable en faveur de l'agenda de l'intégration régionale. Point de doute qu'en ensemble, nous ne manquerons pas de libérer tout le potentiel de notre région et créer un avenir meilleur pour toutes nos populations.

**La Secrétaire générale  
du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)  
Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe**





## VISION

La vision du COMESA est d'«Être une communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive à l'échelle internationale et caractérisée par un haut niveau de vie pour toutes ses populations --une pierre angulaire fin prête pour l'édifice de la Communauté économique africaine.»

## MISSION

La mission du COMESA est d'«Œuvrer en vue de réaliser des progrès économiques et sociaux durables dans tous les États membres à travers le renforcement de l'intégration et de la coopération dans tous les domaines de développement: en particulier le commerce, les douanes et les affaires monétaires; le transport, les communications et l'information; la technologie, l'énergie et l'industrie; ainsi que le genre, l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles.»

## Objectifs du COMESA

Les programmes du COMESA sont mis en œuvre conformément aux buts et objectifs du Traité du COMESA, qui stipule à l'article 3 que les buts et objectifs du Marché commun sont les suivants:

<b>1</b>	Réaliser une croissance et un développement durables des États membres en favorisant un développement plus équilibré et plus harmonieux de leurs structures de production et de commercialisation.
<b>2</b>	Promouvoir un développement conjoint dans tous les domaines de l'activité économique et l'adoption conjointe de politiques et programmes macro-économiques en vue de relever les niveaux de vie des populations et de favoriser des relations plus étroites entre les États membres.
<b>3</b>	Coopérer à la création d'un environnement favorable à l'agriculture, aux investissements étrangers, transfrontières et nationaux, y compris la promotion conjointe de la recherche et l'adaptation de la science et de la technologie au développement.
<b>4</b>	Coopérer dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité parmi les États membres afin d'accroître le développement économique dans la région.
<b>5</b>	Coopérer dans le renforcement des relations entre le Marché commun et le reste du monde ainsi que l'adoption de positions communes dans les forums internationaux.
<b>6</b>	Contribuer à la mise en place, l'avancement et la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine.

## Organes du COMESA

Les organes du COMESA ont le pouvoir de prendre des décisions. Il s'agit de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, du Conseil des ministres, du Comité intergouvernemental, de la Cour de justice, du Comité des gouverneurs des banques centrales, des Comités techniques, du Secrétariat et du Comité consultatif.

- La **Conférence**, composée des chefs d'État et de gouvernement, est l'organe directeur suprême du Marché commun. Il est responsable de la politique générale, de l'orientation et du contrôle de l'exécution des fonctions exécutives du Marché commun, et de la réalisation de ses buts et objectifs. Les décisions et les directives de la Conférence sont prises par consensus et sont contraignantes pour tous les Organes et les États membres du COMESA.
- Le **Conseil des ministres (Conseil)** est le deuxième organe directeur du COMESA. Il est composé de ministres désignés par les États membres. Il est chargé d'assurer le bon fonctionnement du COMESA conformément aux dispositions du Traité. Le Conseil prend des décisions politiques sur les programmes et les activités du COMESA, y compris le suivi et l'examen de sa gestion financière et administrative. Comme le prévoit le Traité, les décisions du Conseil sont prises par consensus.
- Le **Comité intergouvernemental** est composé de directeurs généraux ou de secrétaires généraux/permanents désignés par les États membres. Il est responsable de l'élaboration des programmes et des plans d'action dans tous les secteurs de coopération, à l'exception du secteur financier et monétaire, et fait rapport au Conseil des ministres. Les rapports et recommandations des autres comités, aussi bien techniques qu'administratifs et financiers, sont d'abord examinés par le Comité intergouvernemental, et ses recommandations sont ensuite soumises au Conseil des ministres pour approbation.
- La **Cour de justice du COMESA** est l'organe judiciaire du COMESA. Elle est compétente pour statuer sur toutes les questions qui lui sont soumises en vertu du Traité du COMESA. Plus précisément, elle veille à la bonne interprétation et à l'application des dispositions du Traité et statue sur les différends qui peuvent surgir.

entre les États membres concernant l'interprétation et l'application des dispositions du Traité. Les décisions de la Cour sont contraignantes et définitives. Ses décisions sur l'interprétation des dispositions du Traité du COMESA prévalent sur les décisions des juridictions nationales. La Cour, lorsqu'elle agit dans le cadre de sa compétence, est indépendante de la Conférence et du Conseil. Elle est coiffée par un juge président.

- Le **Comité des gouverneurs des banques centrales**, composé des gouverneurs des autorités monétaires des États membres, est responsable, entre autres, de l'élaboration de programmes et de plans d'action dans le domaine de la coopération financière et monétaire. Dans ce contexte, il a sous sa juridiction deux institutions autonomes spécialisées (la Chambre de compensation du COMESA et l'Institut monétaire du COMESA --IMC) pour l'aider à remplir son mandat.
- Les **Comités techniques** sont responsables de la préparation minutieuse des programmes ainsi que du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre dans les différents secteurs.
- Le **Secrétariat** est dirigé par un Secrétaire général nommé par la Conférence. La fonction principale du Secrétariat est d'apporter un soutien technique et des services consultatifs aux États membres dans la mise en œuvre du Traité. À cette fin, il entreprend des recherches et des études qui servent de base à l'application des décisions adoptées par les Organes directeurs.
- Le **Comité consultatif** des milieux d'affaires et des autres groupes d'intérêt est chargé d'établir un lien et de faciliter le dialogue entre lesdits milieux d'affaires et groupes d'intérêt d'une part, et les autres organes du COMESA, d'autre part.

### Institutions et Agences du COMESA

Les **Institutions** et les **Agences spécialisées du COMESA** ont été créées afin de promouvoir la coopération et le développement régionaux. La collaboration entre le COMESA et ses institutions est essentielle, conformément à l'article 175 du Traité de l'Organisation.

Les Institutions et Agences spécialisées du COMESA ainsi que leurs objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Institution	Objectif	Siège
Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique (ATIDI)	Anciennement appelée « Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA) », elle fournit une assurance contre les risques politiques, une assurance crédit et des garanties aux prêteurs, investisseurs et commerçants qui font des affaires en Afrique.	Nairobi, Kenya
Chambre de compensation du COMESA	Faciliter le règlement des paiements relatifs au commerce et aux services entre les États membres.	Harare, Zimbabwe
Commission de la concurrence du COMESA (CCC)	Promouvoir et encourager la concurrence dans la région en empêchant les pratiques commerciales restrictives et autres restrictions qui entravent le fonctionnement efficace des marchés, améliorant ainsi le bien-être des consommateurs et protégeant ces derniers contre les comportements abusifs des acteurs du marché.	Lilongwe, Malawi
Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB)	Soutenir les femmes entrepreneurs de la région.	Lilongwe, Malawi
Agence d'investissement régionale du COMESA (AIRC)	Faire du COMESA l'une des principales destinations des investisseurs régionaux et internationaux tout en renforçant les investissements nationaux.	Le Caire, Égypte
Institut africain du cuir (ALLPI)	Faciliter le développement du secteur du cuir en Afrique en général et dans la région COMESA en particulier.	Addis-Abeba, Éthiopie

Institution	Objectif	Siège
Banque de commerce et de développement (TDB)	Promouvoir le développement socio-économique et l'intégration régionale dans ses États membres en finançant et en encourageant le commerce.	Bujumbura, Burundi
Compagnie de réassurance du COMESA (ZEP-Re)	Promouvoir et développer l'industrie de l'assurance dans la région en favorisant le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance au sein du COMESA, en promouvant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous-régionales et régionales, et en soutenant le développement économique sous-régional.	Nairobi, Kenya
Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australie (ACTESA)	Intégrer les petits exploitants agricoles dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux en améliorant l'environnement politique, en développant les services de marché et en améliorant l'intégration commerciale.	Lusaka, Zambie
Institut monétaire du COMESA (IMC)	Entreprendre toutes les activités techniques et préparatoires nécessaires pour renforcer le Programme de coopération monétaire du COMESA.	Nairobi, Kenya
Conseil des bureaux du Régime de la Carte jaune du COMESA	Faciliter la circulation des véhicules automobiles, des marchandises, des personnes et des services dans la région COMESA.	Lusaka, Zambie
Régime régional de garantie du transit sous douane (RGTD)	Fournir aux administrations douanières une garantie de recouvrement des droits et taxes auprès des importateurs et des exportateurs au cas où les marchandises en transit seraient illégalement mises à la consommation dans le États membres de transit.	Lusaka, Zambie
Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC)	Renforcer les plateformes de plaidoyer stratégiques en faveur des intérêts du secteur privé dans les secteurs prioritaires de la région COMESA et assurer une représentation efficace des intérêts du secteur privé dans les processus décisionnaires de l'Organisation.	Lusaka, Zambie
Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique de l'Est et australie (ARICEA)	Soutenir l'harmonisation des politiques et des réglementations ainsi que le renforcement des capacités dans le secteur des TIC.	Lusaka, Zambie
Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australie (ARÉFOA)	Promouvoir l'intégration et la coopération régionales dans le domaine de l'énergie en renforçant les cadres institutionnels et réglementaires afin de soutenir un marché régional de l'énergie durable, compétitif et intégré.	Lusaka, Zambie

## États membres du COMESA

Les États membres du COMESA sont les suivants:

Burundi, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe.





## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce résumé donne un bref aperçu de l'évolution macroéconomique mondiale et régionale et souligne les efforts déployés par le COMESA en vue de promouvoir un développement régional durable par le biais de la facilitation du commerce et du transit, des aspects sectoriels et programmatiques et du renforcement des capacités institutionnelles. En outre, le résumé met en évidence les principaux défis qui affectent la mise en œuvre du programme d'intégration du COMESA et propose des recommandations afin d'assurer des progrès soutenus vers les objectifs à long terme.

### Évolution macroéconomique

L'économie mondiale a réussi à maintenir sa dynamique de croissance entre 2023 (3,3%) et 2024 (3,2%), en grande partie grâce à la vigueur des États-Unis, nonobstant un ralentissement des économies chinoise et indienne. Malgré cet élan constant, la croissance économique mondiale reste inférieure à la croissance de 3,8% enregistrée avant la pandémie de la Covid-19, ce qui indique que l'économie mondiale ne s'est pas encore totalement rétablie. Néanmoins, des perturbations géopolitiques continues et un abandon de la mondialisation pourraient limiter la reprise complète aux taux de croissance qu'on a connus avant 2020.

L'Afrique subsaharienne (ASS) a enregistré une croissance à la hausse de 3,8% en 2024, contre 3,6% en 2023. Cette amélioration est notamment due à la reprise de l'économie nigériane. Le Rwanda, le Ghana, l'Ouganda, la Tanzanie et le Sénégal figurent parmi les États membres qui ont également enregistré en 2024 un rythme de croissance économique plus rapide. Bien que les niveaux d'endettement et les coûts du service de la dette n'aient pas diminué, les perspectives d'endettement de l'Afrique se sont améliorées, plusieurs États membres africains ayant été en mesure de faire appel aux marchés obligataires internationaux pour se financer. La capacité des États membres africains à se refinancer ainsi que la souscription de ces émissions ont réduit le risque global de surendettement pour la plupart des économies africaines.

D'autre part, la croissance économique régionale moyenne au sein de l'espace COMESA a connu un certain ralentissement, passant de 6,1% en 2023 à 5,8% en 2024. Les moteurs sous-jacents de la croissance, tels que l'investissement public, les exportations de produits de base et les efforts de diversification démontrent le potentiel de croissance de la région en 2025.

La région COMESA a assisté à une réduction de l'inflation à 25,4% en 2024. Un cycle de resserrement monétaire, soutenu par des baisses des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, a contribué à une baisse de l'inflation dans l'ensemble du COMESA. Un suivi vigilant et des réponses politiques proactives sont nécessaires afin d'atténuer les risques liés à la volatilité des marchés mondiaux. Des politiques ciblées sont essentielles pour maintenir la dynamique et parvenir à une croissance plus étendue.

L'amélioration du déficit budgétaire moyen à -3,7% du produit intérieur brut (PIB) reflète les efforts continus d'assainissement budgétaire, en particulier dans les États membres où la dette est très vulnérable. Un cadre budgétaire transparent est essentiel pour réduire les niveaux de la dette publique et préserver la viabilité budgétaire.

Le déficit du compte courant extérieur de la région a continué à se résorber en 2024, une tendance qui reflète l'augmentation du commerce et des prix des produits de base. Des niveaux de réserves adéquats sont essentiels pour gérer les chocs extérieurs.

Les niveaux élevés des dettes nationales exigent une mobilisation accrue des recettes, car le resserrement des conditions financières mondiales pourrait limiter la croissance des recettes. En outre, pendant la même période, des écarts des taux souverains dans la région se sont réduits, ce qui suggère une amélioration des sentiments des investisseurs.

Afin de maintenir les progrès réalisés, le COMESA doit se concentrer sur une meilleure coordination des politiques fiscales, monétaires et de change, ainsi que le renforcement des systèmes de paiement régionaux. En outre, la diversification des économies régionales et la mise à profit de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) peuvent renforcer l'atténuation du changement climatique grâce à l'élargissement des liens commerciaux.

et à la réduction des risques climatiques associés. Par ailleurs, le maintien de politiques macroéconomiques saines sans doute atténuerait les déséquilibres macroéconomiques de la région.

#### Tendances régionales du commerce et de l'investissement en 2024

Pendant l'année considérée, le COMESA a connu une baisse de ses exportations totales vers le monde de 3,6%, passant de 187 milliards dollars des États-Unis (USD) en 2023 à 181 milliards USD. Dans la même période, ses importations mondiales ont augmenté de 3,9%, s'élevant de 263 milliards USD à 273 milliards USD, principalement en raison de l'augmentation des importations dans des États membres tels que la République démocratique du Congo (RDC), l'Égypte, l'Ouganda, l'Éthiopie, le Kenya et la Zambie.

Les flux mondiaux d'investissement direct étranger (IDE) ont légèrement augmenté de 3,5%, atteignant 1,50 trillion USD en 2024, malgré des flux d'investissement volatiles dans les économies européennes. Au niveau mondial, les économies développées, en particulier en Europe, ont subi des baisses significatives de l'IDE, tandis que les régions en développement telles que le COMESA ont connu des niveaux d'IDE relativement stables ou en hausse.

Graphique 1: Nombre de projets d'IDE dans la région COMESA (jan.-déc. 2024)



Source: Financial Times, FDI Market Report, jan.-déc. 2024

Les 10 principaux États membres investissant dans la région COMESA en 2024 représentent 43,3% du nombre total de projets annoncés (307 projets). Ces États membres sont l'Égypte, Eswatini, l'Éthiopie, le Kenya, la RDC, le Rwanda, les Seychelles, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe. Les Émirats arabes unis se sont classés au premier rang des États membres sources investissant dans la région avec un total de 35 projets, soit 11,4% du nombre total de projets annoncés ; suivis par les États-Unis (10,4%), le Royaume-Uni (8,1%), la Chine (7,8%) et la France (5,5%).

Sur les 16 États membres du COMESA recevant des projets d'IDE en 2024, les 10 premières destinations ont reçu 259 projets, soit 84,3% du total des projets IDE reçus au cours de la période susmentionnée. L'Égypte s'est classée au premier rang des destinations du COMESA avec un nombre total de 144 projets représentant 46,9%, suivie du Kenya avec 69 projets (22,4%), de la Tunisie avec 21 projets (6,8%), du Zimbabwe avec 13 projets (4,2%), et du Rwanda et de la Zambie avec 12 projets chacun (3,9% chacun).

En ce qui concerne les secteurs recevant des projets IDE, les 5 premiers représentent 50,4% du total des projets établis. Les services aux entreprises ont attiré 50 projets, soit 16,2% du total, suivis par les logiciels et les services des technologies de l'information (TI) avec 40 projets (13%), les énergies renouvelables avec 28 projets (9,1%), les communications avec 19 projets (6,1%), ainsi que l'alimentation et les boissons avec 18 projets (5,8%).

#### Principales évolutions sectorielles et programmatiques

L'agenda d'intégration régionale du COMESA progresse grâce à des programmes ciblés dans de nombreux secteurs.

Les avancées de l'Organisation en matière d'intégration des marchés en 2024 sont restées substantielles, avec des échanges intra-COMESA de 14 milliards USD alors qu'ils n'étaient que de 2 milliards en 2000.

L'utilisation croissante d'outils numériques tels que le Certificat d'origine électronique du COMESA, l'assurance automobile Carte jaune, la Garantie régionale du transit sous douane, le contrôle en ligne des obstacles non tarifaires, le Guichet unique régional, le système régional d'Opérateurs économiques agréés, le Portail régional d'information commerciale, le Sydonia World et le Bilan alimentaire régional, permettra de stimuler davantage les échanges commerciaux au sein du COMESA.

Le Certificat d'origine électronique du COMESA (eCO) a été mis en œuvre pour la première fois en Eswatini, au Malawi et en Zambie. Un eCO est un document délivré numériquement qui vérifie l'origine des marchandises, remplaçant le système traditionnel basé sur le papier. Il est traité et transmis électroniquement par une autorité émettrice et est utilisé pour déterminer si les marchandises peuvent bénéficier dans le États membres importateur d'un traitement préférentiel, tel que des droits de douane réduits ou nuls. Cette année, le COMESA s'attend à une plus grande adoption du Certificat d'origine électronique, qui est nécessaire pour une coopération régionale efficace, mais nécessitera un soutien politique solide. La facilitation moderne et numérique du commerce nécessitera le renforcement des cadres actuels dans de nombreux États ne participant pas à la ZLE du COMESA pour que les avantages économiques se matérialisent, ainsi que des systèmes douaniers mieux coordonnés.

Huit États membres mettent en œuvre le Régime commercial simplifié du COMESA (Récos), qui n'est pas simplement une question d'intégration économique ; il s'agit également de permettre aux entreprises de la région, en particulier les PME, d'être compétitives dans un environnement commercial plus efficace et plus transparent.

S'agissant du domaine statistique, le COMESA dispose d'un programme exhaustif visant à renforcer l'intégration régionale par l'amélioration des capacités statistiques et de la gestion des données. Ce programme est guidé par une Stratégie régionale pour le développement de la statistique 2021-2025 (SRDS), qui s'aligne sur le Plan stratégique à moyen terme du COMESA. Le programme se concentre sur le renforcement de la collecte, de la diffusion et de l'harmonisation des données dans les États membres.

Quant à l'agriculture, elle représente plus de 32% du PIB du COMESA, fait vivre environ 80% de la main-d'œuvre de la région, représente presque 65% des recettes en devises et fournit plus de 50% des matières premières au secteur industriel. Les activités relatives au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) bénéficient du renforcement de la chaîne de valeur agricole régionale, avec un accent particulier sur la diversification des échanges. À cet effet, le COMESA a fourni un soutien technique et de renforcement des capacités pour la formulation et la mise en œuvre des Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire (PNIA) des États membres. Le Système régional de certification et d'étiquetage des semences devant être mis en œuvre par l'ACTESA est une étape stratégique en vue de débloquer le secteur agricole grâce au commerce régional des semences, réduire les coûts pour les producteurs et garantir que les millions de petits exploitants agricoles du COMESA ont accès à des semences de haute qualité. Cette initiative permettra de lutter contre les semences contrefaites, d'améliorer l'accès aux semences de qualité et de stimuler le commerce agricole régional.

Sous un autre volet, le COMESA a fourni une assistance technique aux projets de création de valeur ajoutée, à la gestion des zones économiques spéciales et aux parcs industriels. Cette assistance a considérablement aidé les États membres à développer leurs stratégies industrielles, notamment le Parc industriel conjoint Zambie-Zimbabwe et la promotion des chaînes de valeur régionales dans les secteurs du cuir, des produits pharmaceutiques, de l'enrichissement des minéraux et de l'économie bleue.

Concernant les infrastructures, le COMESA reconnaissant leur rôle essentiel dans la facilitation du commerce et la croissance économique, il a continué à donner la priorité aux investissements dans des domaines clés tels que le transport, l'énergie et les télécommunications. Il aide actuellement les États membres à faire progresser le marché du transport aérien, motivé par les avantages économiques de la Décision de Yamoussoukro. Dans le même secteur, l'opérationnalisation de la gestion des corridors et la mise en place de nouveaux Postes-frontières à guichet unique (PFGU) restent une priorité absolue. Par ailleurs, le Secrétariat poursuit également les projets de développement

des voies d'eau intérieures, notamment le transport fluvial sur le Nil, du lac Victoria à la mer Méditerranée, ainsi que le transport lacustre sur le Tanganyika, dans le cadre du Mécanisme de financement des infrastructures régionales (RIFF) ; les progrès en matière d'infrastructures sont essentiels à l'intégration régionale. Malgré les défis politiques et bureaucratiques, la région devrait se concentrer sur le renforcement des capacités et la modernisation des infrastructures existantes.

Dans le domaine de l'énergie, le COMESA est en train de mettre en œuvre un programme de 5 milliards USD, l'Accélération de la transformation de l'accès à l'énergie propre et durable (ASCENT), en vue d'accélérer la transformation de l'accès à l'énergie propre et durable en ciblant 100 millions de personnes pour les États membres éligibles au financement IDA dans les régions de l'Afrique orientale, australe et centrale, y compris des États membres qui ne sont pas membres du COMESA tels que le Lesotho, la Tanzanie, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe.

S'agissant de l'autonomisation des femmes et des jeunes, le COMESA a mis en œuvre des programmes clés, notamment la plateforme numérique « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » --50MFAP (en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest --CEDEAO et la Communauté est-africaine --EAC) et des initiatives soutenant la participation des jeunes à l'élaboration des politiques. L'Organisation s'efforce sans cesse d'intégrer l'autonomisation des femmes et des jeunes dans tous les programmes d'intégration. Ces femmes et jeunes représentant plus de 60% de la population africaine, leur autonomisation reste une priorité pour le COMESA. Une formation professionnelle est dispensée aux femmes entrepreneurs afin de les aider à développer leur entreprise. Les femmes et les jeunes sont encouragés à assumer des rôles de leadership et à participer pleinement aux processus de prise de décision afin de promouvoir le genre et l'égalité.

En ce qui concerne le programme gouvernance, paix et sécurité, le COMESA entre autres interventions se concentre sur la prévention des conflits par le biais d'une évaluation de la vulnérabilité structurelle et de stratégies d'atténuation. L'Organisation bénéficie d'une coopération efficiente dans ce domaine avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). En partenariat avec ladite Commission, les élections sont surveillées dans les États membres du COMESA. Des progrès notables ont également été réalisés dans l'intégration de la jeunesse dans les initiatives de paix et de sécurité.

Quant au changement climatique, le COMESA reconnaît la nécessité urgente de relever les défis posés par ce vecteur et de promouvoir des pratiques de développement durable. Le programme changement climatique a réalisé des avancées significatives en aidant les États membres du COMESA à respecter leurs engagements en matière de climat grâce à des interventions ciblées sur l'amélioration de la transparence, la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN), les négociations et le renforcement de la résilience. En particulier, des progrès sensibles ont été réalisés dans la mise en œuvre du projet régional de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence du Fonds pour l'environnement mondial (IRCT-FEM) en renforçant la capacité de l'Érythrée, de l'Union des Comores, des Seychelles et de la Zambie à se conformer au cadre de transparence renforcée de l'Accord de Paris, y compris la mise en place de systèmes harmonisés de suivi, de rapport et de vérification (MRV). Le COMESA s'est engagé activement dans les processus de négociations régionales et internationales sur le climat afin de promouvoir les intérêts de ses États membres. À Lusaka, le Secrétariat a soutenu l'élaboration et le lancement de la Stratégie de croissance verte de la Zambie, tandis qu'au Zimbabwe, il a facilité le déploiement d'audits sur l'énergie, l'eau et les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) dans les institutions publiques et privées, promouvant l'efficacité énergétique et l'adoption de technologies d'énergie renouvelable.

#### Voie à suivre

La région COMESA doit maintenir son élan d'intégration économique afin d'atteindre une croissance économique minimale d'au moins 7 %, malgré des ressources limitées qui ont empêché la mise en œuvre complète de certaines initiatives. À la lumière des développements récents, il est essentiel de mettre en exergue les points suivants:

- La nécessité de s'attaquer au problème de la lenteur de la transposition et de la mise en œuvre au niveau national des engagements régionaux et continentaux convenus, lenteur due à la fragmentation des politiques et à la faiblesse de la coordination. Les États membres devraient être suffisamment

équipés pour naviguer entre les multiples accords d'intégration, et les politiques nationales fragmentées manquent d'alignement sur les agendas d'intégration régionale et continentale.

- La nécessité de résoudre le paradoxe d'un désir ardent d'intégration et d'une forte dépendance à l'égard des bailleurs de fonds extérieurs dans le contexte des récentes réductions drastiques de l'aide au développement à l'échelle mondiale. Le COMESA devra prendre des décisions audacieuses en vue d'éliminer cette épée de Damoclès qui pèse sur l'intégration durable.
- Intégration stratégique des agendas: Il y a lieu de combiner les agendas d'intégration pour aligner les programmes de renforcement des capacités dans la région afin de garantir un impact durable.
- Soutien financier et mobilisation de capitaux: Le soutien financier des États membres et des partenaires régionaux et internationaux est indispensable en vue d'accroître les ressources et faciliter la réalisation des objectifs stratégiques.
- Maximiser l'influence régionale: Donner la priorité à la participation aux discussions au niveau mondial, telles que les cadres de traitement de la dette, et aux consultations avec les partenaires internationaux.
- Renforcer la coordination entre les politiques budgétaires, monétaires et de change afin de maintenir la stabilité et de soutenir une croissance durable.
- Promouvoir la transformation structurelle et la diversification des économies individuelles en vue de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs.
- Améliorer la mise en œuvre des accords et politiques existants, notamment en ce qui concerne la facilitation des échanges et l'élimination des obstacles non tarifaires.
- Continuer à tirer parti des technologies numériques pour renforcer le commerce, l'investissement et l'inclusion financière.
- Intégrer les aspects relatifs au changement climatique.
- Accroître considérablement l'engagement des États membres dans les activités et les programmes du COMESA.
- Donner la priorité aux investissements dans les infrastructures régionales, en particulier les domaines de l'énergie et du transport.



1

**ÉVOLUTION  
MACROÉCONOMIQUE  
DANS LA RÉGION COMESA  
EN 2024**



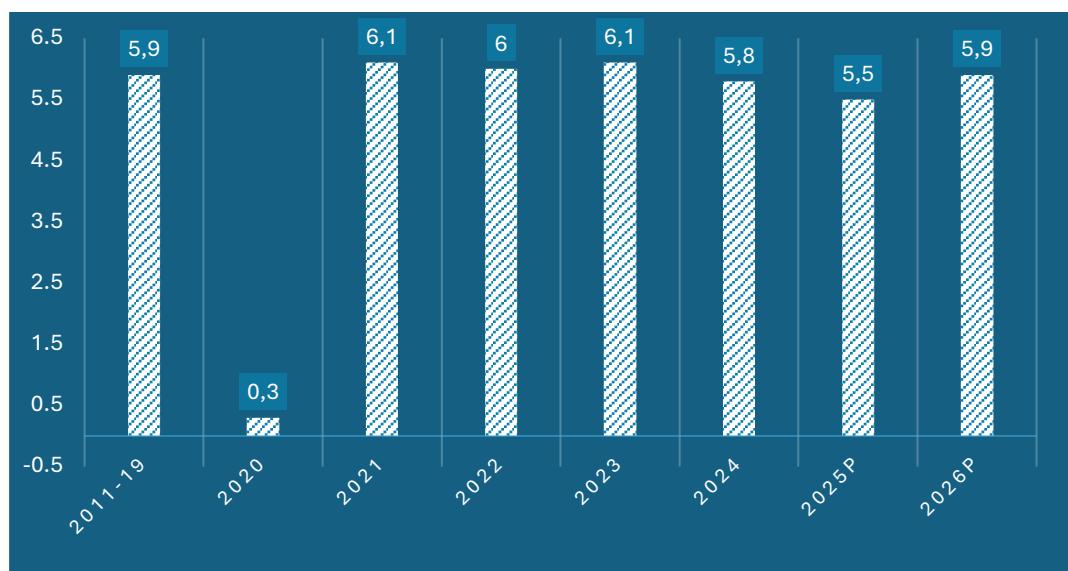
## Contexte

Ce chapitre analyse l'évolution des principaux indicateurs de performance macroéconomique dans la région, évalue les perspectives à moyen terme et fournit des recommandations politiques à court et moyen terme, tout en examinant les risques qui pèsent sur les perspectives.

## Croissance économique

Par rapport à 2023, la croissance moyenne de la région a connu un ralentissement en 2024, passant de 6,1% à 5,8%. Elle devrait reculer davantage pour s'établir à 5,5% en 2025, avant une légère embellie en 2026 pour atteindre 5,9% (*Graphique 2*). En 2024, la croissance a été principalement impulsée par les investissements publics, les exportations de produits de base, les efforts continus de diversification et l'amélioration des politiques, qui se sont traduits par une réduction des déséquilibres macroéconomiques, notamment un ralentissement de l'inflation et la stabilisation de la dette publique.

*Graphique 2: Croissance moyenne du PIB réel du COMESA (% de variation annuelle)*



Source: FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne (ASS), avril 2025.

En ce qui concerne les perspectives extérieures, la dynamique de croissance de la région devrait connaître un ralentissement en 2025 en raison de plusieurs risques baissiers, avant qu'on assiste à un léger relèvement en 2026, lequel repose sur la poursuite de la reprise de la consommation privée et des investissements, ainsi que sur la mise en œuvre de réformes structurelles, notamment l'accélération de l'intégration commerciale et l'amélioration du climat des affaires, toutes choses qui pourraient attirer davantage d'investissements directs étrangers.

## Taux d'inflation

Le taux d'inflation moyen dans la région COMESA a ralenti, passant de 29,4% en 2023 à 25,4% en 2024, et devrait encore s'atténuer pour s'établir à 14,7% en 2025, puis à 8,1% en 2026 (*Graphique 3*). Le ralentissement observé en 2024 s'explique par l'impact du resserrement de la politique monétaire et par la baisse des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie. L'inflation a reculé dans la plupart des pays membres, mais elle est restée particulièrement tenace dans les États membres qui ont fixé des objectifs pour les agrégats monétaires et où les autorités monétaires ont bénéficié d'un soutien budgétaire moindre.

Graphique 3: Prix à la consommation moyens dans la zone COMESA (moyenne annuelle, % de variation)



Source: FMI, Perspectives économiques régionales, ASS, avril 2025.

En 2024, 12 États membres --Djibouti, Eswatini, Kenya, Libye, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Tunisie et Union des Comores-- ont atteint le critère de convergence macroéconomique du COMESA, à savoir un taux d'inflation annuel moyen de 7% (avec une fourchette de +/-1%). Sur le plan extérieur, eu égard aux turbulences mondiales, le FMI a estimé que l'impact de la baisse de la demande extérieure et des prix modérés des matières premières sur les marchés internationaux pourrait l'emporter sur celui de la dépréciation des taux de change. Cette situation, conjuguée à la probabilité que les banques centrales de la région stabilisent les anticipations inflationnistes si les pressions inflationnistes menaçaient de s'intensifier, pourrait réduire les pressions inflationnistes globales dans la région.

#### Évolution de la politique monétaire et macrofinancière et des taux de change

En 2024, la région a réalisé des progrès significatifs dans la correction des déséquilibres macroéconomiques. Les cycles de resserrement monétaire, favorisés par la baisse des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie, semblent avoir ramené l'inflation depuis le pic post-Covid-19 de 29,4% atteint en 2023. La hausse des prix des matières premières a amélioré les termes de l'échange, tandis que les envois de fonds sont restés soutenus. La balance extérieure s'est également améliorée, passant à -4,7% (soit une réduction d'un point de pourcentage par rapport à la moyenne d'avant la pandémie, qui était de -5,7%). Ces évolutions ont permis d'atténuer la pression sur les taux de change et d'augmenter les réserves, qui couvrent désormais en moyenne 2,8 mois d'importations de biens et de services.

Si la région COMESA ne s'est pas encore complètement remise de la série de chocs qui l'a frappée au cours des quatre dernières années, elle est confrontée à un nouveau choc: le changement brutal des priorités politiques mondiales, qui a accru les incertitudes et assombri les perspectives. Le rythme de la désinflation et de l'assouplissement monétaire sur les principaux marchés devrait être moins rapide, ce qui signifie que le maintien de taux d'intérêt élevés à l'échelle mondiale nuira aux flux de capitaux vers la région. Il s'ensuit que cela exercera de nouvelles pressions sur le taux de change et les réserves, accentuant les tensions inflationnistes. En outre, cette situation signifie que les coûts de financement plus élevés auxquels sont confrontées les économies régionales devraient se maintenir plus longtemps. Dans les États membres où l'inflation reste élevée et persistante, les responsables politiques continuent d'être confrontés à la tâche difficile consistant à préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette tout en soutenant une reprise encore fragile. Il est crucial d'assurer une coordination renforcée entre les politiques budgétaires, monétaires et de change. Les niveaux d'endettement public étant différents, et en particulier dans les États membres où ils sont élevés, il est important de mener une politique budgétaire visant à les réduire de manière décisive. Un resserrement monétaire supplémentaire est nécessaire dans les États membres où l'inflation est en hausse, compte tenu notamment de l'évolution de l'environnement mondial, afin de contrer les pressions sur les taux de change et de maintenir les anticipations inflationnistes. Dans les États membres, là où les pressions inflationnistes se sont atténuées et où l'inflation est conforme aux objectifs, les banques centrales peuvent envisager d'assouplir leur politique monétaire afin de soutenir la croissance. Toutefois, dans le contexte d'incertitudes accrues pour la région, les autorités devront



rester prudentes à l'avenir et se tenir prêtes à inverser le cap si des chocs imprévus se produisent.

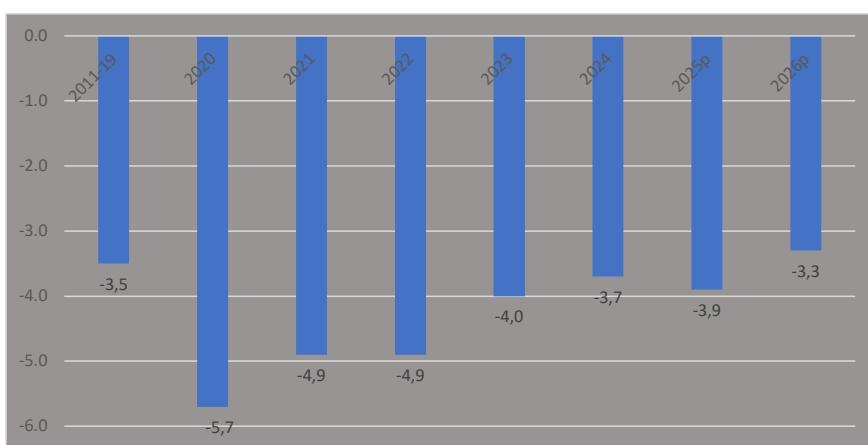
Si la baisse des prix internationaux des matières premières, en particulier du pétrole, est de nature à contribuer à atténuer les pressions sur les prix dans de nombreux États membres de la région dépendants des importations de pétrole, la dépréciation des taux de change – résultant de la faiblesse des exportations, de la baisse des entrées de capitaux ou des changements en matière de confiance – pourrait se répercuter sur les prix intérieurs. Les banques centrales devront être vigilantes face aux pressions sur les taux de change susceptibles de déstabiliser les attentes en matière d'inflation. Pour les États membres de la région soumis à un taux de change flexible, les banques centrales devraient se tenir prêtes à intervenir sur le marché des changes afin d'atténuer la volatilité des taux de change, mais sans s'opposer aux mouvements fondés sur les fondamentaux, car cela pourrait coûter cher. Dans ce cas, des politiques monétaires et budgétaires plus restrictives et cohérentes seront nécessaires pour soutenir les taux de change, même en cas de faiblesse de l'activité économique. D'autre part, les États membres soumis à un régime de parité fixe devront surveiller de près la trajectoire de l'inflation tout en maintenant leurs taux directeurs alignés sur le taux directeur de référence afin de préserver la stabilité extérieure et les réserves de change.

À l'avenir, la politique monétaire devra s'appuyer de plus en plus sur les données, en fonction des circonstances propres à chaque États membres. Il sera essentiel de trouver un équilibre délicat entre l'ancrage des anticipations d'inflation et la réduction des taux directeurs afin de soutenir la croissance économique fragile et la reprise.

### Solde budgétaire global, dons compris

Le déficit budgétaire moyen de la région, dons compris, en pourcentage du PIB, a commencé à diminuer, passant de -4,9% en 2022 à -3,7% en 2024 (*Graphique 4*). Cette amélioration traduit les efforts d'assainissement budgétaire — réduction des dépenses, efficacité de la dépense publique et mobilisation des recettes intérieures — déployés par les États membres qui continuent d'assainir leurs finances publiques afin de préserver la viabilité budgétaire (en particulier ceux qui présentent une vulnérabilité élevée à l'endettement) dans le cadre d'une politique budgétaire à moyen terme crédible et transparente. En outre, l'accès aux marchés obligataires internationaux s'est considérablement amélioré en 2024, tendance qui s'est poursuivie jusqu'au début de 2025. On en veut pour exemple le Kenya qui a émis des euro-obligations début 2025. De plus, les écarts de rendement des obligations souveraines dans la région se sont également réduits, grâce à l'amélioration du sentiment des investisseurs et aux progrès significatifs réalisés en matière de restructuration de la dette. Au cours des dernières années, ces flux extérieurs ont contribué à alléger les contraintes de liquidité immédiates des gouvernements et à réduire les risques de refinancement à court terme.

*Graphique 4: Moyenne du solde budgétaire global dans le COMESA (dons compris, % du PIB)*



Source: FMI, Perspectives économiques régionales, ASS, avril 2025.

Si l'accès aux marchés obligataires internationaux a continué de s'améliorer en 2024 et au début de 2025, les marchés financiers mondiaux se resserrent. Les coûts d'emprunt extérieur pour accéder aux marchés ont augmenté de manière remarquable, en raison des récentes turbulences sur les marchés financiers mondiaux qui ont entraîné une hausse des rendements de référence mondiaux et provoqué une augmentation notable des écarts de rendement des obligations souveraines des marchés émergents et frontières. La hausse des coûts extérieurs a encouragé l'emprunt intérieur, contribuant à une augmentation des taux d'intérêt intérieurs, incitant à raccourcir les échéances et augmentant l'exposition aux risques souverains bancaires. Conjuguée à un passage à des emprunts non concessionnels et basés

sur le marché, la hausse des coûts d'emprunt a alourdi la charge budgétaire de la région. Dans ce contexte, les besoins de la région en matière de service de la dette, principalement liée à la dette publique, devraient rester élevés à moyen terme, ce qui neutralisera les efforts d'assainissement budgétaire de la région. Cependant, la plupart des États membres de la région ayant une dette élevée et un espace budgétaire limité, il est nécessaire de poursuivre l'assainissement budgétaire compte tenu de la nécessité de continuer à reconstituer les réserves et à réduire la dette.

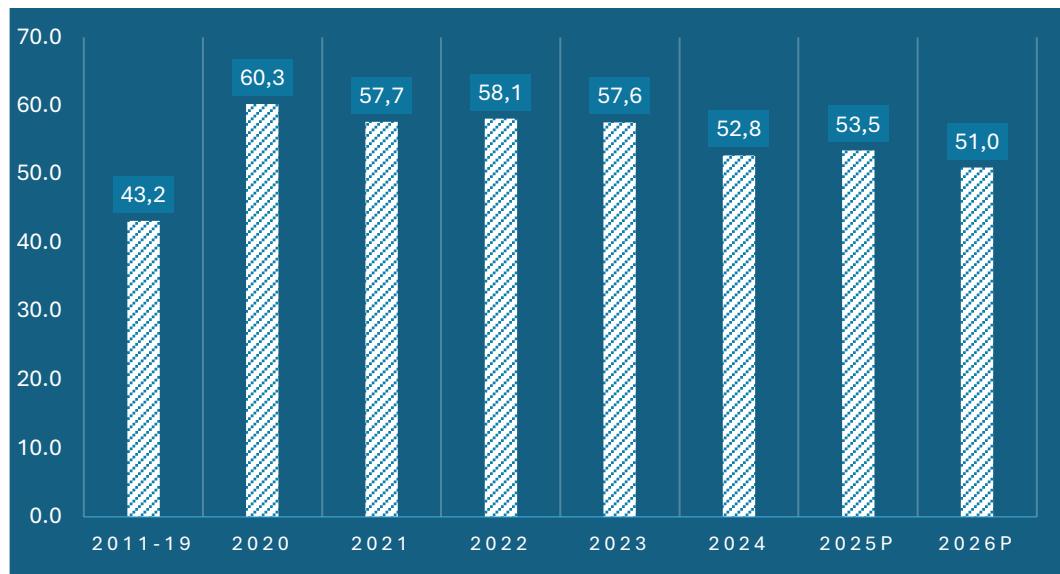
## Dette publique

La dette publique moyenne de la région en pourcentage du PIB a ralenti pour s'établir à 52,8% en 2024, contre 57,6% en 2023 (*Graphique 5*), grâce à la réduction des déficits budgétaires résultant des efforts d'assainissement budgétaire — réduction des dépenses, efficacité de la dépense publique et mobilisation des recettes intérieures — motivés par la nécessité de reconstituer les réserves et de réduire la dette.

En 2024, neuf États membres du COMESA, à savoir le Burundi, Djibouti, Eswatini, l'Éthiopie, Madagascar, l'Ouganda, la RDC, les Seychelles et l'Union des Comores ont atteint l'indicateur de convergence secondaire révisé du COMESA, c.-à-d. un ratio dette publique totale/PIB inférieur à 65%.

Malgré l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux en 2024 et les efforts d'assainissement budgétaire, la dette reste élevée dans certains États membres et les vulnérabilités persistent. Le coût de l'emprunt extérieur a augmenté de manière significative parallèlement au resserrement des conditions financières mondiales au cours des dernières années, encourageant l'emprunt intérieur, ce qui a fait grimper les taux d'intérêt nationaux, incité à raccourcir les échéances et accru l'exposition aux risques souverains bancaires.

*Graphique 5: Moyenne de la dette publique dans le COMESA (% du PIB)*



Source: FMI, Perspectives économiques régionales, ASS, avril 2025.

La hausse du coût de l'emprunt, combinée à une contraction des enveloppes financières marquée par une baisse continue de l'aide étrangère au cours des quinze dernières années, a poussé les États membres de la région à diversifier leurs instruments d'emprunt, à diversifier leur base de créanciers et à s'engager dans des négociations complexes sur leur dette. Cette situation, conjuguée à l'escalade des tensions géopolitiques dans la région et aux menaces d'instabilité politique croissante, ainsi qu'à la vulnérabilité accrue aux chocs extérieurs mondiaux et aux fréquents événements liés au changement climatique, contrebalance en partie les efforts d'assainissement budgétaire de certains États membres, augmentant le risque de dérapage budgétaire. À l'avenir, le ratio moyen dette publique/PIB dans la région devrait augmenter, bien que légèrement, pour atteindre 53,5% en 2025, avant de reculer quelque peu à 51% en 2026.

À l'heure actuelle, le ratio dette/PIB de certains États membres pris individuellement est dans une situation plus grave et plus sombre, certains États membres devant voir leur ratio dépasser 70% du PIB. Ainsi, à moins que des mesures ne soient prises pour freiner la croissance de la dette, ces États membres pourraient être confrontés à une forte montée du stock de la dette extérieure et des coûts du service de cette dernière. Si rien n'est fait, le rythme d'accumulation de



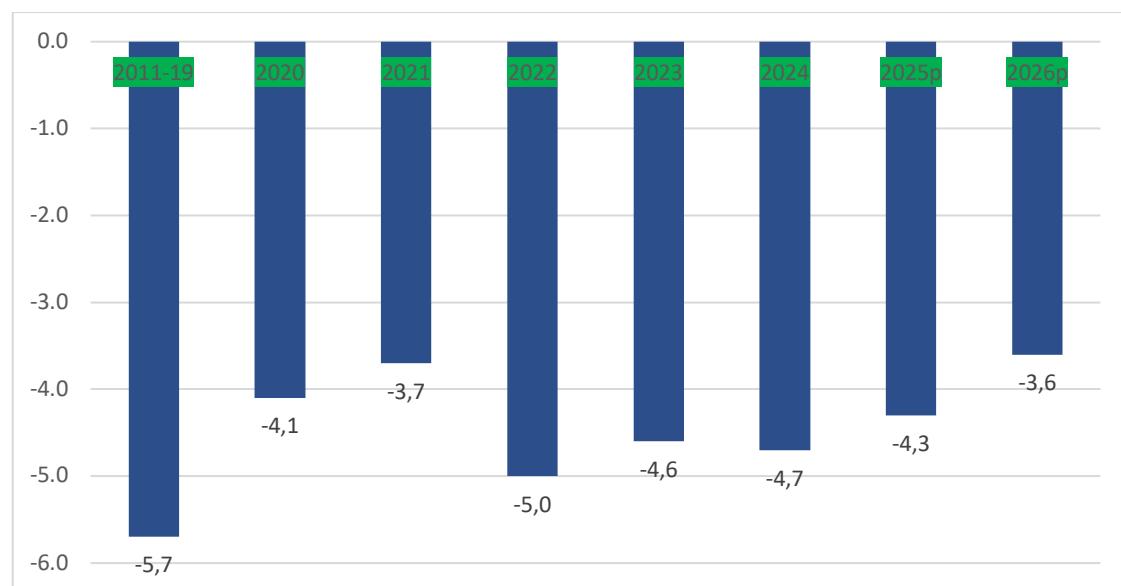
la dette pourrait devenir une source majeure d'instabilité macroéconomique. Il est donc essentiel que les créanciers mettent en place un « cadre de résolution de la dette » efficace pour les États membres confrontés à une vulnérabilité accrue en matière d'endettement et nécessitant un rééchelonnement ou une restructuration de leur dette, afin de créer un espace budgétaire et d'introduire un moratoire sur le service de la dette.

### Compte courant extérieur, dons compris

Le compte courant extérieur de la région COMESA, dons compris, en pourcentage du PIB, s'est amélioré au cours des trois dernières années consécutives jusqu'en 2024, pour s'établir à une moyenne de -4,7%, soit un point de pourcentage de moins que la moyenne d'avant la pandémie (-5,7%) --*Graphique 6*. Cette amélioration reflète l'augmentation des échanges commerciaux (exportations et importations), la hausse des prix des matières premières (or, cacao et café), des taux de change plus stables et la vigueur des envois de fonds au cours de la période.

La balance courante extérieure, dons compris, devrait continuer à s'améliorer pour atteindre -4,3% du PIB en 2025, puis -3,6% du PIB en 2026. Toutefois, ces perspectives sont assombries par la persistance des turbulences mondiales, qui se traduisent par un affaiblissement de la demande mondiale et une baisse des prix des matières premières. Cette situation, conjuguée à l'incertitude qui pèse sur l'aide étrangère, pourrait inverser les progrès réalisés dans la réduction du déficit du compte courant extérieur.

*Graphique 6: Moyenne du compte courant extérieur dans le COMESA (dons compris, % du PIB)*

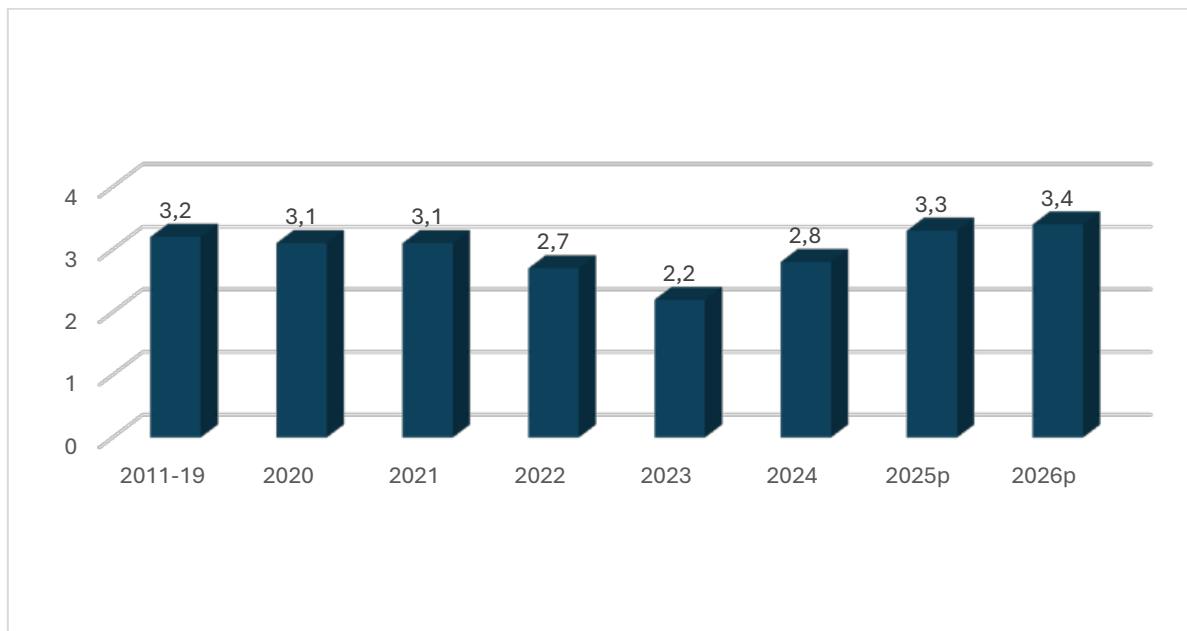


Source: FMI, Perspectives économiques régionales, ASS, avril 2025.

### Accumulation des réserves

Des réserves suffisantes aident les États membres à mieux gérer leur économie et à réagir aux chocs extérieurs, tandis qu'une gestion appropriée des réserves est essentielle pour minimiser le coût d'opportunité de la détention de réserves et maximiser les rendements. La couverture des réserves extérieures de la région COMESA s'est améliorée, passant de 2,2 mois d'importations de biens et services en 2023 à 2,8 mois en 2024 (*Graphique 7*). L'augmentation des réserves extérieures au cours de l'année considérée reflète une amélioration considérable de la balance extérieure, favorisée par la hausse des prix des matières premières (or, cacao et café), des taux de change plus stables et l'importance des envois de fonds, ainsi que la poursuite de l'assainissement budgétaire qui a contribué à atténuer les pressions sur le taux de change.

Graphique 7: Réserves moyennes dans le COMESA (mois d'importations de biens et services couverts)



Source: FMI, Perspectives économiques régionales, ASS, avril 2025.

Avec une couverture moyenne de 2,8 mois d'importations de biens et services, les réserves se rapprochent de la norme de référence en matière de couverture des importations fixée par les critères de convergence macroéconomique du COMESA, qui est égale ou supérieure à 3 mois. Huit États membres, à savoir l'Égypte, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, l'Union des Comores et la Zambie, ont atteint le seuil de couverture des réserves en mois d'importations de biens et services. La couverture des réserves de la région, en 2025 et 2026, devrait encore s'améliorer pour atteindre 3,3 et 3,4 mois d'importations de biens et services, grâce principalement à l'amélioration du compte courant et à des politiques monétaires et budgétaires plus strictes et plus cohérentes.

### Perspectives à moyen terme et recommandations

Dans un contexte de vulnérabilité persistante liée au resserrement du financement et à la hausse des coûts d'emprunt pour les économies régionales, des incertitudes accrues dans le monde, accompagnées d'un nouveau resserrement des conditions financières mondiales, implique que la hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale aura des répercussions négatives sur les flux de capitaux vers la région, ce qui exercera de nouvelles pressions sur le taux de change et les réserves, accentuant les tensions inflationnistes. En outre, cela signifie que les coûts de financement plus élevés auxquels sont confrontées les économies régionales devraient se maintenir plus longtemps, autant de défis qui constituent, d'une manière générale, un obstacle supplémentaire à la reprise dans la région. Afin de faire face à ces difficultés et incertitudes exceptionnelles, dans un contexte où l'espace budgétaire est réduit, les économies de la région devraient envisager les mesures suivantes:

- Renforcer la coordination entre les politiques budgétaires, monétaires et de change afin de parvenir à un équilibre entre la maîtrise des pressions inflationnistes actuelles et le soutien à la reprise économique en cours, tout en gérant la volatilité des taux de change, mais sans s'opposer aux mouvements basés sur les fondamentaux, car cela aurait un coût important. Dans ce cas, des politiques monétaires et budgétaires plus strictes et cohérentes seront nécessaires pour soutenir les taux de change, même en cas de faiblesse de l'activité économique. En revanche, les États membres soumis à des taux de change fixes devront surveiller de près la trajectoire de l'inflation tout en maintenant les taux directeurs alignés sur le taux directeur de référence afin de préserver la stabilité extérieure et les réserves de change.
- Renforcer les accords de paiement régionaux tels que le Système régional de paiement et de règlement (SRPR) afin de permettre notamment les règlements en monnaie locale, ce qui peut limiter la demande de devises étrangères et, potentiellement, réduire considérablement les risques liés à la dépendance à l'égard de devises tierces, tout en rendant les paiements intrarégionaux plus faciles, plus rapides et moins coûteux.

- c) Compte tenu de l'évolution de l'environnement mondial, un nouveau resserrement de la politique monétaire est nécessaire dans les États membres où l'inflation est en hausse afin de contrer les pressions sur les taux de change et de maintenir les anticipations inflationnistes, tandis que dans ceux où les pressions inflationnistes se sont atténuées et où l'inflation est conforme aux objectifs, les banques centrales pourraient envisager d'assouplir prudemment leur politique monétaire afin de soutenir la croissance, tout en se tenant prêtes à inverser le cours des choses si des chocs imprévus se produisaient.
- d) En vue de maîtriser les niveaux d'endettement menaçants, et compte tenu de l'incertitude qui entoure les perspectives d'aide extérieure, les États membres devront redoubler d'efforts pour mobiliser leurs recettes, hiérarchiser et accroître l'efficacité des dépenses dans la mesure du possible, tout en minimisant les effets négatifs sur la croissance et la pauvreté, afin de s'adapter à un environnement caractérisé par un resserrement des conditions de financement et de préserver la viabilité budgétaire. Le renforcement de la mobilisation des recettes peut contribuer à attirer davantage de financements extérieurs, car les recettes d'un États membres constituent un indicateur clé de sa capacité de remboursement de la dette. Au-delà de ces mesures relatives aux recettes et aux dépenses, les États membres exposés à un risque élevé de surendettement devraient éviter d'emprunter à des conditions non concessionnelles et donner la priorité aux opérations de gestion de la dette qui créent un espace budgétaire, notamment en remplaçant les instruments d'emprunt à taux d'intérêt élevé ou à échéance courte. Toutefois, à court terme, les autorités auront du mal à obtenir des financements extérieurs et la vulnérabilité à la dette risque de s'aggraver dans le contexte actuel de hausse des coûts d'emprunt et du service de la dette.
- e) Pour certains États membres confrontés à une aggravation de leur vulnérabilité à l'endettement ou susceptibles de connaître la même situation et nécessitant un reprofilage ou une restructuration de leur dette, un cadre de règlement de la dette qui fonctionne bien est essentiel pour créer l'espace budgétaire dont ils ont tant besoin. Les États membres ont élargi la gamme d'instruments d'emprunt, la base des créanciers s'est également diversifiée et les négociations sont devenues plus complexes. Dans ce contexte, il est essentiel que les créanciers renforcent leur fiabilité et leur prévisibilité, coordonnent les systèmes d'octroi de crédit, les rendent plus transparents et introduisent un moratoire sur le service de la dette pendant le processus de traitement de la dette.
- f) À moyen terme, la transformation structurelle et la diversification économique des différentes économies de la région seront cruciales, en particulier les réformes qui stimulent la croissance potentielle en renforçant le développement du secteur privé et en augmentant les avantages tirés du commerce. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) offre une excellente occasion d'élargir les relations commerciales et d'atténuer les risques liés aux ralentissements économiques dans les différents États membres. Le succès de la ZLECAF dépend des progrès réalisés pour réduire considérablement les obstacles tarifaires et non tarifaires, faciliter les échanges commerciaux et améliorer l'environnement commercial et les infrastructures à travers le continent. Le renforcement de l'intégration commerciale continentale et régionale favorisera la création d'un marché plus vaste et plus interconnecté et rendra le continent une destination d'investissement plus attrayante.

## Risques pesant sur les perspectives

Après quatre années de crise marquées par une série de chocs en cascade, tels que la pandémie de Covid-19, les tensions géopolitiques, les chocs climatiques, la mondialisation de l'inflation depuis les économies avancées et les hausses des taux d'intérêt dans ces dernières, la région est confrontée à un nouveau choc: un changement brutal du paysage économique extérieur provoqué par une série de mesures tarifaires importantes prises par des économies plus solides et les contre-mesures des partenaires commerciaux. De ce fait, un ralentissement de la demande mondiale, une baisse des prix des matières premières et un resserrement des conditions financières mondiales devraient ralentir la croissance mondiale. Bien que l'exposition directe de la région aux droits de douane révisés soit limitée, le ralentissement de la demande mondiale et la baisse des prix des matières premières devraient avoir de graves répercussions sur la région à cause de ses principaux partenaires commerciaux, à savoir la Chine, l'Inde et l'Afrique du sud.

En outre, l'incertitude quant aux futures politiques commerciales pourrait décourager les investissements, perturber la localisation de la production et les prix, et peser sur la demande des consommateurs. Ainsi, dans un contexte marqué par des vulnérabilités liées au resserrement du financement et à la hausse des coûts d'emprunt pour les économies

de la région, l'intensification des tensions commerciales et le resserrement des conditions financières mondiales, cela signifie que les coûts de financement plus élevés auxquels sont confrontées ces économies devraient se maintenir plus longtemps. Cette situation, conjuguée à l'incertitude qui pèse sur l'aide étrangère, est un défi à la marge de manœuvre des politiques monétaires et budgétaires, qui devront continuer à soutenir la reprise et à renforcer la résilience de la région face aux chocs. Par ailleurs, la région est exposée à des risques supplémentaires liés aux conflits régionaux, à la fragmentation géopolitique poussée et continue de subir l'impact négatif des effets des chocs climatiques.

### Évolution du commerce au sein du COMESA

En 2024, les exportations totales du COMESA vers le monde ont diminué de 3,6%, passant de 187 milliards USD en 2023 à 181 milliards USD en 2024. À l'inverse, les importations de la région en provenance du monde ont augmenté de 3,9% au cours de la période, passant de 263 milliards USD à 273 milliards USD. Cette croissance des importations a été principalement tirée par des États membres tels que la RDC, l'Égypte, l'Ouganda, l'Éthiopie, le Kenya et la Zambie.

Tableau 1: Commerce global au sein du COMESA par États membres pour 2022-2024 (millions USD)

Année	2022		2023		2024		% de variation (2024)	
Pays	Total exports	Imports	Total exports	Imports	Total exports	Imports	Total exports	Imports
<b>Burundi</b>	192	1 297	206	1 158	153	994	-25,6	-14,2
<b>Djibouti</b>	544	8 412	394	7 484	3 830	4 385	872,1	-41,4
<b>Égypte</b>	51 643	94 460	42 061	83 188	42 137	86 333	0,2	3,8
<b>Érythrée</b>	774	451	336	406	482	571	43,3	40,6
<b>Eswatini</b>	1 958	2 115	2 046	2 028	2 339	2 237	14,3	10,3
<b>Éthiopie</b>	2 977	17 209	2 704	16 536	3 269	18 996	20,9	14,9
<b>Kenya</b>	7 370	21 122	7 170	18 626	8 229	20 106	14,8	7,9
<b>Libye</b>	60 300	28 856	49 694	29 073	29 603	17 566	-40,4	-39,6
<b>Madagascar</b>	2 879	5 355	1 268	4 499	2 670	4 911	110,5	9,2
<b>Malawi</b>	890	1 566	966	3 145	959	3 183	-0,6	1,2
<b>Maurice</b>	1 879	6 568	1 859	6 250	1 751	6 615	-5,8	5,9
<b>Ouganda</b>	2 637	8 570	4 160	11 698	7 700	14 200	85,1	21,4
<b>RDC</b>	30 291	13 039	30 372	14 608	30 000	26 500	-1,2	81,4
<b>Rwanda</b>	2 048	5 398	2 417	6 200	3 010	6 356	24,5	2,5
<b>Seychelles</b>	605	2 112	714	3 208	952	3 426	33,4	6,8
<b>Somalie</b>	544	5 276	87	3 728	1 100	4 200	1171,4	12,7
<b>Soudan</b>	5 490	10 188	3 119	5 553	3 770	4 820	20,9	-13,2
<b>Tunisie</b>	18 684	26 836	20 049	25 566	19 943	26 027	-0,5	1,8
<b>Union des Comores</b>	54	213	32	273	33	377	3,0	38,3
<b>Zambie</b>	11 651	9 037	10 485	10 165	11 198	11 195	6,8	10,1
<b>Zimbabwe</b>	6 586	8 668	7 226	9 225	7 434	9 775	2,9	6



Année	2022		2023		2024		% de variation (2024)	
Pays	Total exports	Imports	Total exports	Imports	Total exports	Imports	Total exports	Imports
<b>Total</b>	<b>209 997</b>	<b>276 751</b>	<b>187 363</b>	<b>262 616</b>	<b>180 562</b>	<b>272 776</b>	<b>-3,6</b>	<b>3,9</b>

Source: COMStat et CNUCED

### Flux d'investissements directs étrangers au sein du COMESA

Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) mondiaux ont enregistré une hausse d'environ 3,5% en 2024, malgré la volatilité des flux financiers commerciaux dans plusieurs économies européennes qui servent de points de transfert pour les investissements. En valeur nominale, les IDE sont passés de 1,45 billions USD en 2023 à 1,5 billions USD en 2024.

Au niveau mondial, les investissements ont fortement chuté en 2024 dans les économies développées, surtout en Europe. En revanche, les économies en développement telles que celles du COMESA ont connu des flux d'IDE globalement stables, certains États membres enregistrant même une augmentation notable. L'Égypte, en particulier, a connu une hausse sans précédent de 373% des IDE, les flux passant de 9,8 milliards USD en 2023 à 46,5 milliards en 2024, principalement grâce au secteur pétrolier.

De même, la Zambie a enregistré une hausse significative des flux d'IDE, les investissements étant principalement orientés vers les secteurs des mines, de l'énergie, de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. En outre, Eswatini a enregistré une augmentation des flux, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des infrastructures, des mines et de l'industrie manufacturière.

Tableau 2: Flux d'IDE au sein du COMESA pour 2019 à 2024 (valeurs en millions USD)

Pays	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Croissance (2023/2024)
<b>Burundi</b>	44,4	16,2	16,5	20,1	29,9	31,7	6,1
<b>Djibouti</b>	175,0	158,2	168,0	190,9	137,0	67,8	-50,5
<b>Égypte</b>	9 010,0	5 851,8	5 122,0	11 399,9	9 840,6	46 578,0	373,3
<b>Érythrée</b>	-60,7	-30,3	-31,2	-32,0	2,1	-27,9	-1450,0
<b>Eswatini</b>	130,2	35,9	117,5	14,5	29,3	92,6	215,5
<b>Éthiopie</b>	2 548,7	2 381,0	4 259,5	3 670,1	3 269,0	3 984,4	21,9
<b>Kenya</b>	1 098,4	1 509,6	1 406,2	1 597,2	1 504,3	1 502,6	-0,1
<b>Libye</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Madagascar</b>	474,3	358,5	357,5	467,8	414,5	413,3	-0,3
<b>Malawi</b>	55,2	252,2	129,5	198,7	214,0	220,4	3,0
<b>Maurice</b>	444,1	224,7	260,5	545,9	759,8	681,3	-10,3
<b>Ouganda</b>	1 303,0	1 191,5	1 648,2	2 952,9	2 993,5	3 304,9	10,4
<b>RDC</b>	1 488,1	1 646,9	1 870,0	1 845,8	2 576,1	3 112,9	20,8
<b>Rwanda</b>	353,8	259,5	399,3	496,4	716,5	819,0	14,3
<b>Seychelles</b>	36,8	202,6	225,3	212,1	237,2	298,6	25,9
<b>Somalie</b>	447,0	534,0	601,0	636,0	676,5	765,0	13,1

Pays	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Croissance (2023/2024)
<b>Soudan</b>	825,4	716,9	522,9	573,5	548,2	-	-
<b>Tunisie</b>	844,8	652,1	660,2	713,7	771,7	936,5	21,4
<b>Union des Comores</b>	3,7	3,9	4,0	3,8	5,0	7,1	42
<b>Zambie</b>	859,8	245,2	394,2	-65,1	85,9	1 237,6	1 340,6
<b>Zimbabwe</b>	280,0	194,0	250,0	395,1	634,7	596,7	-6,0
<b>COMESA</b>	<b>20 362</b>	<b>16 404</b>	<b>18 381</b>	<b>25 837</b>	<b>25 446</b>	<b>64 622</b>	<b>154,0</b>
<b>Afrique</b>	<b>46 663</b>	<b>40 944</b>	<b>82 201</b>	<b>54 567</b>	<b>55 414</b>	<b>97 032</b>	<b>75,1</b>
<b>Monde</b>	<b>1 658 784</b>	<b>868 563</b>	<b>1 676 523</b>	<b>1 389 526</b>	<b>1 454 976</b>	<b>1 508 803</b>	<b>3,7</b>

Source: COMStat et CNUCED



2

**PROGRAMMES DE  
COOPÉRATION ET  
D'INTÉGRATION RÉGIONALES  
DU COMESA**

## 1. Intégration du marché

Ce pilier vise à renforcer l'intégration du marché afin de faciliter la circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes dans la région COMESA en réduisant le coût du commerce transfrontière par l'élimination des obstacles commerciaux.

Au cours de la période considérée, le Secrétariat s'est concentré sur les points suivants :

- **Facilitation du commerce** : Les principales interventions visant à soutenir la facilitation des échanges comprennent l'élimination des obstacles non tarifaires, l'intégration et l'expérimentation du système de Certificat d'origine électronique (eCO) du COMESA, la simplification des procédures douanières grâce à l'automatisation, la modernisation des infrastructures matérielles et immatérielles de certains postes-frontières, l'élaboration de documents pour le programme régional d'Opérateurs économiques agréés (OEA) du COMESA, la mise en place du Portail régional d'information commerciale du COMESA (PRIC), la création du Centre régional d'appui à l'automatisation douanière (CRAAD) et le système de Guichet unique électronique du COMESA (GU-Com). En outre, un soutien est apporté à la mise en œuvre du Régime commercial simplifié (Récos), à l'Initiative en faveur du petit commerce transfrontière (IPCTF) et à la Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC (ZLET). En outre, le Projet de facilitation du commerce et de l'intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL) est mis en œuvre.
- **Recherche en matière de politique économique et commerciale** : Le Forum annuel de recherche du COMESA est organisé pour soutenir une prise de décision fondée sur des données probantes concernant les questions relatives à l'intégration et au développement régionaux. En outre, des études de recherche sont entreprises et un soutien est apporté au programme de Maîtrise en Intégration régionale.
- **Le programme de Gouvernance, Paix et Sécurité du COMESA** est mis en œuvre pour soutenir les efforts de paix et de sécurité afin de faciliter l'intégration et le développement régionaux. Les interventions comprennent la prévention des conflits, la consolidation de la démocratie, la reconstruction post-conflit, le changement climatique et la paix et la sécurité des jeunes.

### 1.1 La Zone de libre-échange du COMESA

Au cours de la période considérée, Eswatini, l'Érythrée, l'Éthiopie, la RDC et la Somalie n'avaient pas encore adhéré à la Zone de libre-échange du COMESA (ZLEC). Toutefois, à la suite de l'entrée en vigueur de la ZLE tripartite, Eswatini a fait part de son intention de se conformer aux obligations de la ZLEC et a entamé le processus. Des initiatives visant à encourager la participation, notamment des ateliers nationaux et des missions de haut niveau, sont en cours. L'Éthiopie et la RDC sont à un stade avancé dans la préparation de leur adhésion à la ZLEC.

#### **Élimination des obstacles non tarifaires**

Un renforcement des capacités a été fourni à 15 États membres, à savoir le Burundi, l'Égypte, Eswatini, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, la Tunisie et la Zambie, en ce qui concerne les plateformes de gestion des ONT, les dispositions institutionnelles et le rôle des Comités nationaux de suivi (CNS). Les États membres ont de même notifié leurs CNS au Secrétariat.

#### **Défis à relever**

Les défis comprenaient la rotation trop fréquente des membres des CNS et les retards dans la résolution des ONT de longue date, ce qui a éloigné de la région COMESA l'intérêt du marché, contribuant ainsi aux faibles niveaux du commerce intra-COMESA.

En outre, les contraintes budgétaires ont obligé le Secrétariat à recourir à des formats virtuels de renforcement des capacités, ce qui rend difficile le suivi de la participation des membres des Comités nationaux de suivi et la mesure de l'impact de la formation.

## **Voie à suivre**

- Assurer continuellement le suivi avec l'Éthiopie et la RDC qui sont à un stade avancé pour rejoindre la Zone de libre-échange en 2025.
- Rendre opérationnelle la Zone de libre-échange tripartite pour permettre à Eswatini de participer à la Zone de libre-échange du COMESA.
- Le renforcement continu des capacités des membres du CNS sur la base d'une formation des formateurs est essentiel afin de leur permettre d'éduquer un plus grand nombre de parties prenantes sur les réglementations relatives aux obstacles non tarifaires.
- Fournir des documents d'orientation analysant l'impact des ONT de longue date sur le marché du COMESA.
- Collaborer avec les partenaires de développement en vue de mettre en œuvre efficacement les activités du programme sur les ONT et atteindre les objectifs fixés pour approfondir l'intégration régionale du COMESA.

## **1.2 Facilitation des douanes et du commerce**

Au cours de la période considérée, le Secrétariat du COMESA, en collaboration avec les États membres, a mis en œuvre divers programmes de facilitation des douanes et du commerce visant à renforcer et à soutenir l'efficacité des agences frontalières, réduisant ainsi les délais de dédouanement. Les progrès réalisés dans le cadre de ces programmes sont décrits ci-dessous :

### *11<sup>e</sup> FED -Programme de facilitation du commerce*

Le Programme de facilitation du commerce (PFC) a été signé entre le Secrétariat du COMESA et l'UE en novembre 2018 et s'étendait initialement jusqu'en mai 2022. Le programme a bénéficié de deux extensions sans frais et s'est achevé en décembre 2024. Au cours de la période considérée, il a été entrepris les activités suivantes :

#### *Règles d'origine et Certificat d'origine électronique*

La mise en œuvre du Certificat d'origine électronique du COMESA (eCO) a été lancée par le président du Conseil des ministres le 27 novembre 2024 à Lusaka, Zambie. En décembre 2024, Eswatini, le Malawi et la Zambie ont lancé l'eCO au niveau national. La mise en œuvre de ce certificat permettra de résoudre les problèmes liés à l'utilisation de la version papier du Certificat d'origine du COMESA. L'utilisation de l'eCO réduira les retards dans le dédouanement des marchandises, car la vérification de l'authenticité du certificat COMESA se fera en ligne et dans un délai très court. Le Secrétariat continuera à promouvoir une plus large adoption de l'eCO, qui est nécessaire à une coopération et à une intégration régionales efficaces, par le renforcement des capacités et un engagement politique sans réserve.

En outre, au cours de la période considérée, le Secrétariat a continué à fournir des conseils techniques sur l'interprétation et l'application des règles d'origine du COMESA. Avec le soutien conjoint du programme UE-OMD sur les règles d'origine en Afrique et du programme de facilitation des échanges du 11<sup>e</sup> FED, une révision des règles d'origine du COMESA a été entreprise afin de mettre à jour les dispositions techniques des règles conformément aux évolutions continentales et mondiales et d'y intégrer des dispositions qui faciliteraient le cumul étendu entre le Régime commercial du COMESA et la ZLECAF.

#### *Programme des Opérateurs économiques agréés*

Le programme des Opérateurs économiques agréés (OEA) est une initiative mondiale reconnue visant à renforcer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et à faciliter le commerce légitime. Il concerne les entreprises jugées fiables et conformes aux réglementations douanières et aux normes de sécurité, qui bénéficient ainsi de procédures douanières accélérées et de contrôles réduits. À la suite d'un atelier régional des experts OEA qui s'est tenu du 3 au 5 avril 2024 à Entebbe, en Ouganda, les États membres ont convenu d'accélérer les préparatifs en vue de la mise en œuvre du programme régional OEA. Le COMESA continue d'apporter un soutien au renforcement des capacités aux États membres qui sont prêts à lancer la phase pilote du programme. À cet égard, un tableau de bord indiquant les principales activités à mener au niveau du Secrétariat et des États membres a été approuvé pour mise en œuvre.

## Gestion coordonnée des frontières

La Gestion coordonnée des frontières (GCF) est une approche dans laquelle plusieurs agences de contrôle des frontières travaillent ensemble pour rationaliser le commerce et les déplacements, en garantissant à la fois l'efficacité et la sécurité. Cet effort de collaboration est essentiel pour la continuité et la reprise du commerce, en particulier en période de crise ou de perturbation. La GCF vise à harmoniser les procédures, à partager les informations et à optimiser l'allocation des ressources afin de faciliter le commerce légitime tout en maintenant un contrôle efficace. Un atelier régional sur les lignes directrices et la stratégie de mise en œuvre de la GCF s'est tenu du 20 au 22 mars 2024 en Zambie. Son objectif était d'évaluer les dispositions des lignes directrices régionales du COMESA en matière de gestion coordonnées des frontières et de faire le point sur sa mise en œuvre par les États membres. En outre, l'atelier visait à aider les États membres à mettre en œuvre les lignes directrices et la stratégie de mise en œuvre du COMESA en matière de GCF.

L'atelier a examiné les modalités possibles d'élaboration d'un programme régional de mesures de confiance afin de soutenir leur adoption et leur mise en œuvre. Les États membres ont mis en avant les conclusions d'un atelier consultatif régional sur les mesures de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC (septembre 2023), qui a identifié les mesures liées au transit comme un domaine prioritaire de collaboration régionale. L'atelier a recommandé que le Secrétariat élabore un programme régional de mise en œuvre des mesures de renforcement de la confiance fondé sur le renforcement des capacités et les besoins techniques communiqués par les États membres. Le Secrétariat, par le l'entremise du programme de facilitation des échanges du 11<sup>e</sup> FED, a continué d'apporter son soutien à certains postes-frontières à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, en Zambie et au Zimbabwe afin de les moderniser et d'améliorer les contrôles douaniers et la facilitation des échanges. Dans le cadre des conventions de subdélégation avec les États membres, la mise en œuvre des projets de modernisation des frontières est en cours à Chirundu (Zambie/Zimbabwe), Mwami/Mchinji (Zambie/Malawi), Nakonde/Tunduma (Zambie/Tanzanie), Galafi (Djibouti/Éthiopie) et Moyale (Éthiopie/Kenya). Plusieurs États membres mettent en œuvre la gestion coordonnée des frontières. Par exemple, le « projet de loi sur la gestion et la facilitation des frontières, 2025 » de la Zambie vise à alléger les transactions transfrontières, à simplifier les accords commerciaux et à améliorer les infrastructures aux frontières. Parallèlement, la gestion coordonnée des frontières est en cours de déploiement, ce qui réduit à six le nombre d'agences l'Office zambien des recettes (ZRA) comme chef de file.

## Guichet unique électronique

En décembre 2024, des Guichets uniques électroniques nationaux (eGUN) pour la facilitation du commerce et la logistique étaient opérationnels ou en cours de développement dans 15 États membres, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Soudan, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe. Tel qu'indiqué précédemment, les instruments relatifs au guichet unique électronique, à savoir le cadre juridique, la stratégie de mise en œuvre et la feuille de route, ainsi que les termes de référence pour l'élaboration du Système régional de guichet unique électronique du COMESA (eGU-Com) ont été élaborés et adoptés par la 44<sup>e</sup> réunion du Conseil des ministres, qui a décidé que l'eGU-Com serait élaboré sur la base du Système de plateforme d'interconnexion du COMESA (SPI-Com). Les discussions se poursuivent avec la CNUCED sur les modalités de développement du eGU-Com conformément aux décisions prises par le Conseil.

## Automatisation des douanes

Le Secrétariat a signé une convention de co-délégation avec la CNUCED afin de développer et de mettre en œuvre le Centre régional d'appui à l'automatisation douanière (CRAAD) dans le but de fournir un soutien technique et financier durable aux États membres et de normaliser et harmoniser les systèmes afin d'améliorer la connectivité et l'échange électronique de données entre les États membres.

Dans le cadre de cet accord, la CNUCED a commandé un prototype du CRAAD et une plateforme d'interconnectivité pour l'échange de données et de documents. Le développement, l'installation et la configuration des serveurs et des logiciels au Secrétariat du COMESA ont été finalisés. Les discussions avec la CNUCED se poursuivent pour la configuration technique du CRAAD, avec le soutien d'experts techniques du Système douanier automatisé (Sydonia) des États membres qui seront détachés au Secrétariat dans le cadre d'un programme de bourses.

## *Portail régional d'information sur le commerce*

La CNUCED a achevé l'élaboration du Portail régional d'information commerciale (PRIC) du COMESA, dont le lancement est prévu en 2025. En outre, le Secrétariat est en discussion avec certains États membres afin de soutenir l'élaboration de Portails nationaux d'information commerciale (PNIC) sur la base des lignes directrices régionales du COMESA. Avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD), Madagascar a élaboré un PNIC sur la base de ces lignes directrices du COMESA.

Les défis suivants ont affecté la mise en œuvre du programme de facilitation des douanes et du commerce dans la région COMESA:

- Retards dans le dédouanement des marchandises dans le cadre de la ZLEC en raison de l'utilisation de la version papier du certificat d'origine. Dans certains cas, il y a un long processus à vérifier l'authenticité de la version papier du Certificat d'origine du COMESA dans les États membres.
- Retards dans la transmission au Secrétariat des spécimens de signatures et des empreintes des cachets des signataires autorisés à signer les certificats d'origine du COMESA.
- Sous-utilisation des préférences commerciales du COMESA en raison de la faible connaissance des règles d'origine par la communauté commercante.
- Ressources financières limitées pour la mise en œuvre des programmes douaniers et de facilitation des échanges du COMESA.

### **Voie à suivre**

- Renforcement des capacités et sensibilisation pour une meilleure adoption du Certificat d'origine électronique.
- Révision des Règles d'origine du COMESA afin de les simplifier, de les rendre plus réactives et plus favorables aux entreprises.
- Sensibilisation et information continues du secteur privé sur les Règles d'origine du COMESA.
- Mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre des programmes du COMESA en matière de douanes et de facilitation des échanges.

## **1.3 Commerce des services**

Le commerce des services au sein du COMESA contribue de manière significative à l'économie de la région, le secteur des services représentant environ 50% du PIB. Le COMESA s'emploie activement à libéraliser et à faciliter ce commerce en mettant l'accent sur des secteurs prioritaires tels que les affaires, les communications, les services financiers, les transports, la construction et les services liés à l'énergie. Au cours de la période considérée, dans le cadre de la mise en œuvre des activités relatives à la libéralisation du commerce des services, les mesures suivantes ont été prises:

- i. Élaboration d'un projet de procédures pour la rectification, la modification et le retrait des listes.
- ii. Poursuite du renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques internationales concrètes visant à faciliter la libéralisation progressive du commerce des services et l'analyse des informations nécessaires pour promouvoir les réformes au niveau national.

Il a été recruté au sein du Secrétariat un Expert principal pour tenter de faire avancer la mise en œuvre des engagements en matière de services conformément au Règlement sur le Commerce des services -Obligations générales et aux listes d'engagements convenues.

### **Voie à suivre**

- Un programme spécifique axé sur la mise en œuvre des obligations et des engagements est nécessaire.
- Une décision politique visant à diriger la mise en œuvre des obligations est nécessaire pour améliorer l'engagement des États membres en matière de commerce des services.
- Développement d'une stratégie/matrice de mise en œuvre pour guider le processus.
- Un processus complémentaire axé sur le développement du commerce des services et les initiatives de promotion des exportations de services est nécessaire, guidé par le Cadre de promotion du commerce du COMESA, adopté par le Conseil en novembre 2024.

## 1.4 Évolution du Régime commercial simplifié

Actuellement, huit États membres du COMESA mettent en œuvre le Régime commercial simplifié (Récos). Il s'agit du Burundi, du Kenya, du Malawi, de l'Ouganda, de la RDC, du Rwanda, de la Zambie et du Zimbabwe. Le Récos réduit les coûts pour les petits commerçants et accélère le passage à la frontière grâce à l'utilisation d'un Document douanier simplifié (DDS) et à des procédures de dédouanement simplifiées. Le processus est appuyé par des Chargés de Bureau d'information commerciale (CBIC) déployés à certains postes-frontières afin d'aider les petits commerçants en leur fournissant des informations sur les procédures de passage de la frontière et en les aidant à remplir les formulaires.

Les gouvernements du Burundi et de la RDC ont officiellement lancé le 30 octobre 2024 la mise en œuvre du Récos à leurs postes-frontières communs. L'événement de lancement a eu lieu au poste-frontière de Gatumba/Kavimvira. Avant le lancement, les 2 États membres Burundi et RDC ont transposé dans la législation nationale l'instrument Récos par le biais de décrets interministériels sur la mise en œuvre des Récos signés respectivement le 26 juillet 2024 et le 15 octobre 2024.

### Voie à suivre

- Une plus grande volonté politique est nécessaire afin de s'assurer que sont respectés les engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du Récos.
- Les pays non membres de la ZLEC doivent y adhérer afin de faciliter la mise en œuvre effective du Récos dans l'espace COMESA.

## 1.5 Initiative en faveur du petit commerce transfrontière

Au cours de la période considérée, l'une des principales réalisations de l'Initiative en faveur du petit commerce transfrontière (IPCTF) a été la facilitation de la construction d'un marché transfrontière au poste-frontière de Mwami, entre la Zambie et le Malawi, dans le but de soutenir et de faciliter le commerce pour les petits négociants transfrontières. Parmi les autres activités entreprises dans le cadre de l'initiative, on peut citer les suivantes : Dialogue politique sur le Récos, réunions nationales des parties prenantes, formation des CBIC visant à leur fournir les dernières informations sur les procédures de douane et d'immigration ainsi que sur le commerce et le genre, travaux de remise en état du mini-laboratoire de Luangwa, facilitation du système de Laissez-passer électronique (e-Jeton) à la frontière de Kasumbalesa, un atelier de formation sur la sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges, la création de l'Association des commerçants transfrontières (ACTF) de Moyale et la tenue de la 1<sup>re</sup> assemblée générale de l'ACTF de Tunduma.

Voici quelques-uns des défis signalés dans le cadre de cette initiative :

- Retards dans la construction de la passerelle à Kasumbalesa ont affecté la mise en place et le fonctionnement en temps voulu du système e-jeton entre la RDC et la Zambie ; et
- Lenteur des travaux de construction d'autres infrastructures dans certains marchés frontaliers due à une combinaison de facteurs internes et externes, tels que la capacité financière limitée des entrepreneurs, le manque de coordination entre les parties prenantes, les retards dans l'obtention des exonérations de TVA et de droits de douane, et la difficulté à obtenir en temps voulu des garanties de bonne exécution pour faciliter le paiement des entrepreneurs et faire avancer les travaux.

### Voie à suivre

- Les partenaires de développement devraient envisager un soutien supplémentaire aux activités liées au renforcement des capacités des associations de commerçants transfrontières, y compris la CBT-NESA nouvellement créée.
- Documenter les réussites du programme afin d'améliorer la visibilité et l'impact du COMESA au niveau national.
- Collaborer avec les gouvernements des États membres où le programme est mis en œuvre afin d'étudier d'autres possibilités de financement pour l'achèvement des travaux de construction en cours à certains postes-frontières.

## **1.6 Projet de facilitation du commerce et de l'intégration dans la région des Grands Lacs**

Au cours de l'année 2024, il a été mené dans le cadre du Projet de facilitation du commerce et de l'intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL) les activités suivantes:

- Une réunion technique qui a rassemblé des délégués du Burundi et de la RDC, et 2 formations de formateurs sur le Récos.
- La mise en place et l'équipement des Bureaux d'information commerciale (BIC) au poste-frontière de Gatumba/Kavimvira ont été finalisés.
- Le projet a organisé une formation pour les Chargés des Bureaux d'information commerciale (CBIC).
- Une formation sur la collecte de données commerciales transfrontières à petite échelle a été organisée et une mission de supervision a été menée.
- Le projet a finalisé le développement de la Stratégie de communication du projet.
- La première réunion du Comité de coordination régionale du Projet de facilitation du commerce et de l'intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL) a été organisée.
- L'équipe du projet a organisé six réunions de coordination avec les unités d'exécution du projet du Burundi et de la RDC respectivement.
- Le Secrétariat du COMESA a co-lancé avec le Burundi et la RDC la mise en œuvre du Récos.
- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités pour les délégués du Burundi et de la RDC sur les Plateformes de notification, de suivi et d'élimination des ONT en ligne et par Texto (« SMS »).
- Facilitation d'une réunion bilatérale entre les autorités du Burundi et de la RDC pour discuter des modalités de réouverture des postes-frontières de Buganda/Nyamoma et de Mparambo/Rubenga.

Le projet a rencontré des difficultés dans l'établissement et l'opérationnalisation des BIC aux postes-frontières de Buganda/Nyamoma et de Mparambo, qui sont restés fermés à la suite de l'apparition de la Covid-19. Afin de résoudre ce problème, le projet a facilité une réunion bilatérale entre le Burundi et la RDC les 3 et 4 décembre 2024, à Uvira, dans la province du Sud-Kivu, RDC, pour discuter des modalités de réouverture des postes-frontières fermés. Au cours de la réunion, les gouvernements respectifs ont convenu d'une feuille de route pour guider la réouverture des postes-frontières.

### **Voie à suivre**

- Les gouvernements du Burundi et de la RDC doivent mettre en œuvre dans les délais les points d'action convenus dans la feuille de route conjointe pour la réouverture des postes-frontières fermés.
- Le Secrétariat du COMESA doit organiser une réunion de suivi sur la mise en œuvre de la feuille de route susmentionnée.
- Le rétablissement de la situation en matière de sécurité et les processus de consolidation de la paix sont importants pour une mise en œuvre efficace des projets.



## 1.7 La Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC

Après avoir obtenu les 14 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur, l'Accord de la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) est entré en vigueur le 25 juillet 2024. Ont ratifié l'accord les États membres/partenaires suivants: Afrique du sud, Angola, Botswana, Burundi, Égypte, Eswatini, Kenya, Lesotho, Malawi, Namibie, Ouganda, Rwanda, Zambie et Zimbabwe. Ces États membres/partenaires ont ensuite entamé les préparatifs pour rendre l'accord opérationnel.

Les secrétariats des CER-T ont poursuivi leurs efforts visant à obtenir davantage de ratifications et ont assuré le suivi auprès de la Tanzanie, de Djibouti, de l'Union des Comores et du Soudan du sud, qui ont fait état de progrès importants dans le traitement de leurs ratifications.

Au cours de la période considérée, les CER ont commencé à planifier la tenue de réunions des organes politiques tripartites afin de lancer les échanges commerciaux dans le cadre de l'accord de la ZLE tripartite. Le groupe de travail tripartite (TTF) a continué à collaborer avec certains partenaires de développement (notamment la BAD, UE, Afreximbank et AGRA) en vue de financer des programmes au titre des trois piliers afin de relever les défis que sont le financement, l'expertise et le renforcement des capacités.

La ZLET est confrontée à divers défis, notamment les suivants:

- i. Manque de ressources pour mettre en œuvre efficacement les activités tripartites.
- ii. La mise en œuvre du programme de travail tripartite a été affecté par de graves contraintes en matière de capacités humaines et techniques au niveau des secrétariats des CER et des États membres.
- iii. Lenteur des progrès dans la mise en place des structures institutionnelles chargées de gérer les affaires et les activités de la ZLE tripartite. Actuellement, la coordination des activités tripartites est assurée à tour de rôle par les CER.

### **Voie à suivre :**

- Des efforts concertés sont nécessaires pour mobiliser les partenaires au développement afin qu'ils soutiennent la Stratégie tripartite de mobilisation des ressources.
- Le Groupe de travail tripartite devrait accélérer le suivi de son engagement avec la BAD, l'UE, l'OMD, la CNUCED, la Banque mondiale, AFREXIM et d'autres partenaires de développement pour le financement de divers programmes et activités tripartites.
- La volonté politique pour soutenir la mise en œuvre de la Tripartite comme un complément de taille à l'accélération de l'intégration continentale.

## 1.8 Recherche en matière de politique économique et commerciale

### *Forum annuel de recherche*

Le 11<sup>e</sup> Forum annuel de recherche du COMESA, sur le thème « Favoriser l'intégration économique et l'inclusion dans le COMESA à travers la valorisation, les investissements verts et le tourisme », s'est tenu au cours de la période considérée. Il a réuni des décideurs politiques, des universitaires, des groupes de réflexion et des représentants du secteur privé ; il a permis de recueillir leurs commentaires sur les documents de recherche et de dialoguer sur les questions émergentes dans le domaine du commerce et de l'intégration régionale.

Il a été présenté lors du forum les huit documents suivants :

- Évaluation de la faisabilité économique des énergies renouvelables et de la production de compost à partir des déchets alimentaires de l'industrie hôtelière au Zimbabwe;
- Diversification économique et épuisement des ressources naturelles au sein du COMESA;
- Cartographie des produits d'importation potentiellement à risque au sein du COMESA;
- Industrie du voyage et du tourisme au sein du COMESA: une perspective fondée sur le modèle des facteurs diamant;
- Vulnérabilité et résilience du secteur touristique face au changement climatique au sein du COMESA;
- Déterminants de la demande touristique dans la région COMESA;

- Favoriser une intégration régionale durable: les rôles complémentaires des réformes du travail non rémunéré et de la formation à l'entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes au sein du COMESA --Les cas du Zimbabwe et de la République démocratique du Congo;
- Financement de la lutte contre les changements climatiques dans le Marché commun de l'Afrique orientale et australie (COMESA).

#### *Études de recherche*

Il a été réalisé les études suivantes :

- i. État des lieux des transports et de la logistique au sein du COMESA - Effets sur le commerce intrarégional;
- ii. L'impact de la zone de libre-échange continentale africaine sur le COMESA;
- iii. Évaluation des impacts socio-économiques potentiels de la pandémie de Covid-19 dans la région COMESA: une analyse d'équilibre général calculable (CGE);
- iv. Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de la ZLECAF par le COMESA; et
- v. Publication des volumes 11 et 12 de la série « Questions clés sur l'intégration régionale ».

#### *Formation et renforcement des capacités*

Le COMESA apporte un appui au programme de master en intégration régionale. Sous ce rapport, il a été mené au cours de la période considérée les activités suivantes :

- Onze étudiants ont obtenu un master en intégration régionale à l'Université de Maurice et à l'Université Kenyatta ; et
- Facilitation de l'abonnement à des revues électroniques et à des livres électroniques pour le programme de Maîtrise, à l'intention des étudiants et des enseignants.

#### Défis

- Manque de fonds suffisants pour mener à bien les activités de recherche et de renforcement des capacités.

#### Voie à suivre

Mobiliser des ressources pour soutenir la recherche et le renforcement des capacités sur les questions liées au commerce, les bourses de master et les prix de l'innovation.

#### **1.9      Programme Gouvernance, Paix et Sécurité du COMESA**

Les chefs d'État et de gouvernement du COMESA, lors de leur Sommet annuel de 1999, ont pris la décision délibérée que le COMESA devait aborder la question de la paix et de la sécurité afin de faciliter l'intégration et le développement régionaux. La Conférence a donc mandaté les ministres des Affaires étrangères du COMESA de superviser et traiter les questions de paix et de sécurité conformément aux dispositions spécifiques du Traité du COMESA et aux buts et objectifs du Marché commun. Les interventions dans le cadre du programme comprennent la prévention des conflits, la consolidation de la démocratie, la reconstruction post-conflit, le changement climatique et la paix et la sécurité des jeunes.

#### Alerte précoce

Pendant la période considérée, par le biais de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), le programme Gouvernance, Paix et Sécurité a continué à déployer la méthodologie de l'évaluation de la vulnérabilité structurelle (EVS) dans les États membres. En 2024, deux autres États membres (le Burundi et le Rwanda) ont organisé leur consultation nationale multipartite, au cours de laquelle les rapports d'alerte précoce de l'EVS, qui décrivent les facteurs de vulnérabilité structurelle et de résilience prévus, ont été diffusés auprès d'un ensemble de parties prenantes. Cela porte à dix le nombre total d'États membres de la région qui ont examiné conjointement leurs rapports d'alerte précoce de l'EVS et établi une structure de réponse sous la forme de bureaux EVS nationaux. Le COMESA, en collaboration avec l'UA, a également entamé le processus de mise en œuvre de l'évaluation plus complète et participative de la

vulnérabilité structurelle et de la résilience des États membres (CSVRA) et de la stratégie d'atténuation de la vulnérabilité structurelle des États membres (CSVMS) pour le Malawi et le Kenya. La CSVRA/CSVMS est un processus d'auto-évaluation volontaire mis au point par l'UA et les Communautés économiques régionales (CER). Ce processus vise à identifier les vulnérabilités structurelles propres à chaque États membres, à renforcer la résilience existante et à élaborer des stratégies d'atténuation des vulnérabilités. En outre, des efforts ont également été déployés pour améliorer les connaissances et les capacités des États membres à comprendre et à apprécier la méthodologie EVS du COMAlerte et le Cadre structurel continental de prévention des conflits (CSCPF). Trente et un (31) délégués du Kenya, du Malawi, de la Zambie, des Seychelles et du Burundi ont bénéficié de cette formation.

#### Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

L'intervention du COMESA s'est concentrée sur le renforcement des capacités des cellules de renseignement financier (CRF) et des Organismes chargés de l'application de la loi (OCAL), en aidant les États membres à réviser leurs lois et politiques et à collaborer avec de nouveaux partenaires. Le COMESA, en collaboration avec la GIZ, a organisé une formation régionale à l'intention des juges et des procureurs sur les enquêtes, les poursuites et le jugement des affaires de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. En outre, le COMESA, en collaboration avec le Groupe anti-blanchiment d'Afrique orientale et austral (GABAOA), a organisé une formation d'évaluateurs nationaux à l'intention des OCAL en Érythrée en préparation de l'évaluation de l'Érythrée dans le cadre du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFl). Les fonctionnaires des CRF de la région ont bénéficié d'un renforcement supplémentaire de leurs capacités afin d'améliorer leur analyse stratégique et leur efficacité opérationnelle dans l'identification des délits financiers liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Le COMESA a par ailleurs soutenu la 2e évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme de la Zambie afin d'identifier les vulnérabilités et la résilience potentielles du États membres et de se conformer au cadre fondé sur les risques du GAFl. Le COMESA, en partenariat avec la Fondation MASC des Nations unies, a organisé une formation régionale pour les Centres nationaux de lutte contre le terrorisme (CNLT) afin de renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et d'améliorer les capacités et le partage des connaissances entre les centres nationaux de lutte contre le terrorisme et les organisations de la société civile. Des visites d'échange ont également été organisées entre les CNLT de Zambie et d'Ouganda et les CNLT du Malawi et du Kenya. Ces visites d'échange étaient destinées à l'apprentissage entre pairs, au partage d'informations et à l'échange de bonnes pratiques entre les CNLT.

#### Lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité

Comprendre et répondre aux risques liés au climat est devenu une priorité stratégique pour le COMESA, après la prise de conscience que les questions de changement climatique ont le potentiel de générer des conflits. Dans ce contexte, le COMESA a établi un rapport de synthèse des groupes de cinq études sur le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité menées en 2023. Ces études sont les suivantes: Le groupe de la Corne de l'Afrique, le groupe des îles, le groupe des tropiques, le groupe de l'Afrique australe et le groupe de l'Afrique du Nord. Le rapport de synthèse a abouti à un Plan d'action programmatique (PAP) visant à mettre en œuvre les recommandations issues des rapports des groupes d'études. Le PAP met en exergue les mécanismes de résilience et d'adaptation au changement climatique et souligne les responsabilités de différents acteurs dans les différents groupes pour renforcer les mesures d'atténuation. Le rapport de synthèse met également en évidence les meilleures pratiques que les entités de consolidation de la paix, y compris les organismes gouvernementaux, les organisations de la société civile, les partenaires au développement et les autorités locales, peuvent appliquer pour aborder, atténuer et résoudre les conflits induits par les changements climatiques dans la région. L'attention a également été axée sur l'utilisation du manuel du COMESA sur la médiation des conflits liés aux ressources naturelles. Sur la base de ce processus, au cours de la période considérée, 139 artisans de la paix locaux ont été dotés des compétences nécessaires pour traiter et gérer les conflits liés aux ressources naturelles.

#### Observation des élections

Conscient de l'importance des élections dans la consolidation de la démocratie dans la région, le COMESA, en partenariat avec l'Union africaine, a observé les élections dans la République du Rwanda en juillet 2024. La participation du COMESA à l'observation des élections dans ses États membres est conforme aux dispositions de l'article 6(h) du Traité du COMESA qui contraignent tous les États membres du COMESA à promouvoir la démocratie et l'État de droit. Des élections démocratiques crédibles et légitimes sont le fondement d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables dans la région. Une région COMESA démocratique créera un environnement propice aux investissements étrangers et nationaux qui se traduiront par des avantages économiques et le développement de ses habitants. L'observation des





élections s'est déroulée conformément aux directives d'observation électorale du COMESA, à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007, à la Déclaration de principes de l'OUA/UA sur les élections démocratiques en Afrique de 2012 et à l'Agenda 2063. La mission conjointe a fourni des recommandations sur les domaines d'amélioration pour la conduite des futures élections. Ces recommandations visent à améliorer les processus électoraux et à renforcer la démocratie dans la région.

#### Programme Jeunesse, paix et sécurité

Des progrès ont été enregistrés dans l'institutionnalisation du programme Jeunesse, paix et sécurité (JPS). Plus précisément, les Organes directeurs ont validé et adopté des lignes directrices pour la création de Conseils nationaux de la jeunesse. Ces lignes directrices visent à renforcer les Conseils nationaux de la jeunesse dans la région. Pour renforcer davantage l'engagement des jeunes dans le programme JPS, une conférence ministérielle de haut niveau a été organisée par le COMESA en collaboration avec le gouvernement de Madagascar et ses partenaires en décembre 2024 à Antananarivo, Madagascar. La conférence s'est concentrée sur le renforcement de l'implication des jeunes dans le Programme pour la paix et la sécurité dans l'ensemble des États insulaires et, plus spécifiquement, sur le rôle des gouvernements et de l'UA/CER/RM dans la promotion du Programme JPS dans les États insulaires. Outre la conférence, le COMESA, en collaboration avec le gouvernement du Burundi et ses partenaires, a organisé le troisième atelier régional de renforcement des capacités des Conseils nationaux de la jeunesse, des organisations dirigées par des jeunes et des organisations axées sur les jeunes, sur la mise en œuvre de l'initiative « Faire taire les armes » de l'UA (STG). L'atelier avait pour but d'aider les jeunes à mieux comprendre le programme JPS et de fournir une plateforme pour mobiliser les Conseils nationaux de la jeunesse et les organisations de jeunes afin de prendre des mesures clés pour accélérer la mise en œuvre de l'initiative « Faire taire les armes » ainsi que pour accélérer le développement de plans d'action nationaux sur la paix et la sécurité des jeunes dans la région Afrique orientale.

#### Les enfants touchés par les conflits armés

Le COMESA a continué à donner la priorité aux questions relatives aux enfants touchés par les conflits armés dans la région. Le COMESA a élaboré trois documents d'orientation politique, à savoir:

- i. Stratégie du COMESA sur les enfants touchés par les conflits armés ;
- ii. Note d'orientation technique à l'intention des États membres contributeurs de troupes et de police sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants anciennement associés aux forces armées et aux groupes armés dans la région COMESA ; et
- iii. Notes d'orientation sur l'implication des enfants dans la reconstruction et le développement après les conflits.

Ces documents visent à orienter les initiatives régionales et à fournir un cadre pour une mise en œuvre efficace des programmes axés sur les enfants touchés par les conflits armés. Les documents d'orientation guideront également les États membres dans la mise en œuvre et le traitement des questions relatives aux enfants touchés par les conflits armés. Le résultat souhaité est que toutes les initiatives relatives aux enfants touchés par les conflits armés dans la région s'appuient sur ces documents politiques afin d'éviter des engagements ad hoc de la part des responsables régionaux des droits de l'enfant.

#### Reconstruction et développement post-conflit

En ce qui concerne la reconstruction et le développement post-conflit, l'une des principales réalisations a été la création d'une Commission frontalière mixte officielle dans la zone frontalière de Kipushi entre la RDC et la Zambie, ainsi que la finalisation de l'étude d'évaluation de l'impact du programme « Commerce au service de la paix ». Le rapport sera validé en 2025.

### 2. Intégration physique et connectivité

Ce pilier vise à réduire les obstacles au commerce et à renforcer la connectivité régionale grâce au développement des infrastructures physiques et à la connectivité. Il comprend des programmes sur les transports, les TIC et l'énergie, en mettant l'accent sur l'harmonisation des politiques et des réglementations. En outre, le programme s'attaque aux défis logistiques afin d'améliorer les infrastructures frontalières et les flux commerciaux transfrontières. Le renforcement du développement de l'infrastructure économique est au cœur des objectifs plus larges du COMESA en matière d'intégration régionale et de croissance économique.

Le Secrétariat s'est concentré sur les points suivants :

- **Programme ASCENT :** Passer du stade de la planification à celui de la mise en œuvre active, en veillant à ce que le programme commence à produire des résultats tangibles en matière d'élargissement de l'accès à l'énergie.
- **Activités environnementales du projet RIFF :** Veiller à ce que les projets financés dans le cadre du RIFF respectent les normes environnementales et contribuent au développement durable.
- **Régulation de l'électricité (ARÉFOA) :** Créer un cadre réglementaire cohérent pour faciliter le commerce transfrontière de l'électricité et les investissements.
- **Développement du secteur du transport :** L'accent a été mis sur le renforcement des infrastructures de transport par le biais d'initiatives multiples, notamment l'amélioration de la gestion des corridors, le soutien au développement du secteur du transport aérien dans la région AO-AA-OI et l'exploration des possibilités de transport maritime et fluvial.
- **Télécommunications/TIC :** L'accent est mis sur la création d'un environnement favorable par le biais de réformes politiques et réglementaires grâce à la mise en œuvre du programme EGEE-TIC. En outre, les efforts ont porté sur la stimulation des investissements dans l'infrastructure numérique, le renforcement des compétences numériques et de l'innovation, et la promotion de la cybersécurité.
- **Numérisation inclusive pour l'Afrique orientale et australie (IDEA) :** Le projet IDEA, financé par la Banque mondiale à hauteur de 10 millions USD, vise à mettre en place une large bande abordable, à développer des plateformes de données fiables et à permettre une croissance numérique dans des secteurs ciblés.

#### 2.1 Programme énergétique

##### Programme d'Accélération de la transformation de l'accès à l'énergie propre et durable

Le programme d'Accélération de la transformation de l'accès à l'énergie propre et durable (ASCENT), une initiative de 5 milliards USD financée par la Banque mondiale, vise à fournir un accès à l'électricité à 100 millions d'habitants en Afrique orientale et australie, le COMESA mettant en œuvre un programme d'assistance technique régional de 50 millions USD. Lancé conjointement en juin 2024, quatre pays, à savoir le Rwanda, la Somalie, São Tomé et la Tanzanie, ont signé des accords pour participer au programme. Les principaux progrès comprennent la conception d'un mécanisme de préparation des projets (PPF) pour aider les pays à développer des projets bancables et le développement d'une plateforme numérique de suivi, de notification et de vérification (DMRV), Prospect, pour suivre les résultats et faciliter la monétisation des crédits carbone. La plateforme devrait être opérationnelle au début de l'année 2025.

Parmi les difficultés rencontrées par le programme et ayant une incidence sur la mise en œuvre, on peut citer la lenteur des réponses des États membres et les problèmes d'exonération de la TVA. À l'horizon 2025, le programme se concentrera sur l'approbation des cadres juridiques, le lancement du PPF et des facilités de soutien, et l'opérationnalisation de la plateforme Prospect DMRV pour faire progresser l'accès à l'énergie et l'intégration des technologies intelligentes face au climat dans toute la région.

#### Projet de Mécanisme de financement des infrastructures régionales

Le projet de Mécanisme de financement des infrastructures régionales (RIFF), financé par la Banque mondiale, a pour objectif d'étendre les financements à long terme aux entreprises privées dans des secteurs d'infrastructure sélectionnés en Afrique orientale et australe. La mise en œuvre du projet RIFF en 2024 a enregistré des progrès satisfaisants dans de multiples initiatives. Les principales réalisations comprennent le développement et l'opérationnalisation d'un système d'enregistrement des produits solaires au Zimbabwe, le soutien au Malawi pour l'adoption et l'application de normes en matière d'énergie solaire et la formation à l'établissement des tarifs en RDC et en Ouganda. En outre, le projet a permis de mettre à jour la politique énergétique du Zimbabwe et de soutenir le Soudan du sud, malgré les retards administratifs. En outre, des étapes ont été franchies dans l'élaboration de lignes directrices et de lois régionales sur les PPP.

#### Harmonisation de la régulation de l'électricité

L'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) est une agence spécialisée du COMESA créée pour promouvoir l'intégration régionale et les investissements dans le secteur de l'énergie en harmonisant les cadres réglementaires entre les États membres.

### 2.2 Évolution du secteur du transport

En 2024, le Secrétariat s'est concentré sur le renforcement des infrastructures de transport avancées par le biais de multiples initiatives, notamment des efforts visant à améliorer la gestion des corridors, à soutenir le développement du secteur du transport aérien dans l'ensemble de la région AO-AA-OI, et à explorer les possibilités de transport maritime et fluvial. Les principales réalisations concernent la mise en place d'institutions de gestion des corridors à Djibouti et à Port-Soudan (malgré les défis politiques), les campagnes de sensibilisation sur le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA), l'achèvement d'une étude de faisabilité pour une ligne maritime reliant les États insulaires du COMESA et l'établissement d'une voie de navigation du Lac Victoria à la mer Méditerranée (VICMED) qui promet d'améliorer le commerce régional, de réduire les coûts et de promouvoir l'intégration socio-économique. La deuxième phase du Programme tripartite de facilitation du transport et du transit (PTF2T-2) a également été formulée, soutenant l'harmonisation des lois et des accords sur le transport transfrontière.

### 2.3 Télécommunications/TIC

Le COMESA s'est concentré sur le rôle essentiel des TIC dans le développement socio-économique et l'intégration régionale, l'attention étant axée sur la création d'un environnement favorable par le biais de réformes politiques et réglementaires, la stimulation des investissements dans l'infrastructure numérique, l'amélioration des compétences numériques et l'innovation, et la promotion de la cybersécurité.

#### Amélioration de la gouvernance et de l'environnement favorable dans le secteur des TIC

Au cours de la période considérée, la région a réalisé des progrès notables grâce à la mise en œuvre du programme de Renforcement de la gouvernance et d'un environnement propice dans le secteur des TIC (EGEE-TIC), qui s'est concentré sur l'élaboration de politiques relatives à l'itinérance, aux interconnexions, à l'accès ouvert et à la coopération en matière de large bande, ainsi que sur les efforts de renforcement des capacités. En outre, des audits ont été entrepris pour confirmer la solidité de la gouvernance et de la gestion financière.

#### Numérisation inclusive en Afrique orientale et australe

Le projet de Numérisation inclusive en Afrique orientale et australe (IDEA), financé par la Banque mondiale à hauteur de 10 millions USD, vise à mettre en place un haut débit abordable, à développer des plateformes de données fiables et à permettre une croissance numérique dans des secteurs ciblés. Dans l'ensemble, le projet souligne les efforts en cours pour favoriser une économie numérique plus inclusive, plus sûre et plus innovante en Afrique orientale et australe. La première phase de l'Approche programmatique multi-phases (MPA) comprendra quatre opérations pour le COMESA,

la RDC, l'Angola et le Malawi. La raison d'être du démarrage du MPA-IDEA avec le COMESA est de s'assurer qu'une CER appropriée peut diriger la coordination régionale de l'IDEA et créer des bases essentielles et un mécanisme d'apprentissage pour la mise en œuvre régionale. La région bénéficiera de ce projet de la manière suivante:

- 180 millions de personnes bénéficieront d'un accès nouveau ou amélioré à la connectivité internet ;
- 100 millions de personnes, y compris les réfugiés et les personnes handicapées, bénéficieront de cartes d'identité numériques et de technologies accessibles ;
- Plus de 100 millions de personnes devraient bénéficier de services numériques et de plateformes génératrices de revenus ;
- Au moins 50% des bénéficiaires seront des femmes ;
- Les fournisseurs de services TIC (opérateurs de téléphonie mobile, fournisseurs d'accès à Internet, fournisseurs de services dématérialisés) bénéficieront d'infrastructures et de possibilités d'approvisionnement ;
- Les start-ups et les centres d'entrepreneuriat bénéficieront d'une assistance technique et de subventions ;
- Les MPME auront accès à l'internet, à la Sélection dynamique de fréquence (DFS), aux appareils intelligents et à la formation ;
- Les entreprises numériques bénéficieront d'un accès à un marché régional plus vaste ;
- Les ministères, les organismes de réglementation et les agences chargées des TIC, du commerce, du DFS et de la protection des données bénéficieront d'un soutien technique et financier ; et
- Les institutions publiques non connectées, y compris les écoles, les cliniques et les bureaux gouvernementaux, bénéficieront de nouvelles infrastructures.

### **3. L'Intégration productive**

Ce pilier vise à promouvoir le développement d'une agriculture et d'industries compétitives, durables et rentables qui contribuent à la prospérité économique et sociale des citoyens de la région COMESA.

Le Secrétariat s'est concentré sur les points suivants :

- **Programme agricole du COMESA :** Soutenir la production alimentaire durable et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la mise en œuvre de programmes tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), les systèmes de données agroalimentaires et le développement de l'élevage et de la pêche.
- **Économie bleue :** L'objectif est de faire progresser les secteurs maritime, de la pêche et du tourisme dans la région.
- **Favoriser l'industrialisation :** Assurer le soutien à la transposition et à la mise en œuvre de cadres régionaux visant à encourager l'industrialisation et le développement des PME dans ses États membres.
- **Promotion des investissements :** L'accent est mis sur l'avancement des initiatives régionales en matière d'investissement et de développement des entreprises, y compris l'élaboration de lignes directrices pour l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'investissement pour les PME et l'examen du modèle de Convention préventive de la double imposition (CPDI) et de l'Accord relatif à la Zone d'investissement commune du COMESA (ZICC).
- **Normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et normes techniques (OTC):** L'accent est mis sur le renforcement du système de laboratoires de référence du COMESA, sur la santé des plantes et la sécurité alimentaire, sur l'infrastructure métrologique régionale et sur l'avancement de la mise en œuvre des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) afin d'améliorer le commerce intrarégional des produits agricoles de base.
- **Programme sur le changement climatique :** L'accent est mis sur le soutien aux États membres pour la révision des contributions déterminées au niveau national (CDN), l'aide aux négociations sur le changement climatique et la promotion du renforcement de la résilience.

#### **3.1 Le Programme agricole du COMESA**

Le Secrétariat du COMESA a réalisé des progrès notables dans la mise en œuvre des interventions prévues dans le



cadre de son programme pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. En collaboration avec la CUA, l'AUDA-NEPAD et d'autres partenaires, le Secrétariat a fait progresser la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). L'Union des Comores, la Zambie, les Seychelles et l'Érythrée ont bénéficié d'un soutien technique et d'une aide au renforcement des capacités pour la formulation et la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire (PNIA). En outre, le Secrétariat a coorganisé des consultations régionales des parties prenantes, contribuant à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action du PDDAA post-Malabo (2026-2035), qui ont été adoptés par le Comité technique spécialisé de l'UA sur l'agriculture, le développement rural, l'économie bleue et l'environnement durable en octobre 2024. Cette nouvelle stratégie marque le passage d'une croissance axée sur l'agriculture à une approche globale des systèmes agroalimentaires, avec six objectifs stratégiques: intensifier la production et le commerce de denrées alimentaires durables; augmenter les investissements et les financements ; assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; promouvoir des moyens de subsistance inclusifs et équitables ; améliorer la résilience ; et renforcer la gouvernance.

Par ailleurs, le COMESA a préparé une note d'information régionale basée sur le rapport d'examen biennal 2023 (4e) du PDDAA. Malgré certains progrès, le rapport a révélé qu'aucun État membre du COMESA n'était en mesure d'atteindre les objectifs de Malabo d'ici 2025, y compris ceux concernant l'éradication de la faim, la réduction de la pauvreté et le commerce agricole intra-africain. Le rapport fournit des recommandations stratégiques axées sur l'augmentation des investissements financiers, le renforcement des capacités techniques et institutionnelles et l'amélioration de la participation des jeunes, des femmes et du secteur privé, tout en s'attaquant aux obstacles au commerce afin de promouvoir l'intégration régionale.

En ce qui concerne le renforcement des systèmes de données agroalimentaires, le Secrétariat a fait progresser le développement et la mise en œuvre d'une initiative pilote de bilan alimentaire régional numérique (RFBS). Parmi les principales réalisations, citons l'établissement d'une structure de gouvernance, la conception de l'outil RFBS et des analyses, la coordination des parties prenantes, l'identification des sources de données et le lancement d'un produit minimum viable (MVP) de la plateforme. Une évaluation finale a révélé une large adoption par les parties prenantes, les gouvernements utilisant l'outil pour le commerce alimentaire et la planification des politiques, et les acteurs du secteur privé l'appliquant à la prise de décisions commerciales. La phase 1 de l'initiative RFBS visait à contribuer à la sécurité alimentaire, au commerce régional et à l'amélioration des moyens de subsistance. Forte de ce succès, la phase II de l'initiative, intitulée « Renforcement des systèmes de production et de diffusion de données et d'informations agroalimentaires », a été mise au point et financée, dans le but d'étendre la couverture à d'autres États membres et à d'autres produits au cours des trois prochaines années.

À la suite du lancement de la phase 2, le Secrétariat a organisé un dialogue régional public-privé sur la politique à mener, en s'appuyant sur les analyses du RFBS. Le dialogue a abordé des défis clés tels que les interdictions d'exportation, la prévisibilité du commerce, les normes de sécurité alimentaire et l'engagement des jeunes. Il a également servi de plateforme de mise en réseau entre les acteurs du secteur privé et les décideurs politiques. Le Secrétariat a par ailleurs



participé à un dialogue régional de haut niveau sur la politique semencière à Lusaka, en Zambie, où il a contribué aux discussions sur les goulets d'étranglement politiques dans le commerce et l'harmonisation des semences.

Pendant la période considérée, le Secrétariat a finalisé une stratégie régionale sur le développement de l'irrigation et la gestion de l'eau à usage agricole, ainsi que des directives techniques pour l'établissement et la gestion des réserves alimentaires stratégiques (RAS). En raison de contraintes budgétaires, seul le Malawi a bénéficié d'un soutien technique pour la transposition dans le droit interne. Les efforts de transposition dans le droit interne à plus grande échelle sont en attente de l'approbation de la stratégie par le Comité sectoriel et le Conseil du COMESA.

Dans le souci de mobiliser des ressources techniques et financières, le Secrétariat a codéveloppé deux propositions de projets régionaux: une initiative de 22 millions USD sur la construction de systèmes agroalimentaires résilients et inclusifs dans le cadre de la Facilité de soutien à la transition de la BAD (appel 2024), et un projet de 10 millions USD sur la promotion des corridors commerciaux de l'économie bleue et des chaînes de valeur résilientes du poisson dans le cadre de l'appel régional de la BAD pour les biens publics (RPG). En outre, en collaboration avec le programme d'économie bleue, le Secrétariat a rédigé un cadre de partenariat avec l'Université du Manitoba pour promouvoir des chaînes de valeur compétitives et inclusives pour le poisson séché afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Un Mémorandum d'accord (Médac) visant à formaliser ce partenariat est en cours d'élaboration. Le Secrétariat a également soutenu la formulation d'un Médac avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), axé sur les chaînes de valeur agricoles, la promotion des énergies vertes et l'agriculture résiliente au changement climatique. En outre, un Médac a été établi avec AKADEMIYA2063 pour renforcer les capacités techniques des États membres en matière d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et d'analyse de données, dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire, la résilience aux effets du changement climatique et la compétitivité des marchés régionaux.

#### Développement de l'élevage et de la pêche

Le programme de développement de l'élevage est activement engagé dans des collaborations avec les autorités vétérinaires et de production animale des États membres du COMESA, les CER et les organisations mondiales, notamment le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA), la FAO et l'OMSA. Ces

partenariats visent à améliorer la production animale, la productivité et le commerce des produits animaux. Les activités suivantes ont été menées à bien par le programme Pêche et Élevage:

#### **Programme d'élevage**

Le programme a réalisé des avancées importantes dans l'amélioration de la production et du commerce du bétail. Les principales réalisations comprennent le renforcement de la participation du secteur privé, en particulier de petits et moyens producteurs d'animaux et des acteurs de la chaîne de valeur, à des chaînes de valeur régionales et mondiales durables. Des représentants de dix États membres du COMESA se sont réunis à Nairobi, au Kenya, pour une réunion consultative de trois jours. Cette réunion a débouché sur un accord visant à renforcer la capacité des producteurs, des organisations de producteurs et d'autres acteurs de la chaîne de valeur à stimuler la compétitivité, la valeur ajoutée et l'accès au marché.

Une autre initiative clé a été la visite de partage d'expérience à la Kenya Meat Expo, où des accords interentreprises ont été facilités. Cette visite a permis aux participants d'identifier les défis et les domaines où le renforcement des capacités était nécessaire pour améliorer la compétitivité et l'accès au marché. Le programme s'est également concentré sur l'amélioration de la résilience des systèmes de production pastoraux, qui sont sujets à la sécheresse et aux conflits de ressources. Un partenariat avec les CER et le BIRA-UA a conduit à la création de la Plateforme de développement des marchés pastoraux africains (APMD). Lors de la réunion de la plateforme APMD qui s'est tenue à Nairobi, une série d'initiatives ont été introduites, notamment des instruments de facilitation du commerce et la promotion de systèmes intégrés de commercialisation du bétail.

#### ***Amélioration des chaînes de valeur régionales du lait, de la volaille, des animaux vivants et de la viande***

Lors de la 16<sup>e</sup> réunion panafricaine organisée par le BIRA-UA en partenariat avec les CER et l'OMSA, les participants ont discuté de l'impact des maladies endémiques sur la production et la productivité du bétail, en se concentrant sur la production laitière, la volaille, les petits ruminants et la production de viande bovine. Un résultat majeur a été un accord sur l'introduction de prix minimums à la ferme pour les producteurs de lait afin de les protéger de la volatilité des prix, en tirant les leçons de l'expérience du Kenya. En outre, la réunion a abordé les défis du secteur de la volaille, tels que le nombre limité de fermes d'élevage dans la région, et a souligné la nécessité d'investir dans les installations et les technologies de transformation de la volaille. La discussion sur la chaîne de valeur de la viande et des animaux vivants a mis en exergue l'importance des parcs d'engraissement de quarantaine et de l'inspection des abattoirs par les États membres importateurs pour garantir la sécurité des exportations d'animaux vivants.

#### ***Amélioration de la santé animale pour lutter contre les maladies animales transfrontières***

Le programme a pris des mesures importantes pour renforcer la gestion de la santé animale afin de favoriser l'accès aux marchés d'exportation. En partenariat avec l'OMSA, il a organisé une réunion à Lusaka, Zambie, pour évaluer la situation de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), une maladie animale transfrontière majeure en Afrique australe. Une série de mesures ont été adoptées pour contrôler et éradiquer la maladie. En outre, le programme a aidé Madagascar à évaluer les performances de ses services vétérinaires, en se concentrant sur les services cliniques, les mesures SPS et les laboratoires aux niveaux national et régional.

Le programme a par ailleurs contribué à la lutte contre d'autres maladies animales transfrontières par le biais du cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontières. Le COMESA a aidé les États membres à signaler les foyers de maladies animales transfrontières et a facilité les mesures de contrôle lorsque cela s'avérait nécessaire. Le programme a également participé à la 91<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé animale, où les positions africaines sur les normes de santé animale ont été présentées et où un Mémorandum d'accord a été signé entre le COMESA et l'OMSA.

### **3.2 L'économie bleue**

Le programme sur l'économie bleue a permis de réaliser des progrès importants dans les secteurs maritime, de la pêche et du tourisme de la région. L'une des principales réalisations pendant la période considérée est l'élaboration du Cadre directeur et stratégique de réforme de la pêche et de l'aquaculture (CDSR) du COMESA, avec le soutien du BIRA-UA. Le CDSR sert de plan directeur pour la gestion et le développement durables de ces secteurs et a été validé par 18 États membres lors d'une réunion qui s'est tenue en septembre 2024 à Kampala, en Ouganda. Des efforts sont en cours pour mobiliser des ressources en vue de sa mise en œuvre réussie avec 5 États membres bénéficiant de soutien.

En collaboration avec l'Université de Birmingham, un rapport technique sur le statut de la gestion collaborative et

communautaire des pêches dans la région COMESA a été achevé et validé par 18 États membres en août 2024. Le rapport propose des recommandations pour la mise en œuvre efficace de la cogestion comme outil de gestion des pêches dans la région.

Le programme ECOFISH a également soutenu la formation régionale sur les compétences de communication afin de sensibiliser à l'importance de la pêche et de l'aquaculture, ce qui a donné lieu à de nombreux articles produits par des journalistes dans toute la région. Des activités pilotes ont été entreprises dans quatre États membres et les leçons tirées ont été partagées lors d'un atelier régional.

Pendant la période considérée, le COMESA a activement mis en œuvre le mécanisme africain de réforme de la pêche (AFRM) afin de promouvoir l'adoption de réformes visant à faire évoluer les pêcheries africaines vers des pratiques durables. En outre, le programme a créé des antennes régionales de femmes pour soutenir les femmes et les jeunes dans le secteur de la pêche, où plus de 60% des commerçants de poisson sont des femmes. Grâce à des initiatives en Ouganda et à la frontière de Busia au Kenya, plus de 200 femmes et jeunes ont été formés à l'assurance qualité et à la sécurité du poisson afin de faciliter l'accès au marché.

En collaboration avec le Centre de services régional pour l'Afrique (RSCA) du PNUD, le COMESA a fourni un soutien technique à deux projets à court terme dans le cadre du défi de l'innovation océanique et ont été mis en œuvre avec succès de juillet à décembre 2024 au Kenya, en se concentrant sur la pêche, et à Madagascar, en se concentrant sur le tourisme bleu. Ces innovations visent à créer/diffuser des technologies innovantes qui stimulent la durabilité des océans dans les milieux océanographiques.

Le Secrétariat a également lancé une analyse situationnelle de l'engagement des femmes dans le secteur de la pêche dans la région COMESA. Cette initiative vise à générer des recommandations basées sur des preuves qui informeront la conception d'interventions sensibles au genre visant à accroître la participation des femmes dans la chaîne de valeur du poisson. En soutien aux stratégies nationales, le Secrétariat a élaboré des termes de référence (TdR) pour aider à la formulation de stratégies nationales d'économie bleue pour le Rwanda et le Burundi.

En outre, le programme sur l'économie bleue a initié des collaborations prometteuses. Une lettre d'intention est en cours d'élaboration en partenariat avec le FIDA, et un accord de collaboration et de recherche est en cours de formulation avec l'Université du Manitoba, Dried Fish Matters office. Il a également élaboré deux propositions de projet avec diverses parties prenantes et partenaires internes, qui ont été soumises à l'Agence française de développement (AFD) en vue d'obtenir un soutien financier.

### **3.3 Développement de l'industrialisation**

En 2024, le Secrétariat du COMESA a continué à soutenir la transposition et la mise en œuvre de cadres régionaux clés visant à promouvoir le développement de l'industrialisation et des PME dans ses États membres. Ces cadres comprenaient la politique et la stratégie industrielles régionales du COMESA, le cadre régional des MPME et le cadre régional de la politique de contenu local. Le Secrétariat s'est également concentré sur la mobilisation des ressources techniques et financières pour stimuler les efforts d'industrialisation, tout en promouvant la compétitivité et l'accès au marché pour le secteur privé, avec une attention particulière pour les entreprises détenues par les femmes et les jeunes. Plusieurs étapes importantes ont été franchies tout au long de l'année.

Une initiative notable est le Programme d'industrialisation conjoint Zambie-Zimbabwe, qui a été couronné par la création d'un Parc agro-industriel commun (CAIP). Des sites potentiels ont été identifiés à Musokotwane Farm Block dans le district de Kazungula, en Zambie, et à cinq endroits dans la province de Mashonaland West, au Zimbabwe. Des travaux sont en cours pour établir une entité ad hoc (SPV) afin de gérer l'initiative qui, une fois mise en œuvre avec succès, devrait servir de modèle à reproduire dans d'autres États membres du COMESA.

En outre, le Secrétariat a également initié et finalisé un examen à mi-parcours de la Stratégie d'industrialisation du COMESA, visant à évaluer les progrès réalisés par rapport à ses objectifs initiaux. L'examen est actuellement en attente de validation par les États membres et devrait permettre d'éclairer les orientations stratégiques futures de l'industrialisation régionale. En outre, le Secrétariat a entamé un examen complet de la politique du COMESA en matière de MPME, avec l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre et d'un plan d'action chiffré. Cette initiative vise à aligner la politique sur l'évolution des environnements commerciaux mondiaux et régionaux, à renforcer le rôle des MPME et à orienter les futures interventions du COMESA dans ce secteur.

En collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le Secrétariat a mis en œuvre un projet visant à adapter les lignes directrices de l'Union africaine (UA) sur les chaînes de valeur agricoles régionales (CVAR), en se concentrant sur les chaînes de valeur du maïs et des produits laitiers en Zambie et au Zimbabwe. Ce projet comprenait l'élaboration de cadres politiques, d'examen institutionnels et de stratégies d'exportation, ainsi que la formation des parties prenantes à l'intégration des CVAR dans les plans de développement nationaux afin de soutenir la diversification et le commerce intra-africain.

Le développement du secteur pharmaceutique régional est un autre domaine clé. Après la mise en place d'une Unité d'exécution du projet (UEP) pour le soutien du COMESA au développement du secteur pharmaceutique régional, le Secrétariat a tenu des engagements préliminaires avec les États membres et les principaux partenaires, notamment le CDC Afrique, l'AUDA-NEPAD, l'OMS, l'ONUDI et l'USAID. La réunion inaugurale du Comité directeur du projet s'est tenue le 24 mai 2024, avec la participation de plus de 30 parties prenantes de 10 États membres. Le processus de passation de marchés pour la stratégie de fabrication de produits pharmaceutiques verts du COMESA et le programme d'activités, qui doit orienter le développement du secteur au cours de la prochaine décennie, s'est achevé en décembre 2024.

En partenariat avec le Programme d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique (AMRH), le Secrétariat s'est efforcé de renforcer les capacités des Autorités nationales de réglementation des médicaments (ANRM) et de soutenir les efforts d'harmonisation dans les États membres. En novembre 2024, le Secrétariat a commandé un cadre politique et une feuille de route pour promouvoir l'égalité des genres dans le secteur pharmaceutique, visant à intégrer les considérations de genre tout au long de la chaîne de valeur. Un atelier de formation sur les systèmes de gestion de l'information réglementaire, qui s'est tenu du 2 au 4 décembre 2024, a réuni 27 participants de 14 États membres. L'événement a facilité le partage des connaissances et le téléchargement des registres des médicaments de Madagascar et du Soudan sur la plateforme continentale. Parallèlement, une évaluation de la capacité des laboratoires à tester et à certifier les médicaments a été réalisée, ouvrant la voie à l'achat d'équipements pour renforcer les laboratoires de contrôle de la qualité.

Le Secrétariat a également poursuivi ses travaux en matière de renforcement des capacités et de recherche sensible au genre. En août 2024, une réunion régionale d'établissement de liens et de mentorat pour les femmes du secteur pharmaceutique s'est tenue à Kigali, au Rwanda, avec le soutien de WomenLift Health. Cet événement, auquel ont assisté 24 déléguées de 11 États membres, a permis d'identifier des actions clés pour démanteler les barrières culturelles, améliorer la collecte de données ventilées par genre et créer davantage d'opportunités d'établissement des liens. Deux études ont été menées dans le cadre de cette initiative: l'une sur les besoins spécifiques des femmes en matière de santé, tels que la santé reproductive, le cancer du sein et du col de l'utérus, et l'autre sur la toxicomanie et l'alcoolisme chez les jeunes de la région.

Le Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECOMP) a également fait des progrès importants en 2024. Ce programme, qui vise à approfondir l'intégration économique régionale en augmentant la participation du secteur privé aux chaînes de valeur régionales et mondiales, a franchi plusieurs étapes clés. Parmi les réalisations notables, citons l'organisation de dialogues commerciaux et de missions commerciales, le renforcement de l'intelligence économique en formant 577 PME aux plateformes de marketing numérique, et l'extension de la plateforme BIZNET pour couvrir l'horticulture, l'agro-transformation et les produits en cuir. En outre, le programme a soutenu le développement d'un système de traçabilité des cuirs et peaux et la certification de produits en cuir respectueux de l'environnement dans 14 États membres.

Les interventions de RECOMP comprenaient également la mise en œuvre du programme des marchés mondiaux sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans 10 États membres, l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour 11 cultures vivrières de base et la mise en œuvre de projets du mécanisme d'assistance technique (TAF) dans 9 États membres. Parmi les principaux résultats, citons la création d'un parc d'engraissement de bovins en Eswatini, le renforcement de la chaîne de valeur du riz au Malawi et l'amélioration du secteur du cuir au Zimbabwe. Collectivement, ces efforts ont joué un rôle essentiel dans l'avancement de l'intégration régionale, l'amélioration de la compétitivité des PME, l'amélioration de l'accès au marché et le renforcement des liens commerciaux transfrontières.

### **3.4 Promotion de l'investissement**

Pendant la période considérée, des progrès importants ont été réalisés dans l'avancement des initiatives régionales de développement de l'investissement et des entreprises. Dans le cadre du programme RECOMP, le Secrétariat a élaboré et validé des lignes directrices pour l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'investissement pour les petites

et moyennes entreprises (PME). Ces lignes directrices servent de référence pour les bonnes pratiques que les États membres peuvent adopter ou adapter pour améliorer la compétitivité des PME et le climat général des affaires. Les lignes directrices ont été adoptées par 16 États membres, à savoir le Burundi, l'Union des Comores, Djibouti, la RDC, l'Égypte, Eswatini, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, la Tunisie, l'Ouganda et la Zambie. Il est encourageant de constater que plusieurs États membres ont commencé la mise en œuvre et qu'un État membre a officiellement demandé de l'aide pour aligner ses réformes nationales sur les lignes directrices régionales.

En outre, le Secrétariat a finalisé la révision du modèle de la Convention préventive de la double imposition (CPDI) du COMESA dans le cadre de RECAMP. Le modèle révisé, aligné sur les normes internationales telles que les modèles de l'OCDE et des Nations unies, a été validé par 16 États membres, dont Djibouti, l'Égypte, Eswatini, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, la Tunisie, l'Union des Comores, et la Zambie. Ce modèle révisé de la CPDI servira de cadre de référence aux États membres lors de la rédaction ou de la révision de leurs accords fiscaux bilatéraux ou multilatéraux au sein du COMESA ou avec des tiers. Le Secrétariat continuera d'aider les États membres à aligner leurs CPDI nationales sur le modèle régional.

En réponse à la lenteur de la ratification et de la transposition dans le droit interne de l'Accord relatif à la Zone d'investissement commun du COMESA (ZICC) de 2017 et à la lumière du Protocole sur l'investissement de 2023 de l'Union africaine, le Secrétariat a collaboré avec la CNUCED pour réviser l'Accord sur l'investissement commun. Ce processus a permis d'intégrer les commentaires des États membres et de garantir l'alignement sur les cadres continentaux tels que le protocole sur l'investissement de la ZLECAF. Un atelier de validation auquel ont participé 19 États membres a approuvé les révisions et affirmé l'importance de l'Accord de la ZICC dans le soutien à l'intégration régionale.

Pour faciliter l'apprentissage continu et le partage d'expériences entre les États membres, le Secrétariat a lancé la Communauté de pratique du COMESA en matière d'investissement (CICOP), une plateforme régionale développée dans le cadre du RECAMP. Dix-neuf États membres ont participé au lancement et ont salué l'initiative. La CICOP vise à promouvoir l'échange de connaissances, les meilleures pratiques et la mise en réseau des acteurs de l'investissement, en donnant accès à des informations actualisées sur l'investissement, à des forums de discussion et à des ressources techniques qui promeuvent le développement de la chaîne de valeur et la réforme du climat d'investissement.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, le Secrétariat a organisé deux ateliers régionaux pour les acteurs de la promotion des investissements. Le premier s'est concentré sur la conception de contrats d'investissement agricole responsables, dotant les fonctionnaires gouvernementaux des compétences nécessaires pour négocier des accords équilibrés et durables qui réduisent les différends entre investisseurs et États. Le second atelier s'est concentré sur la règle mondiale de l'impôt minimum, améliorant la compréhension par les États membres de ses implications pour les politiques nationales d'investissement. En conséquence, les États membres ont demandé l'élaboration d'un modèle de contrat d'investissement régional du COMESA. Pour ce faire, le Secrétariat a obtenu l'assistance technique de l'Institut international du développement durable (IIDD).

Enfin, le Secrétariat a renforcé les collaborations stratégiques avec plusieurs organisations internationales, notamment l'IIDD, la CNUCED, l'OCDE, l'ONU Tourisme, la CEA et le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière et les minéraux. Un Mémorandum d'accord a été signé avec l'IIDD et un autre avec l'ONU Tourisme est à un stade avancé de négociation. Les partenariats contribueront à faire avancer le programme de promotion des investissements du Secrétariat et à renforcer la coopération régionale conformément aux meilleures pratiques mondiales.

### **3.5 Normes sanitaires et phytosanitaires et normes techniques**

Dans le cadre du programme de facilitation du commerce du COMESA, les efforts visant à renforcer le système de laboratoires de référence du COMESA ont progressé grâce à l'identification et à la désignation de laboratoires de référence et de laboratoires satellites supplémentaires. Entre le 27 mai et le 2 août 2024, des évaluations sur place de 33 laboratoires proposés ont été réalisées dans dix États membres: Égypte, Éthiopie, Kenya, Malawi, Madagascar, Maurice, Ouganda, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. Un atelier de validation organisé du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2024 a permis de confirmer les évaluations et les recommandations des laboratoires. Dix laboratoires de référence, deux pour la santé animale, cinq pour la sécurité alimentaire et trois pour la santé des végétaux, ont été identifiés et sont en attente d'une désignation officielle par le Conseil des ministres. En outre, douze laboratoires satellites - un pour la santé animale, six pour la sécurité alimentaire et cinq pour la santé des végétaux - ont également été validés et n'attendent que la désignation.

Dans le domaine de la santé des végétaux et de la sécurité alimentaire, onze États membres - Égypte, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Malawi, Maurice, Rwanda, Somalie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe - ont suivi des cours d'apprentissage en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire, l'inspection phytosanitaire, la certification des exportations et les obligations en matière de surveillance et de notification. Le cours sur l'analyse du risque phytosanitaire a été traduit en français et est en train d'être adapté par le COLEAD pour être dispensé au moyen de l'eLearning, tous les matériels étant hébergés sur la plateforme de la FAO et accessibles à tous les États membres du COMESA. Du 22 au 26 avril 2024, un cours de formation pratique au diagnostic du Fusarium TR4 a été dispensé en collaboration avec le Secrétariat de la PRIP (prévention et réduction intégrée de la pollution) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Quinze délégués provenant des États membres, notamment le Burundi, l'Érythrée, Eswatini, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, les Seychelles, la Somalie, l'Union des Comores, la Zambie et le Zimbabwe y ont participé. Cette formation a été complétée par un cours de formation virtuelle à la surveillance du Fusarium TR4 du 6 au 10 mai 2024, auquel ont participé 17 fonctionnaires des ONPV des mêmes États membres. En outre, une formation pratique en partenariat avec l'Organisation nationale de protection des végétaux -ONPV-- du Kenya (KEPHIS) s'est concentrée sur la préparation aux situations d'urgence et les stratégies de lutte contre les ravageurs en utilisant le Fusarium TR4 comme étude de cas.

Pour renforcer l'infrastructure métrologique régionale, le COMESA a acheté des équipements de métrologie d'une valeur de 2,7 millions d'euros couvrant la masse, le volume, la température et les mesures dimensionnelles, sur la base d'une évaluation des institutions nationales de métrologie (INM) et des organisations de métrologie légale (OML) de 2020. Des équipements ont été livrés à 16 laboratoires nationaux de métrologie et organisations de métrologie légale dans 14 États membres: Burundi, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Madagascar, Malawi, RDC, Rwanda, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. En raison de la complexité et de la diversité des types d'équipement, les livraisons se sont étalées sur toute la période couverte par le rapport.

Les efforts visant à renforcer l'infrastructure régionale d'évaluation de la conformité se sont poursuivis dans le cadre du programme du 11<sup>e</sup> FED. Cette intervention se concentre sur l'amélioration des capacités des laboratoires d'essai pour la reconnaissance mutuelle des résultats des tests, ce qui est essentiel pour le commerce intrarégional. L'accréditation selon la norme ISO/IEC 17025 est la référence pour garantir la fiabilité et la cohérence des essais. Pour soutenir l'accréditation, le COMESA, en collaboration avec le Texas A&M AgriLife Research Centre, a mené une série d'essais d'aptitude sur les fumonisines dans les céréales en août 2023. Un atelier ultérieur d'évaluation et de renforcement des capacités s'est tenu du 15 au 17 avril 2024 à Kigali, au Rwanda, et s'est concentré sur l'incertitude des mesures, la validation des méthodes et le contrôle de la qualité. Vingt participants d'Éthiopie, du Kenya, du Malawi, de l'Ouganda, du Rwanda, de la Zambie et du Zimbabwe y ont assisté.

Le COMESA, avec le soutien de l'AGRA, a fait progresser la mise en œuvre des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) afin d'améliorer le commerce intrarégional des produits agricoles. Cette initiative a fait l'objet de projets pilotes au Kenya, en Ouganda, au Malawi, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe, pour le maïs, les arachides, le soja, le riz, les haricots et le sorgho. Les consultations des parties prenantes nationales ont été menées par l'intermédiaire des groupes de travail techniques nationaux (GTN) et six négociations bilatérales ont eu lieu: Kenya-Ouganda, Malawi-Zimbabwe et Zambie-Zimbabwe. L'ARM Zambie-Zimbabwe a été approuvée par le Zimbabwe en novembre 2024 et par la Zambie en décembre 2024 avec des commentaires nécessitant un réexamen. L'ARM Malawi-Zimbabwe a été approuvée par le Zimbabwe mais n'avait pas encore été approuvée par le Malawi à la fin de la période couverte par le rapport. Le Kenya et l'Ouganda ont accepté de signer leur ARM au premier trimestre 2025, sous réserve de l'approbation de leurs autorités juridiques respectives, en commençant par l'Ouganda. Un engagement à haut niveau est prévu pour février 2025 afin d'accélérer ce processus.

Afin de renforcer les capacités des organismes de certification dans la région, le COMESA, avec le soutien technique de l'Institut allemand de métrologie (PTB), a mis en œuvre une intervention visant à remédier à la pénurie de services de certification accrédités et abordables, une question souvent soulevée par le secteur privé. Une évaluation régionale a permis d'identifier les lacunes prioritaires et, du 5 au 9 février 2024, un atelier de renforcement des capacités a été organisé à Addis-Abeba. La formation s'est concentrée sur les normes ISO 17020 (organismes d'inspection), ISO 17021 (audit et certification des systèmes de management) et ISO 17065 (certification des produits, des processus et des services). Deux sessions parallèles ont été organisées en anglais et en français. Vingt-sept participants de 13 États membres anglophones - Égypte, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Malawi, Maurice, Ouganda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe - ont participé, ainsi que huit agents de quatre États membres francophones: Burundi, Madagascar, RDC et Union des Comores.

### 3.6 Programme sur le changement climatique

Le Programme sur le changement climatique a activement participé au renforcement des capacités, au soutien des États membres dans la révision des contributions déterminées au niveau national (CDN), à l'assistance aux négociations sur le changement climatique et à la promotion de la résilience. Par ces interventions, le Secrétariat vise à développer la capacité des États membres du COMESA à se conformer aux exigences de transparence renforcées de l'Accord de Paris. Le Secrétariat a également joué un rôle déterminant dans le soutien aux initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en mettant l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un système national harmonisé de mesure, de notification et de vérification (MNV).

En 2024, le Programme sur le changement climatique a poursuivi la mise en œuvre du projet régional de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (IRCT) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui vise à renforcer les capacités de quatre États membres du COMESA à savoir: l'Érythrée, les Union des Comores, les Seychelles et la Zambie pour qu'ils puissent satisfaire aux exigences du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris. Cette initiative comprend le renforcement des cadres nationaux de transparence par l'établissement de systèmes MNV pleinement opérationnels pour une mise en œuvre efficace des CDN et d'autres activités liées à la transparence. L'Unité a organisé de nombreux ateliers notamment des formations techniques sur les gaz à effet de serre (GES) et les MNV pour les responsables gouvernementaux des quatre États membres. Elle a également soutenu l'amélioration des dispositifs institutionnels de collecte et de communication des données.

En Zambie, le Secrétariat a soutenu avec succès le lancement de la Stratégie de croissance verte de la Zambie qui s'aligne sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies et se concentre sur la transition des États membres vers une économie à faibles émissions de carbone, économique en ressources et résiliente face au changement climatique d'ici 2030. En outre, le Secrétariat a contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale de mobilisation des ressources de la Zambie qui souligne la nécessité de ressources financières accessibles pour soutenir la transition de la Zambie vers une économie verte.

Au Zimbabwe, le Secrétariat a soutenu un projet visant à intensifier les audits sur l'énergie, l'eau et les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) dans les institutions des secteurs privé et public. Ce projet vise à faciliter l'adoption de mesures d'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, conformément à la CDN révisée du Zimbabwe qui identifie des mesures d'atténuation et d'adaptation à l'échelle de l'économie nationale pour la résilience climatique.

Dans le cadre de ses efforts destinés à soutenir les négociations sur le changement climatique, le Secrétariat a activement participé à la 60e réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et à celle de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) à Bonn. A cette occasion, il a aidé les États membres à faire progresser des questions climatiques-clés telles que le financement climatique, les pertes et préjudices ainsi que les marchés du carbone. Par ailleurs, l'Unité a mobilisé des ressources en soumettant six propositions à des bailleurs de fonds potentiels pour soutenir le renforcement des capacités des États membres en matière de CDN ; trois de ces propositions sont actuellement en négociation précontractuelle.

À travers ces efforts, le Programme sur le changement climatique continue de jouer un rôle essentiel dans la conduite de l'action climatique et la promotion du développement durable des États membres du COMESA conformément aux objectifs climatiques mondiaux.

Le programme a été confronté à une série de défis interdépendants qui ont entravé la mise en œuvre efficace de son plan de travail 2024. La principale difficulté fut le manque de ressources financières, ce qui a limité la mise en œuvre des activités clés et retardé l'opérationnalisation d'initiatives majeures telles que le Cadre de résilience du COMESA et le Système de laboratoires de référence.

En outre, le manque d'effectifs compromettait la réactivité aux besoins techniques des États membres. La mise en œuvre a été par ailleurs retardée par la lourdeur des procédures d'acquisition et d'approbation, la lenteur de la collecte des données et les fréquents changements de responsables nationaux.

Par ailleurs, l'engagement des États membres était faible, notamment en ce qui concerne les activités autofinancées. Cela a affecté la transposition en interne des accords régionaux et la continuité. Les principales recommandations politiques et stratégiques se sont heurtées à des obstacles opérationnels, notamment des restrictions persistantes au commerce des denrées alimentaires. De plus, le changement climatique et les conflits dans les zones pastorales ont

eu un impact négatif sur la productivité de l'élevage et de la pêche. Des problèmes opérationnels tels que les retards de transport dus à l'instabilité en mer Rouge et les retards d'approbation de la TVA, ont encore entravé l'efficacité et la mise en œuvre.

#### Voie à suivre

En vue de relever ces défis, le programme a mis l'accent sur les points ci-après :

- Le renforcement de la mobilisation des ressources à travers des partenariats avec des agences de développement et des institutions techniques telles que les institutions des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la Banque arabe de développement et de la BAD. Des notes conceptuelles et des propositions de projets devraient être élaborées pour accéder à des opportunités de financement supplémentaires comme le FEM et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national (CDN).
- Le renforcement de l'engagement des États membres a également été prioritaire, avec des stratégies telles que les réunions hybrides, l'augmentation du nombre de points focaux et l'encouragement de l'allocation des ressources nationales.
- La collaboration interne au sein du COMESA et avec les institutions du COMESA a amélioré la coordination avec les parties prenantes afin d'éviter les doublons et de renforcer la durabilité du programme.
- Des partenariats public-privé et des dialogues entre les parties prenantes ont été recommandés pour accroître la production et mettre en œuvre les recommandations politiques.
- La suppression des obstacles réglementaires, l'amélioration de l'efficacité des procédures d'acquisition et la mise en œuvre d'infrastructures clés telles que le système de laboratoires de référence ont également été essentielles pour atteindre les objectifs du programme.
- Intégration de la planification intersectorielle reliant des secteurs comme l'agriculture, l'énergie, l'industrie, les ressources naturelles et la finance pour aligner le développement sur les objectifs du pilier.
- Les approches de renforcement des capacités sur mesure, en particulier les modèles de formation des formateurs et le soutien technique pratique, se sont avérés plus efficaces que les stratégies universelles, en particulier pour préparer les États membres aux rapports biennaux de transparence et aux communications nationales.
- L'engagement continu des parties prenantes, la forte implication des États membres et du secteur privé ainsi que l'intégration efficace du personnel ont été essentiels à la durabilité et à l'impact du programme.
- Les partenariats stratégiques, notamment avec des institutions comme l'UA-BIRA, l'IIDD, la CEA et l'ONUDI, ont joué un rôle crucial dans la mobilisation des ressources et le soutien technique. La nécessité d'une meilleure coordination entre les niveaux de gouvernance, dans le respect du principe de subsidiarité, a été réaffirmée. Le pouvoir de mobilisation du COMESA devrait être davantage exploité pour mobiliser les parties prenantes et promouvoir la collaboration.
- L'utilisation de plateformes numériques a amélioré la communication, la visibilité et le partage des connaissances.
- Un soutien sur mesure pour contribuer à des améliorations tangibles en matière de facilitation et d'intégration du commerce.

## 4. Le Genre et l'Intégration sociale

Ce pilier vise à favoriser l'égalité des genres et le développement social afin de réduire les inégalités entre les genres et de renforcer l'inclusion des femmes et des jeunes dans le développement social, politique et économique. En 2024, les principaux domaines d'action étaient les suivants :

- **Intégration de la dimension genre et autonomisation des femmes :** Interventions axées sur l'intégration des perspectives genre dans les politiques et programmes du COMESA et sur l'autonomisation des femmes afin qu'elles participent pleinement aux efforts de développement et en tirent profit.
- **Développement social et autonomisation des jeunes :** Soutien à l'élaboration de politiques et de programmes inclusifs qui renforcent l'intégration sociale, la participation des jeunes aux activités commerciales et l'accès aux opportunités économiques.

- **Opérationnalisation de la Cellule Santé du COMESA :** L'accent est mis sur la garantie d'une population en bonne santé et résiliente dans la région COMESA.
- **Promotion de la culture et du tourisme :** L'accent est mis sur l'intégration culturelle dans la région COMESA afin d'améliorer le tourisme, de promouvoir les arts créatifs, la création d'emplois pour les femmes et les jeunes, et la sauvegarde des droits de propriété intellectuelle.
- **Compilation de statistiques sensibles au genre :** L'accent est mis sur le renforcement de la capacité des États membres à compiler des statistiques sensibles au genre qui s'alignent sur l'agenda d'intégration régionale du COMESA.

### Le programme Genre et Affaires sociales

Les cadres de développement, tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, mettent l'accent sur l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et la justice sociale --y compris le droit à la santé-- en tant qu'éléments fondamentaux pour parvenir à un développement inclusif et durable. Aligné sur les agendas de développement continental et mondial, le Programme du COMESA sur le genre et les affaires sociales se concentre sur la promotion de l'égalité des genres et le développement social avec cinq domaines de résultats visant à renforcer le genre et l'inclusion sociale, en améliorant un environnement favorable et la participation effective des femmes et des jeunes dans la vie sociale, politique et économique. Cet objectif est au cœur de la vision plus large du COMESA en matière d'intégration régionale et de développement durable, reconnaissant que l'égalité des genres et l'inclusion sociale sont des moteurs essentiels de la croissance économique, de la stabilité et de la paix dans la région.

En 2024, le Secrétariat du COMESA a continué à mettre en œuvre des programmes d'intégration sociale et de genre qui ont promu un développement social, sanitaire et économique inclusif, sensible aux besoins des femmes et des jeunes, des réalisations significatives ont été faites à travers de multiples initiatives comme suit :

**Développement d'éléments probants pour soutenir le bien-être des jeunes et les besoins de santé spécifiques au genre:** Deux études approfondies ont été réalisées et validées par les parties prenantes sur l'abus d'alcool et de drogues chez les jeunes et sur les besoins des femmes et des hommes en matière de santé pharmaceutique. Ces études ont jeté les bases de politiques et de programmes inclusifs qui renforcent l'intégration sociale. Plus précisément, les études visent à donner la priorité au bien-être des jeunes en développant des initiatives de prévention et de réhabilitation de l'alcoolisme et de la toxicomanie, tout en facilitant le partage des meilleures pratiques entre les États membres. Les recommandations de l'étude sur les besoins pharmaceutiques abordent les problèmes de santé spécifiques au genre et promeuvent un accès équitable aux services de santé.

**Promotion de la culture et du tourisme :** Une étude documentaire sur les événements culturels dans les États membres du COMESA a été réalisée en vue de favoriser l'intégration culturelle dans la région. L'initiative vise à renforcer le tourisme, promouvoir les arts créatifs et la création d'emplois pour les femmes et les jeunes, et sauvegarder les droits de propriété intellectuelle .

**Les efforts d'intégration de la dimension genre** ont progressé dans plusieurs projets, notamment le IPCTF, PFCGL, RECAMP, Aviation, ASCENT et TIC. En outre, des contributions à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes ont été apportées par le biais d'un soutien à la plateforme numérique 50MFAP et à des foires commerciales, offrant ainsi des opportunités de croissance.

**Améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux informations commerciales :** Des efforts ont été déployés pour renforcer la participation des femmes et des jeunes aux activités commerciales et leur accès aux opportunités économiques. La Plateforme de réseautage « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » (50MFAP) pour les femmes entrepreneurs a été activement promue, offrant une mine d'informations précieuses, des possibilités de mise en réseau et des services de renforcement des capacités aux femmes et aux jeunes dans tous les États membres du COMESA, de l'EAC, de la CEDEAO et au-delà. Fait remarquable, la plateforme a attiré plus de 700 000 utilisateurs, ce qui témoigne de sa portée et de son utilité.

**Renforcement des capacités des femmes entrepreneurs :** Un camp d'entraînement pour 1 000 femmes entrepreneurs, organisé en partenariat avec la BAD et hébergé sur la plateforme numérique 50MFAP, a été organisé avec succès. Le

programme a permis aux participantes d'acquérir des connaissances et des outils essentiels afin de leur permettre de se lancer dans l'entrepreneuriat.

**Promotion de l'accès au marché pour les PME de femmes et de jeunes en collaboration avec la Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB) :** Le Secrétariat a joué un rôle clé dans la promotion de l'accès au marché pour les PME dirigées par des femmes et des jeunes. Cet objectif a été atteint grâce à des foires commerciales, des expositions, des liens commerciaux et des initiatives de renforcement des capacités qui ont touché 2 762 participants et 100 exposants. En outre, des efforts ont été déployés pour sensibiliser aux opportunités et aux défis qui affectent la participation effective des femmes au commerce régional.

**Amélioration de l'environnement juridique, politique et programmatique :** Le Secrétariat a réalisé des avancées significatives dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes et dans l'avancement des initiatives en matière de santé grâce à la promotion de la politique de genre, au développement de cadres stratégiques sur l'autonomisation économique des femmes et sur la santé. Les principales réalisations sont les suivantes :

**Développement de la stratégie régionale d'autonomisation économique des femmes:** Cette stratégie sert de feuille de route pour favoriser une croissance économique qui tienne compte de l'égalité des genres. En outre, le Secrétariat a facilité les dialogues entre les secteurs public et privé visant à sensibiliser et à promouvoir la mise en œuvre de la Politique du COMESA en matière de genre. Ces efforts visent à créer un environnement commercial favorable à l'autonomisation économique des femmes, en particulier dans les zones transfrontières.

**Opérationnalisation de la Cellule Santé du COMESA :** Lancée en février 2024, elle a pour mission de garantir la santé et la résilience de la population dans la région COMESA. Sa vision souligne que la santé et le bien-être sont des piliers fondamentaux de la prospérité économique et de la compétitivité internationale. La Cellule Santé a élaboré un projet de Stratégie du COMESA en matière de santé pour la période 2025-2030. Ce projet de stratégie établit l'orientation stratégique de la Cellule Santé du COMESA et de ses programmes de santé, visant à aligner les efforts sur les objectifs régionaux plus larges en matière de santé et de développement.

**Renforcement des capacités pour l'intégration du genre et de la jeunesse dans les programmes** mis en œuvre par les États membres, le Secrétariat du COMESA et les Institutions du COMESA : les réalisations comprennent le renforcement des capacités sur le genre, les dialogues multipartites ainsi que la promotion de l'intégration du genre et des opportunités de carrière pour les filles dans le secteur de l'aviation. Ci-dessous figurent les faits marquants :

- Ateliers nationaux de renforcement des capacités : Le Secrétariat a organisé et conduit avec succès des ateliers nationaux sur la Politique du COMESA en matière de genre et d'autres cadres pertinents. Les ateliers ont touché les parties prenantes en Tunisie, à Madagascar et dans l'Union des Comores, améliorant leur compréhension et leur capacité à mettre en œuvre des initiatives axées sur le genre.
- L'engagement multipartite et les dialogues ont été menés avec succès avec des représentants des secteurs public et privé dans trois États membres du COMESA, à savoir le Kenya, Madagascar et la Tunisie. Grâce à ces engagements, plus de 316 femmes et jeunes entrepreneurs ont été sensibilisés aux principaux instruments commerciaux du COMESA, à la mise en œuvre de la politique de genre du COMESA et à la plateforme numérique conçue pour renforcer les capacités des femmes entrepreneurs.
- Promotion de l'intégration de la dimension genre dans le secteur de l'aviation: Des ateliers de renforcement des capacités axés sur l'intégration de la dimension genre dans le secteur de l'aviation ont été organisés en Eswatini, en Éthiopie, en Zambie et en Tunisie afin d'ouvrir des perspectives de carrière aux femmes. Les ateliers ont attiré la participation de parties prenantes des secteurs du transport et de l'aviation, des ministères de l'éducation, de la justice, du travail et des affaires sociales, ainsi que des compagnies aériennes opérant dans ces pays. En outre, un programme de présentation destiné aux lycéennes a été organisé afin d'inciter les jeunes femmes à explorer les carrières dans l'aviation. Cette initiative a permis d'attirer plus de 300 étudiantes et de les sensibiliser aux possibilités offertes par le secteur de l'aviation.
- Renforcement de la capacité des États membres à compiler des statistiques sensibles au genre qui s'alignent sur l'agenda d'intégration régionale du COMESA a les réalisations comprennent la

formation de trois États membres, à savoir Eswatini, Madagascar et l'Union des Comores. Les sessions de formation ont rassemblé des représentants de divers secteurs, y compris les offices nationaux de statistique, les ministères du genre, de l'agriculture et du commerce, ainsi que des participants d'agences des Nations unies, d'ONG, d'OSC et du secteur privé. En outre, une initiative similaire de renforcement des capacités a été menée pour le Groupe de travail technique sur le genre au sein du Secrétariat, ce qui a permis de renforcer l'expertise en matière de statistiques sur le genre.

Les réalisations soulignées ont été rendues possibles grâce aux partenariats et au soutien du Centre africain de contrôle des maladies (CDC Afrique), de la BAD, du Centre de ressources pour l'Afrique (ARC), du FED, du Mécanisme de réforme du climat d'investissement (ICR), entre autres.

#### **Voie à suivre**

- Continuer à faciliter les dialogues public-privé et les ateliers des parties prenantes en vue de s'assurer que les programmes répondent à l'évolution des besoins.
- Étendre les partenariats multisectoriels, en particulier avec les organisations de jeunesse, la société civile et les entités du secteur privé, afin de promouvoir un développement inclusif.
- Étendre à tous les États membres les initiatives de formation couronnées de succès en matière de statistiques sexospécifiques et d'inclusion sociale.
- Développer des systèmes de données ventilées par genre et des outils numériques pour le suivi et l'évaluation en temps réel des efforts d'inclusion des jeunes et de l'égalité des genres.
- Finaliser et rendre opérationnel le projet de stratégie du COMESA en matière de santé pour la période 2025-2030, en veillant à l'aligner sur les ODD liés à la santé.
- Examiner et intégrer les considérations de genre et d'inclusion sociale dans toutes les politiques régionales, les cadres commerciaux et les programmes de développement.
- Les dialogues public-privé (DPP) doivent servir de moyens essentiels pour recueillir les précieux commentaires des parties prenantes afin de s'assurer que les programmes restent pertinents et ont un impact grâce à la sensibilisation à la Politique du COMESA en matière de genre, au Récos et à la plateforme numérique 50MFAP pour les femmes dans le monde des affaires.
- La formation sur les statistiques de genre doit être étendue à tous les États membres.
- Collaboration avec des entités telles que la Facilité pour la réforme du climat d'investissement (ICR), le Centre de ressources pour l'Afrique (ARC), le CDC Afrique et les institutions financières (BAD, Banque mondiale) pour améliorer la mobilisation des ressources et l'efficacité des programmes.

## **5. Un Secrétariat efficace**

L'objectif de ce pilier est de renforcer les capacités du COMESA et d'améliorer les performances de son Secrétariat. Celui-ci s'est concentré sur les volets suivants :

- **Mobilisation des ressources et Coopération internationale :** Appuie la mobilisation des ressources et le renforcement de la coopération/des partenariats entre le COMESA et les organisations et partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Cela inclut le Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles (BLB).
- **Affaires juridiques et institutionnelles :** Fournit des services de conseil juridique au Marché commun, au Secrétariat du COMESA et aux Institutions et Agences spécialisées du COMESA.
- **Communication institutionnelle :** Assure l'accès à l'information, sensibilise le public aux programmes d'intégration régionale du COMESA, à leur impact positif et aux opportunités qu'ils offrent.
- **Technologies de l'information et de la communication (TIC) :** La division se concentre sur l'avancement du commerce et de l'intégration régionale en soutenant le développement et le déploiement de divers systèmes numériques et en entretenant l'équipement opérationnel, les logiciels et l'infrastructure du Secrétariat.
- **Ressources humaines et Administration :** Assurer un soutien sur les questions liées à une structure organisationnelle alignée sur le Plan stratégique à moyen terme 2021-2025, les services de connaissance

et d'information, les conférences, les acquisitions et les services de soutien généraux.

- **Suivi et Évaluation :** L'accent est mis sur l'opérationnalisation du système de SSE en ligne du COMESA pour faciliter les processus d'établissement de rapports et le renforcement des capacités du personnel du Secrétariat du COMESA en matière de suivi et d'évaluation et des États membres en ce qui concerne le suivi et l'établissement de rapports sur les instruments juridiques du COMESA et les décisions du Conseil.
- **Le Programme statistique du COMESA,** guidé par la Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS 2021-2025), vise à soutenir la mise en œuvre des piliers du PSMT du COMESA grâce à des statistiques fiables, harmonisées et opportunes.

## 5.1 Mobilisation des ressources et Coopération internationale

La mobilisation des ressources reste une priorité essentielle pour le Secrétariat du COMESA afin de financer ses divers programmes et activités. Une moyenne de 100 millions USD est nécessaire chaque année pour financer les programmes et activités contenus dans le Plan stratégique à moyen terme 2021-2025 du COMESA. Cependant, la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale, qui visent à assurer la croissance économique et la création d'emplois dans la région, dépend fortement des partenaires de développement. Bien que les États membres du COMESA soient tenus de contribuer annuellement au budget, il est nécessaire de veiller à ce que les fonds soient versés en temps voulu pour garantir la mise en œuvre efficace des programmes et leur durabilité. En outre, le COMESA doit réduire sa dépendance à l'égard des partenaires de développement et mettre en place divers moyens de mobiliser des ressources, parmi lesquels la mise en œuvre d'un Prélèvement communautaire, comme le prévoit le chapitre 30, article 168, du Traité du COMESA. La Conférence du COMESA a pris la décision d'instituer un Prélèvement communautaire et oriente les efforts actuels.

### Partenariat avec l'Union européenne

Le COMESA a réalisé des progrès significatifs dans la conclusion d'accords de financement avec l'Union européenne dans le cadre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI), qui a remplacé l'ancien système du Fonds européen de développement (FED). Le NDICI fournit une approche de financement unifiée pour l'action extérieure de l'UE pour la période 2021-2027, en se concentrant sur des domaines clés tels que le commerce, la numérisation, l'environnement et l'intégration régionale.

En décembre 2024, six programmes clés avaient été convenus entre l'UE et le COMESA, mobilisant un total d'environ 146 million d'euros pour soutenir diverses initiatives régionales. On trouve ci-dessous un résumé des programmes et de leur état d'avancement :

- i. *Programme de compétitivité commerciale et d'accès aux marchés en Afrique (ATCMAP)* - Il s'agit d'un programme financé par une subvention de 40 millions d'euros. L'accord de financement a été signé et la mise en œuvre devrait commencer en 2025. Le programme se concentre sur le renforcement de la compétitivité commerciale et l'amélioration de l'accès aux marchés régionaux et internationaux.
- ii. « *SWITCH to Circular Economy in East and Southern Africa* » (Transition à l'économie circulaire en Afrique orientale et australe) est un programme financé par une subvention de 40 millions d'euros qui vise à promouvoir les pratiques économiques circulaires à travers l'Afrique orientale et australie et dont la mise en œuvre débutera en 2025.
- iii. *Le Programme sur la concurrence et la sûreté des produits de consommation en Afrique subsaharienne*, doté d'une subvention de 10 millions d'euros, soutient la Commission de la concurrence du COMESA.
- iv. « *Safe Digital Boost for Africa* » --SDBA (Coup de pouce numérique sécurisé pour l'Afrique) est une subvention de 10 millions d'euros dans le cadre du programme COMESA qui se concentre sur la création d'un marché numérique unique africain durable, en particulier dans les domaines du commerce électronique, des paiements électroniques, de la gouvernance électronique et de la cybersécurité, en s'appuyant sur les initiatives d'inclusion financière mises en œuvre par le programme COMESA. Le programme en est au stade de la conception et sa mise en œuvre devrait débuter en 2026.
- v. *Le Programme sur le commerce des services* est un programme financé par une subvention de 8 millions d'euros qui devrait être lancé en 2025. Le programme soutiendra le commerce intra-africain des services, qui est un point clé de l'agenda de la ZLECAF.
- vi. La Mesure d'appui aux programmes régionaux et multinationaux en Afrique subsaharienne, dotée

d'une subvention totale de 4 millions d'euros, fournira un soutien ciblé pour renforcer la coordination régionale et les capacités de mise en œuvre et devrait commencer en 2026.

#### Partenariat avec la Banque mondiale

- i. Le Mécanisme de financement des infrastructures régionales (RIFF) est une facilité de financement des investissements du COMESA et de la Banque de commerce et de développement (TDB). Prévu pour être mis en œuvre de juillet 2020 à septembre 2025, il comprend les trois volets suivants : Facilité de financement de projets et d'infrastructures (325 millions USD), Réponse des PME du secteur des infrastructures à la COVID-19 (75 millions USD) et Assistance technique (25 millions USD). La mise en œuvre du RIFF en 2024 a enregistré des progrès satisfaisants dans de nombreuses initiatives. Parmi les principales réalisations figurent le développement et la mise en œuvre d'un système d'enregistrement des produits solaires au Zimbabwe, l'accompagnement du Malawi dans l'adoption et l'application de normes relatives à l'énergie solaire et la formation à la tarification en RDC et en Ouganda. En outre, le projet a permis de mettre à jour la politique énergétique du Zimbabwe et de soutenir le Soudan du sud.
- ii. Le programme d'Accélération de la transformation de l'accès à l'énergie propre et durable (ASCENT) est une initiative de 5 milliards USD financée par la Banque mondiale, qui vise à fournir un accès à l'électricité à 100 millions de personnes en Afrique orientale et australe. Le COMESA met en œuvre un programme régional d'assistance technique de 50 millions USD. Lancé conjointement en juin 2024, le projet a vu la signature d'accords de participation par quatre pays : le Rwanda, la Somalie, Sao Tomé et la Tanzanie. ASCENT s'appuiera sur l'enveloppe de 5 milliards USD proposée par l'Agence internationale de développement (IDA) pour marquer l'engagement de la Banque mondiale à atteindre l'ODD 7 en Afrique orientale et australe et mobilisera 10 milliards USD supplémentaires auprès de diverses sources : partenaires au développement, gouvernements, services publics nationaux, bailleurs de fonds privés et commerciaux, marchés du carbone, financiers œuvrant pour le climat et d'autres secteurs à impact et partenaires philanthropiques, etc.
- iii. Le projet Numérisation inclusive en Afrique orientale et australe (IDEA) est une facilité de 10 millions USD qui vise à construire un haut débit abordable, à développer des plateformes de données fiables et à permettre une croissance axée sur le numérique dans des secteurs ciblés, avec des activités clés s'étendant jusqu'en 2025.
- iv. Le Projet de facilitation du commerce et de l'intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL) est une opération de prêt régional d'une durée de six ans mise en œuvre par les gouvernements du Burundi et de la RDC et par le COMESA, avec un financement de la Banque mondiale. Il s'agit d'un projet de 250 millions USD dans lequel la RDC reçoit 152 millions USD, le Burundi 90 millions USD et le Secrétariat du COMESA 8 millions USD.

#### Banque africaine de développement

En tant que partenaire de développement majeur du COMESA, la Banque africaine de développement (BAD) a fourni des fonds pour divers programmes, dont les suivants en 2024 : *Vers le développement du secteur pharmaceutique régional* - 6,6 millions USD, *Soutien à l'harmonisation réglementaire régionale* - 1,5 million USD, et *Étude de faisabilité sur l'écosystème du cloud africain* - 550 000 USD.

Le COMESA a élaboré deux propositions de projets régionaux : une initiative de 22 millions USD visant à créer des systèmes agroalimentaires résilients et inclusifs dans le cadre de la Facilité d'appui à la transition de la BAD (appel à propositions 2024) et un projet de 10 millions USD visant à promouvoir les corridors commerciaux de l'économie bleue et les chaînes de valeur résilientes du poisson dans le cadre de l'appel à projets pour bien public régional (BPR) de la BAD.

Outre les partenariats susmentionnés, le COMESA met en œuvre les initiatives de programme décrites dans le présent rapport avec le soutien de l'agence de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de l'Alliance pour la révolution verte en Afrique (AGRA), de la Fondation Bill et Melinda Gates et de Statistique Norvège.

## **Partenariat et coopération internationaux**

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a continué à renforcer le partenariat et la coopération internationaux en améliorant et en promouvant la participation et l'influence du COMESA auprès d'autres organisations régionales, continentales et internationales. Pour 2024, le Secrétariat a entrepris les actions suivantes:

- i. Accréditation de six Ambassadeurs ou Chefs de missions diplomatiques du Rwanda, de l'Ouganda, de la Norvège, de la Chine, de l'OIT et du PNUD.
- ii. Participation au Forum Afrique-Chine (FOCAC), aux réunions annuelles de la BAD, la réunion BAD-CER et les réunions des institutions financières.
- iii. Organisation et accueil de réunions bilatérales avec des partenaires existants et nouveaux pour renforcer la coopération et les partenariats en vue de mobiliser des ressources et d'autres formes de soutien technique pour la mise en œuvre des programmes du COMESA auprès de partenaires au développement tels que la BAD, la Commission de l'océan Indien.
- iv. Signature de Médacs avec Akademy2063, IIDD, CSRV, IATA, AFUR, BIRA-UA, ALLPI, Ministère de l'Énergie égyptien, MOESNA, ONU Tourisme, HCR, ISS et PATH, entre autres.

### **5.2 Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles**

Le Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles (BLB) sert de lien stratégique entre le Secrétariat du COMESA et les principales institutions européennes et multilatérales, notamment l'Union européenne (UE), l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et d'autres partenaires régionaux et internationaux à Bruxelles, Belgique. Ses principaux objectifs sont de soutenir l'intégration régionale, la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et le développement de relations institutionnelles solides pour promouvoir les objectifs stratégiques du COMESA.

En 2024, le BLB s'est concentré sur le renforcement de la coopération avec l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), l'amélioration des partenariats avec l'UE et ses institutions ainsi que la promotion du dialogue avec la Mission permanente de l'UA et les représentants des CER à Bruxelles.

#### **Renforcement de la coopération avec l'OEACP**

Entre novembre 2023 et juin 2024, plusieurs engagements de haut niveau ont été pris dans le cadre du partenariat entre l'OEACP et l'UE. Parmi ceux-ci, on peut citer la participation à la réunion extraordinaire du Conseil des ministres de l'OEACP, au 46e Conseil des ministres ACP-UE et à la cérémonie de signature de l'Accord de Samoa. En 2024, la participation active s'est étendue à la 64e session de l'Assemblée parlementaire de l'OEACP et à la session inaugurale de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-OEACP à Luanda, en Angola en février 2024. Les contributions supplémentaires comprenaient la participation à la réunion extraordinaire des Ministres du Commerce de l'OEACP, des discussions sur les matières premières critiques et l'adoption de déclarations liées à la MC13 de l'OMC. Les actions de suivi ont consisté à examiner les rapports des responsables du commerce et à soutenir l'élaboration des stratégies commerciales multilatérales de l'OEACP. Les principales réunions ont également porté sur la mise en œuvre du Comité de coordination des organisations interrégionales de l'OEACP (CCOIR), la finalisation de ses Termes de référence et la participation aux réunions régionales et de hauts fonctionnaires connexes en avril et juin 2024. L'engagement a été étendu au Groupe de gestion des crises des Ambassadeurs de l'OEACP, axé sur la résolution des défis auxquels l'OEACP est confrontée à travers la collaboration des parties prenantes. Ces activités soulignent les efforts diplomatiques en cours pour renforcer la coopération régionale et multilatérale au sein de l'OEACP, notamment en matière de commerce, d'intégration régionale et de résolution des crises. Elles préparent par ailleurs le terrain pour des réunions de haut niveau, notamment le Sommet des chefs d'organisations régionales du Comité de coordination des organisations interrégionales (CCOIR) tenu en septembre 2024.

#### **Renforcement du partenariat avec l'Union européenne et ses institutions**

De novembre 2023 à novembre 2024, une participation active du BLB a été maintenue à de nombreuses réunions et forums de haut niveau concernant la programmation régionale, les relations UE-CER et les collaborations multilatérales. Parmi les efforts déployés figuraient la participation à la Plateforme de dialogue sur la programmation régionale

subsaharienne entre les CER et l'UE, notamment à la réunion de haut niveau avec l'INTPA de l'UE, le SEAE et d'autres organisations régionales ainsi que la préparation et le rapport du Programme indicatif pluriannuel régional pour l'Afrique subsaharienne. Les travaux ont également consisté à assurer le suivi de la suspension par la Commission européenne de certaines procédures douanières pendant la pandémie de Covid-19, à compter de mai 2024, et à faciliter la participation virtuelle et physique aux réunions et forums techniques connexes, tels que le Forum mondial de l'économie circulaire 2024 à Bruxelles. L'engagement s'est étendu aux dialogues avec le Forum des entreprises UE-Afrique afin d'explorer les synergies en matière de commerce et d'investissement, et à la participation aux consultations ministrielles sur la fabrication locale, organisées à Genève en marge de l'Assemblée mondiale de la Santé. Par ailleurs, la première réunion des Ambassadeurs UE-Afrique pour le cyberespace et le numérique, co-organisée par la présidence belge du Conseil de l'UE, a été tenue. Les activités concernant les cadres juridiques de l'UE tels que le règlement de l'UE sur les chaînes d'approvisionnement sans déforestation, ont fait l'objet d'un suivi de leurs impacts régionaux. Les préparatifs et les contributions à la 8e réunion technique de la plateforme de dialogue, axée sur le Plan d'action pluriannuel 2025-2027, doté d'une contribution de l'UE de 688,8 millions d'euros, plus des compléments, ont souligné les efforts en cours visant à aligner les priorités régionales sur les initiatives de développement de l'UE. Tout au long de cette période, des mises à jour régulières ont été fournies sur le nouvel Accord de partenariat UE-OEACP qui pose les bases juridiques des relations avec 79 États membres de l'OEACP pour les deux prochaines décennies, en mettant l'accent sur les besoins régionaux spécifiques et les cadres de coopération.

#### Promotion du dialogue avec la Mission permanente de l'UA et les représentants des CER à Bruxelles

De septembre 2024 à novembre 2024, la participation active a couvert un large éventail de réunions diplomatiques et stratégiques de haut niveau. Celles-ci comprenaient des échanges avec les Ambassadeurs africains à Bruxelles, aux côtés du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et de la Commission européenne, axés sur le paquet d'investissement Afrique-Europe, le Global Gateway, le Pacte vert, les Politiques de l'UE en matière de déforestation et les modalités de mise en œuvre. En outre, la participation a inclus des sessions plénières avec le Groupe des Ambassadeurs africains à Bruxelles (GAAB) et l'UE sur les questions de migration ainsi que des sessions de l'UA sur la cyberdiplomatie et les mécanismes innovants pour réduire les émissions de carbone des véhicules diesel. D'autres activités comprenaient des discussions avec le GAAB et le SEAE dans le but d'établir des consultations périodiques pour la mise en œuvre du partenariat stratégique UA-UE et une réunion sur le protocole régional de l'Accord de Samoa visant à renforcer la coopération entre l'Afrique et l'UE à partir de juin 2024. La session extraordinaire du Groupe africain de mars 2024 a abordé les préoccupations en matière de sécurité alimentaire et l'impact du Pacte vert de l'UE sur les États membres tiers. La collaboration avec les représentants des CER a conduit à la décision ministérielle des États membres ACP d'institutionnaliser le CCOIR qui coordonne les positions du COMESA avec celles des autres organismes régionaux concernant la coopération avec l'UE et l'OEACP, notamment en élaborant ses Termes de référence conformément à l'Accord de Georgetown révisé. Les préparatifs de la réunion consultative de mars 2024 avec le Secrétariat de l'OEACP et d'autres CER ont été l'occasion de présenter les priorités du COMESA et les progrès des programmes régionaux financés par l'UE dans le cadre de l'IVCDI, reflétant les efforts en cours dans la programmation régionale pour l'Afrique subsaharienne (2021-2027). La coordination avec les organisations régionales pour l'élaboration de la Décision n° 5 du Conseil des ministres de l'OEACP a renforcé le rôle des CER et de l'OEACP dans le suivi des programmes. Cette période a culminé avec la réunion inaugurale du Comité de coordination des organisations interrégionales (CCOIR) à New York le 21 septembre 2024, en marge du Sommet de l'avenir des Nations Unies et de la 79e Assemblée générale, afin de promouvoir la coopération régionale et l'alignement stratégique dans le cadre du partenariat UE-Afrique.

#### 5.3 Affaires juridiques et institutionnelles

La Division des Affaires juridiques et institutionnelles du Secrétariat du COMESA fournit des services de conseil juridique aux Organes directeurs du Marché commun, aux Institutions et Agences spécialisées du COMESA et aux États membres.

##### Avancement de la mise en œuvre :

- Le Secrétariat a soutenu le Cabinet du Secrétaire général, les institutions du COMESA et les États membres lors des réunions des Organes directeurs du COMESA, notamment le Conseil du COMESA, les Gouverneurs des banques centrales, le Comité intergouvernemental et d'autres comités subsidiaires, notamment le Comité des affaires juridiques.
- Le Secrétariat a activement contribué à la rédaction et à la finalisation de plusieurs instruments juridiques

clés, notamment le Statut et Règlement du personnel de la Cour de justice du COMESA (2024), les amendements à l'article 20 du Traité du COMESA ainsi que le Statut et Règlement du personnel de l'Agence d'investissement régionale (AIRC) et de la Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs du COMESA (2024).

- Fourniture de nombreux avis juridiques sur des questions telles que les systèmes de gratification du personnel, les systèmes de paiements transfrontières, les procédures de recouvrement en cours, les mesures correctives commerciales, les processus de nomination et les questions contractuelles liées aux opérations du COMESA.
- Appui dans les négociations, la rédaction et la conclusion de conventions de financement avec des bailleurs de fonds, notamment le projet ASCENT et le programme IDEA entre le COMESA et Banque mondiale.
- Prise en charge d'affaires judiciaires notables, notamment Agilis Ltd c/ Maurice et Kelvin Chisongo c/ le Conseil des bureaux. La première concernait la protection des marques et la seconde portait sur des procédures arbitrales en cours. Dans le cadre du programme du 11<sup>e</sup> FED, le volet de la propriété intellectuelle a identifié des domaines prioritaires d'intervention en matière de DPI, en menant des consultations et des ateliers de validation.
- Dans le domaine de la migration, les efforts ont inclus la préparation de supports d'information numériques sur Protocole relatif aux visas et la réalisation d'une étude sur les avantages socio-économiques de la mobilité de la main-d'œuvre qui a abouti à un atelier de validation des parties prenantes organisé à Kigali en août 2024.

Les défis incluaient le financement et les ressources humaines, en particulier le financement à long terme pour le Programme PI et des retards dans la mise en œuvre des activités du programme de migration en raison de la lenteur des réponses des États membres. Il est recommandé d'inclure le financement de l'appui juridique aux subventions des partenaires lors des négociations et de prévoir des crédits budgétaires dédiés au recrutement de juristes qualifiés pour soutenir la mise en œuvre des programmes.

#### **Voie à suivre**

- Inclure le personnel juridique dans les financements accordés par des partenaires : lors des négociations avec les partenaires au développement et les bailleurs de fonds, incorporer des dispositions pour le financement de juristes dédiés et des services consultatifs juridiques.
- Garantir des allocations budgétaires à long terme: plaider en faveur de lignes budgétaires dédiées dans le cadre financier du COMESA pour soutenir durablement les affaires juridiques, les programmes PI et de migration.
- Tirer parti du soutien des bailleurs de fonds et des partenaires: collaborer avec les partenaires existants (par exemple, la Banque mondiale, le FED, l'UA, les bailleurs de fonds bilatéraux) pour donner la priorité au soutien technique et financier à long terme des principales initiatives juridiques et institutionnelles.

#### **5.4. Communication institutionnelle**

Au cours de cette période considérée, le programme de Communication institutionnelle du COMESA s'est concentré sur l'amélioration de l'accès à l'information sur le travail de l'Organisation pour une visibilité accrue, la démonstration de la valeur et de l'impact du COMESA et le renforcement des capacités de ses structures de communication pour la réalisation efficace de ses objectifs. Pour atteindre ces objectifs, il a été entrepris en 2024 les activités reprises ci-après:

##### **La Semaine COMESA**

La Semaine COMESA inaugurale a été lancée et organisée du 24 au 29 juin 2024 à Antananarivo, Madagascar. Elle a été marquée par une série d'activités de publicité et de sensibilisation. Parmi celles-ci figuraient une campagne multimédia, une exposition commerciale, une sensibilisation des médias, un dialogue multipartite ciblant les femmes et les jeunes ainsi qu'une mobilisation de haut niveau auprès des décideurs politiques et des étudiants. Ainsi, 30 petits entrepreneurs d'Antananarivo ont pu commercialiser leurs produits, 35 professionnels des médias représentant l'ensemble des organisations médiatiques du États membres ont été sensibilisés au COMESA. Plus de 250 femmes entrepreneurs de 20 États membres du COMESA ont participé à la foire commerciale COMFWB et 100 femmes et



jeunes ont été sensibilisés lors du dialogue multipartite.

#### 30<sup>e</sup> anniversaire du COMESA

Les activités de commémoration du 30<sup>e</sup> Anniversaire du COMESA ont été lancées en juin 2024 à Madagascar, en mettant l'accent sur l'impact du COMESA. Les principales activités de visibilité comprenaient un tournoi de golf organisé à Lusaka qui a attiré un nombre important d'entreprises et d'individus. En outre, une vidéo « COMESA @ 30 » et une brochure d'anniversaire ont été produites et publiées, soulignant les étapes et les réussites du COMESA. En outre, une table ronde des parties prenantes, composée des chefs des Institutions du COMESA, de l'actuelle Secrétaire générale et de ses prédécesseurs, a été organisée. En outre, des campagnes publicitaires multimédias ont été menées tout au long de l'année, y compris lors du Sommet du COMESA tenu à Bujumbura, Burundi, en octobre 2024.

#### Publications

Au cours de la période considérée, il a été compilé, édité et publié pour diffusion publique 4 bulletins d'information trimestriels contenant des nouvelles et des informations sur la mise en œuvre de divers programmes et activités du COMESA. Dix-huit éditions du bulletin d'information bihebdomadaire, eCOMESA, ont été produites et partagées avec les parties prenantes internes et externes à l'aide de plateformes en ligne. Parmi les autres publications, citons le Rapport annuel 2023 du COMESA, le Journal officiel du COMESA n° 29, le rapport sur la culture et l'industrie créative, la brochure eCO du COMESA, le rapport final sur les normes solaires, le cadre de politique énergétique modèle du COMESA et le matériel de visibilité pour le projet de gestion des migrations en Afrique australe, entre autres.

#### Renforcement des capacités

Le programme de communication d'entreprise a facilité l'organisation d'ateliers nationaux pour les médias au Malawi et à Madagascar en mars et juin 2024. Au cours de ces ateliers, 65 journalistes et chargés de communication ont été sensibilisés et enrôlés dans le réseau de communication du COMESA qui utilise diverses plateformes de communication.

#### Sensibilisation et engagement des parties prenantes

Le programme de Communication institutionnelle du COMESA a participé à trois foires commerciales internationales en Eswatini, au Kenya et en Zambie afin de faciliter l'engagement direct avec les principales catégories de parties prenantes, notamment les opérateurs économiques, les étudiants et les décideurs politiques. Au cours de ces événements, une série de publications et de brochures du COMESA ont été distribuées, et les parties prenantes ont fait part de leurs commentaires sur les questions clés afin d'orienter le suivi.

Afin d'impliquer davantage les parties prenantes, le programme a accueilli plus de 120 étudiants et élèves de trois établissements d'enseignement à Lusaka, Zambie, et plus de 100 étudiants de l'université d'Antananarivo.

En outre, le premier forum de sensibilisation des Institutions du COMESA a été organisé à Maurice en avril 2024. Ce forum, auquel ont participé plus de 350 délégués, a permis de sensibiliser aux diverses activités entreprises par les Institutions du COMESA dans des secteurs spécifiques.

#### Production audiovisuelle

Au cours de la période considérée, un nombre important de vidéos mettant en évidence les programmes et événements clés du COMESA ont été produites et diffusées. Il s'agit notamment du lancement du Certificat d'origine électronique pilote au Malawi, le lancement régional de l'eCOMESA, COMESA@30, le lancement du programme ASCENT, 30 ans d'impact du COMESA - célébration de la Journée africaine de la liberté et le dialogue des parties prenantes à Maurice, entre autres. En outre, le programme a produit des émissions de radio sur les réussites de divers projets et programmes diffusés lors d'événements clés, y compris le Sommet du COMESA 2024.

#### Prix Médias du COMESA

L'objectif des Prix Médias du COMESA est de promouvoir le reportage sur le programme d'intégration régionale du COMESA en reconnaissant et en récompensant les journalistes dont le travail contribue à accroître la visibilité du COMESA dans la région. En 2024, 52 candidatures ont été reçues. Quatre lauréats du Burundi, du Kenya, de Maurice et de Zambie ont été sélectionnés et récompensés lors du 23<sup>e</sup> Sommet du COMESA qui s'est tenu à Bujumbura, Burundi.



Prix Médias au 23e Sommet du COMESA

#### Défis

L'un des principaux défis identifiés est la faible implication et participation des Coordinateurs de la Communication dans les activités et programmes mis en œuvre par le COMESA au niveau national, ce qui a affecté la publicité et la sensibilisation dans les États membres.

**Voie à suivre**

- Implication et engagement des Coordinateurs de la Communication du COMESA au niveau national afin d'améliorer la publicité du COMESA.
- Les États membres devraient mener une sensibilisation continue au niveau national.

**5.5 Technologies de l'information et de la communication**

En 2024, le COMESA a fait des progrès significatifs en faisant avancer le commerce et l'intégration régionale grâce au développement et au déploiement de divers systèmes numériques. Les principales réalisations comprennent la finalisation et le pilotage du Certificat d'origine électronique (eCO) basé sur l'Internet, qui a été mis en service en Eswatini après son lancement en novembre 2024, et le développement du portail de négociations sur le commerce des services en vue de faciliter les négociations sectorielles entre les États membres. En outre, le développement du Centre régional d'appui à l'automatisation des douanes (CRAAD) a été soutenu, et les mécanismes d'élimination des obstacles non tarifaires via des applications mobiles et des outils Texto ont été améliorés. En outre, des initiatives numériques régionales ont été soutenues, notamment l'*Africa Cloud Ecosystem*, le Catalogue des variétés de semences et la Plateforme des fiches de bilan alimentaire. Ces efforts visent à créer un environnement commercial transfrontière transparent et efficace, en mettant les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la croissance économique. Parmi les difficultés signalées figurent les retards dans les acquisitions et la collecte des données, qui sont en train d'être résolus grâce à l'amélioration des processus et au renforcement des capacités.

**5.6 Ressources humaines et Administration**

La gestion des ressources humaines joue un rôle essentiel dans la réussite du programme d'intégration régionale du COMESA, car elle garantit un recrutement et une gestion efficaces du personnel de l'Organisation. Un rôle clé de la Division des Ressources humaines et Administration du COMESA au cours de la période considérée a été de veiller à ce que la structure de l'organisation approuvée par les Organes directeurs soit alignée sur le Plan stratégique à moyen terme 2021-2025 et d'assurer une main-d'œuvre saine et productive.

Le COMESA dispose d'un Centre de ressources d'information qui, au cours de la période considérée, a continué à jouer un rôle essentiel dans la gestion, la sécurisation et l'accès aux ressources du capital intellectuel du Secrétariat. Le centre est chargé de fournir des services d'information exhaustifs et de gestion des connaissances à l'appui des programmes du COMESA, de faciliter l'accès à l'information et le partage de celle-ci entre les États membres et de soutenir la recherche en matière d'intégration régionale. En tant que gardien de la mémoire de l'Organisation, le Centre de ressources d'information a continué à conserver des copies d'archives de rapports clés, notamment les rapports du Conseil, les documents de travail du COMESA, des publications de la réserve et les rapports de programmes techniques.

Les services de gestion des conférences et d'aide à la documentation sont essentiels pour le Secrétariat du COMESA, les États membres et les autres parties prenantes concernées. Au cours de la période considérée, les Services de conférence du COMESA ont fourni des installations de conférence sur mesure, y compris des services d'appui à la documentation, de traduction et d'interprétation, ainsi que tous les systèmes d'appui à la gestion des réunions et des ateliers, conformément aux normes de qualité approuvées.

L'Acquisition de biens, de services et de travaux pour le Secrétariat du COMESA, ses Institutions et ses Agences spécialisées se fait sur la base de principes clés tels que la transparence, la compétitivité et le rapport coût-efficacité. Les activités entreprises au cours de la période examinée à l'appui des objectifs énoncés dans le PSMT 2021-2025 sont notamment les suivantes :

- i. En consultation avec les parties prenantes, élaboration du plan annuel d'acquisition de biens, de services et de travaux conformément aux règles en la matière. Cela a permis au Secrétariat de procéder à l'acquisition de biens et de services de manière systématique et coordonnée.
- ii. Fourniture de services aux entités utilisatrices, y compris des services de conseil et l'acquisition de biens et d'équipements conformément au budget, au plan de travail et au plan d'acquisition approuvés.
- iii. Coordination du développement d'un système d'acquisition électronique qui automatisera et numérisera les processus d'acquisition ; cela permettra de réduire les délais d'exécution de toutes les acquisitions

- en éliminant les doublons. Le système devrait être opérationnel au cours du premier trimestre 2025.
- iv. L'Unité de Gestion immobilière a facilité l'entretien et la réhabilitation des locaux, des propriétés et des actifs du COMESA et a équipé les bureaux de la logistique nécessaire afin de garantir au personnel un environnement de travail propice.
  - v. L'Unité des Voyages a facilité la fourniture de services de voyage pour le personnel, les délégués et les autres parties prenantes, tant pour les déplacements intérieurs que pour les voyages aériens, afin de soutenir la mise en œuvre des programmes et des activités du COMESA dans les États membres.
  - vi. Soutien à plusieurs réunions, ateliers et conférences des États membres par l'acquisition en temps utile de lieux de réunion, d'installations de conférence, de moyens de transport et de logistique.
  - vii. Fourniture d'une assistance technique dans les domaines liés à l'acquisition de biens, de services et de travaux et au renforcement des capacités professionnelles des Institutions du COMESA, notamment l'AIRC, le COMFWB, la Carte jaune, le COC et l'ARÉFOA.
  - viii. Facilitation des travaux du Comité de contrôle et de la cession des actifs non fonctionnels.

### **5.7 Suivi et Évaluation**

Le Suivi et Évaluation sont des fonctions intégrales qui répondent à la vision, à la mission et aux objectifs du COMESA par le suivi des résultats et l'utilisation efficace des ressources allouées. Cela se fait en évaluant la contribution des différents piliers du PSMT et en garantissant l'alignement des objectifs, des résultats et des indicateurs de performance connexes, des niveaux de référence et des cibles.

Au cours de la période considérée, le système de Suivi et Évaluation en ligne du COMESA a été de plus en plus utilisé et adopté par le personnel du Secrétariat. Le système a facilité la rationalisation des processus de gestion des données et d'établissement des rapports, améliorant l'efficacité et la rapidité de la production des rapports. Afin de garantir une fonctionnalité durable du système, une convention sur le niveau de service (CNS) a été signée et mise en œuvre avec les fournisseurs du système, établissant des normes claires en matière de prestation de services. Pour améliorer le suivi et l'évaluation des programmes, le renforcement des capacités est resté une priorité en 2024, avec 27 champions du suivi et de l'évaluation (55% de femmes) formés par l'Université de Zambie à la théorie et à la pratique du suivi et de l'évaluation. Cette formation a renforcé la capacité du personnel à soutenir la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation du COMESA et le déploiement du système de Suivi et Évaluation en ligne. En outre, des représentants de 18 États membres ont été formés au suivi et à l'établissement de rapports sur les instruments juridiques du COMESA et les décisions du Conseil. La formation comprenait une orientation sur les modules « Décisions du Conseil » et « Instruments juridiques » du système de Suivi et Évaluation en ligne. Cette activité devrait permettre d'améliorer le respect des instruments juridiques et des décisions du Conseil au niveau des États membres et l'établissement de rapports à ce sujet.

#### **Voie à suivre**

- Procéder à des examens réguliers des indicateurs du Plan stratégique à moyen terme afin de s'assurer qu'ils reflètent correctement les objectifs et les priorités stratégiques du COMESA.
- Établir des liens clairs entre les données de S&E au niveau des projets et les indicateurs du PSMT afin de faciliter l'agrégation et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs généraux du COMESA.
- Procéder à des examens annuels de l'apprentissage afin d'identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.
- Évaluer et mettre à jour régulièrement le système de suivi et d'évaluation en ligne pour s'assurer qu'il répond à l'évolution des besoins du COMESA et de ses États membres.

### **5.8 Programme statistique du COMESA**

Le COMESA a continué à renforcer son programme statistique, guidé par la Stratégie régionale de développement de la statistique (SRDS 2021-2025), en mettant l'accent sur le soutien à la mise en œuvre du PSMT du COMESA et la promotion de l'intégration régionale grâce à des statistiques fiables, harmonisées et produites en temps voulu. Le programme soutient donc tous les piliers du PSMT.

- **Renforcement des statistiques qui soutiennent l'intégration des marchés**

**Statistiques du commerce international de marchandises (SCIM)**

- Dix missions d'assistance technique ont été menées aux Seychelles, en Zambie, au Zimbabwe et au Kenya.
- Amélioration de la validation des données, protocoles d'extraction normalisés et reconfiguration d'Eurotrace pour améliorer la comparabilité et la fiabilité des données.

**Statistiques sur le petit commerce transfrontière (PCTF)**

- Des ateliers de validation des données organisés en Zambie, au Zimbabwe, au Kenya, au Malawi et en Tanzanie ont permis d'améliorer la qualité des données sur le commerce informel.
- Un soutien ciblé au Burundi et à la RDC a permis de relever des défis spécifiques à ces pays.
- Le programme PCTF s'est achevé en décembre 2024, marquant un progrès dans la formalisation des données sur le commerce à petite échelle.

**Indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH)**

- La période de référence de l'IPCH a été rebasée pour refléter les modèles de consommation actuels.
- Une réunion du groupe de travail technique (GTT) en septembre 2024 a facilité le partage d'expérience.
- La demande d'assistance technique de la Somalie a mis en évidence les besoins croissants de statistiques harmonisées sur les prix.

**Statistiques sur les migrations**

- La collaboration avec la Commission de l'Union africaine et Statistique Suède a permis d'organiser une formation complète sur les statistiques migratoires.
- Des groupes de travail techniques nationaux (GTN) ont été créés au Burundi, au Malawi et au Zimbabwe, en mettant l'accent sur le genre et les déplacements.
- Le premier bulletin statistique sur le genre a été publié, donnant un aperçu de la dynamique du genre dans les migrations.

**Programme de comparaison internationale**

Les résultats du PCI 2021 ont été publiés en mai 2024, fournissant des données actualisées sur la parité de pouvoir d'achat pour la planification des politiques.

**Statistiques des comptes nationaux**

- Il a été mené un renforcement des capacités axé sur le système informatique NADABAS pour la compilation des comptes nationaux.
- La réunion du Groupe de travail technique de septembre 2024 a abordé les défis liés à la soumission des données et a renforcé la nécessité de disposer de données de haute qualité et produites en temps voulu.

- **Appui statistique à l'intégration productive**

**Statistiques agricoles**

- L'assistance technique a été étendue à l'Égypte, à Eswatini, aux Seychelles, à l'Union des Comores et à la Zambie.
- La collecte et la validation des données ont été entreprises dans 17 États membres.
- Le Bilan alimentaire 2019-2023 de la Zambie a été examiné et validé.
- Un nouveau cadre de données sur la chaîne de valeur de l'horticulture a été lancé.
- La mise en œuvre du projet de compte satellite des pêches de l'économie bleue a progressé, la mobilisation des ressources et la collaboration technique se poursuivant.

**Statistiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition**

- Des lignes directrices sur la manière de traiter les données alimentaires provenant des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages ont été approuvées par la Commission statistique des Nations unies (CSNU).

- ii. Six États membres ont participé à des ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités, et la Somalie a publié et diffusé sa première fiche d'information sur la sécurité alimentaire.

#### **Statistiques environnementales**

- i. Un soutien a été apporté à la conception, l'impression et la publication de recueils de statistiques sur l'environnement.
- ii. La participation aux ateliers régionaux de la FAO a permis de renforcer la coopération.

- **Soutien statistique à l'intégration physique et à la connectivité**

- i. Une formation sur les besoins d'investissement et la modélisation des systèmes énergétiques a été organisée en février 2024.
- ii. Le Système de l'Autoroute de l'information africaine a été mis à niveau, ce qui a permis d'améliorer le partage des données.
- iii. La phase 1 de la transmission des données HCPI-SDMX a été déployée dans 5 États membres.
- iv. Les pipelines de données automatisés et le portail COMStat ont modernisé la gestion des données, avec un engagement accru des utilisateurs.

- **Les statistiques au service de l'intégration sociale et de l'égalité des genres**

- i. Des ateliers nationaux de renforcement des capacités à Madagascar, à l'Union des Comores et en Eswatini ont facilité la formation de 80 experts en statistiques sur le genre.
- ii. Un réseau régional de champions des données sur le genre a été créé afin d'intégrer les perspectives genre dans toutes les politiques.

- **Coordination, partenariats, planification stratégique et innovation**

- i. La participation active aux réunions des groupes techniques a renforcé l'harmonisation régionale.
- ii. La BAD a approuvé la demande du COMESA pour le Projet de statistiques sur les infrastructures dans les États fragiles.
- iii. La collaboration continue avec Statistique Norvège a fait progresser le projet de statistiques sur la sécurité alimentaire.
- iv. La mise en œuvre des pipelines analytiques reproductibles a permis d'automatiser les opérations statistiques.
- v. L'Évaluation à mi-parcours de la SDRS a fourni un retour d'information pour le reste de la période de mise en œuvre.

#### Défis à relever

- i. Retards dans la transmission des données : Des retards persistants de la part de certains États membres ont entravé la production et la diffusion en temps voulu des statistiques régionales.
- ii. Contraintes de capacité : Certains États membres sont confrontés à des limitations techniques et de ressources.
- iii. Nécessité de poursuivre la numérisation : Les processus manuels et le manque d'automatisation ont nui à l'efficacité.

#### **Voie à suivre**

- Accélérer la transmission des données en temps voulu : Donner la priorité à la transmission des données dans les délais.
- Développer l'assistance technique et le renforcement des capacités : Augmenter le soutien ciblé, les ateliers de formation et l'apprentissage par les pairs, en particulier dans les domaines émergents tels que l'économie numérique, le changement climatique et l'économie bleue.
- Renforcer l'harmonisation et la normalisation des données : Intensifier l'harmonisation des méthodologies et des outils, mettre à jour les lignes directrices régionales et promouvoir les normes internationales.
- Renforcer les partenariats stratégiques : Approfondir la collaboration avec les partenaires régionaux et



3

**LES INSTITUTIONS  
DU COMESA**

### **3.1      La Compagnie de réassurance de la ZEP**

La Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-Re) est une institution du COMESA créée par un accord signé par les chefs d'État et de gouvernement le 23 novembre 1990 à Mbabane, au Swaziland (ancien nom d'Eswatini).

#### **Signataires et actionnariat**

Les États membres signataires de l'Accord portant création de la ZEP-Re sont les suivants : Angola, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe. La compagnie a son siège à Nairobi, Kenya, et maintient 8 bureaux nationaux : à Abidjan (Côte d'Ivoire), Addis-Abeba (Éthiopie), Harare (Zimbabwe), Kampala (Ouganda), Khartoum (Soudan), Kigali (Rwanda), Kinshasa (RDC) et Lusaka (Zambie).

La ZEP-Re compte actuellement 41 actionnaires, dont 8 États de la région (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Maurice, Rwanda, Somalie, Soudan et Zambie), 13 compagnies d'assurance et de réassurance publiques, 16 sociétés privées, le Secrétariat du COMESA, la TDB, ainsi que deux institutions de financement du développement, à savoir la BAD et la DEG (Société allemande d'investissement et de développement).

#### **Vision et mandat**

La vision de ZEP-Re est de devenir un réassureur de premier plan de classe mondiale en Afrique. En vue d'atteindre cet objectif, la compagnie se concentre sur divers objectifs commerciaux stratégiques clés dans le cadre de son plan stratégique actuel, notamment l'identification, le développement et le maintien d'un modèle de croissance commerciale durable qui met l'accent sur la rentabilité, une valeur actionnariale accrue, la meilleure gestion des risques et la contribution au développement économique de la région COMESA. Elle travaille également avec les États membres en vue de mettre en œuvre des politiques qui permettent l'accès aux services d'assurance et garantissent la rétention des primes, favorisent une pénétration accrue de l'assurance dans la région et améliorent les investissements dans la région.

#### **Performance du marché**

##### ***Tendances du marché mondial et régional***

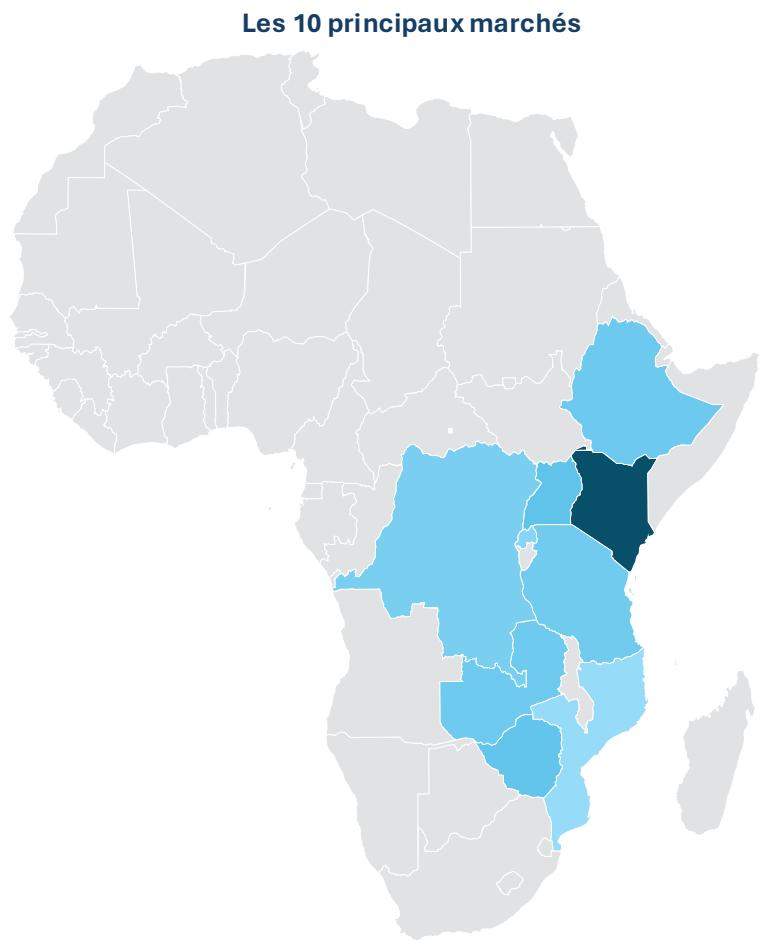
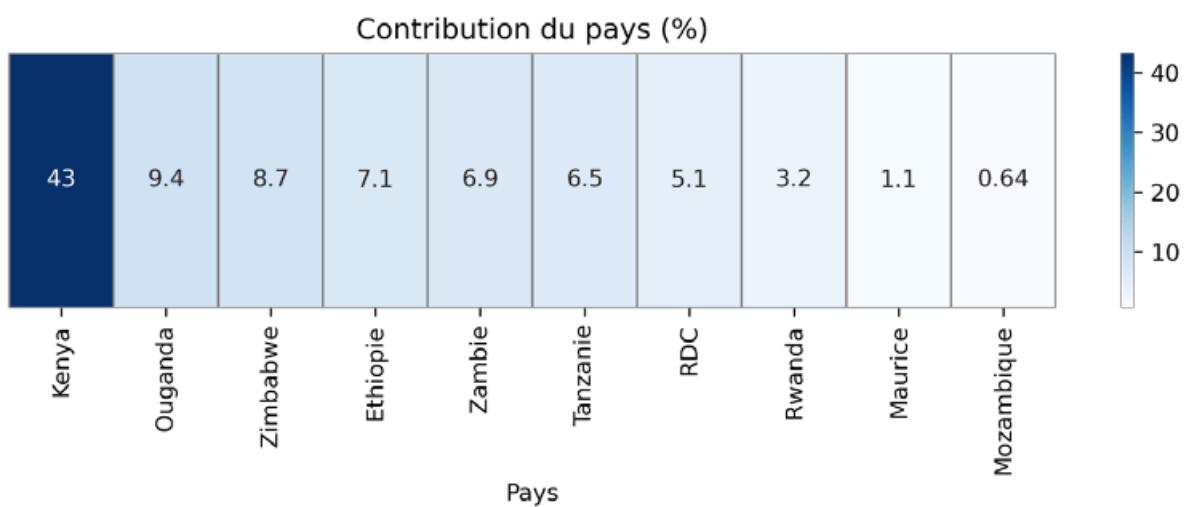
Le marché mondial de l'assurance devrait enregistrer un taux de croissance réel de 2,6% en 2025. Ce qui est inférieur au taux de croissance estimé de 4,6% pour 2024, mais toujours supérieur à la moyenne des 5 dernières années pour la période de 2019 à 2023 de 1,6%. La croissance a été stimulée par la baisse de l'inflation enregistrée ces dernières années. Le taux de croissance des marchés émergents s'est établi à 5,8%.

##### ***Défis et opportunités sur les marchés clés***

Les principaux marchés de la compagnie continuent de faire face à des défis, notamment une faible croissance économique, le manque de produits d'assurance sur mesure, la pénurie de compétences actuarielles financières clés pour soutenir la norme IFRS 17, ainsi que la multiplication des malversations et des fraudes. Elle continue à entrevoir des opportunités grâce à un faible taux de pénétration de l'assurance, actuellement inférieur à 3%, à l'essor de la classe moyenne et à l'environnement réglementaire favorable sur certains de ses marchés clés.

#### **Performance de la compagnie**

Au cours de la période considérée, le COMESA est resté le marché clé de la ZEP-Re, sa contribution atteignant 89%, contre 87% en 2023. À l'inverse, la contribution des activités des marchés extérieurs à la région COMESA a diminué à 11%, contre 13% en 2023. Cette dernière a été le principal contributeur à cette croissance et la plupart des dix principaux marchés de la société, à savoir le Kenya, l'Ouganda, le Zimbabwe, l'Éthiopie, la Zambie, la Tanzanie, la RDC, le Rwanda, Maurice et le Mozambique, ont collectivement contribué à 92% des primes brutes souscrites en 2024.

**Graphique 8:** Carte des principaux marchés**Graphique 9:** Contributions des pays de la ZEP-Re

Le chiffre d'affaires total de la réassurance pour 2024 s'est élevé à 338,13 millions USD, contre 290 millions USD déclarés en 2023. La compagnie a obtenu des résultats de souscription positifs au cours d'un exercice caractérisé par des pressions continues sur les taux de prime, une sous-cotation des prix et une faible pénétration de l'assurance. Le résultat des services d'assurance en 2024 s'est élevé à 21 millions USD, contre 28 millions USD en 2023.

**PBE**  
**348,4m**

*Primes brutes émises*



**15,6%**  
**Croissance sur  
un an**

La compagnie a enregistré un bénéfice de 14,19 millions USD en 2023, contre 31,6 millions USD en 2022. Cette situation est principalement due à la baisse des revenus d'investissement et à l'impact des pertes de change résultant de la dépréciation des principales devises africaines. Les fonds propres au 31 décembre 2024 s'élevaient à 359 millions USD, contre 336 millions USD en 2023. Le total des actifs de la société en 2024 s'élevait à 516 millions USD.

*Tableau 3 : Les indicateurs clés de la performance*

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Revenus de réassurance</b>	338 394 331	290 172 447
<b>Frais de réassurance</b>	115 237 982	140 860 167
<b>Résultats de la réassurance</b>	21 249 217	28 927 594
<b>Bénéfice pour l'année</b>	23 152 857	14 187 025
<b>Total des capitaux propres</b>	359 261 374	336 558 890
<b>Total des actifs</b>	516 571 790	483 535 635

#### Impact

La ZEP-Re reste déterminée à soutenir la croissance régionale par le biais de politiques et d'activités qui améliorent la pénétration de l'assurance, l'innovation et l'inclusion financière.

#### Tirer parti des partenariats au sein du COMESA et au-delà

En tant qu'institution régionale spécialisée du COMESA, la ZEP-Re a été créée pour promouvoir l'intégration économique régionale et soutenir la croissance du secteur de l'assurance et de réassurance dans les États membres. Le succès de la compagnie est profondément enraciné dans ses engagements de collaboration avec les États membres, le Secrétariat du COMESA et les Institutions sœurs.

Ces partenariats permettent à la compagnie de fournir des solutions durables et innovantes alignées sur les priorités de développement régional telles que la facilitation des échanges, l'inclusion financière, la résilience climatique et le développement des infrastructures. La synergie entre la ZEP-Re et les Institutions du COMESA illustre la valeur de la coopération régionale pour relever les défis de développement de l'Afrique tout en stimulant la transformation du secteur des assurances.

Les domaines d'engagement notables en 2024 sont les suivants:

- *Régime de la Carte jaune du COMESA:* la ZEP-Re a géré le Consortium de réassurance du régime dans 13 États membres, où ont été émises 550 004 Cartes jaunes, générant 31,2 millions USD de primes. Les émissions interentreprises (B2B) ont atteint 62 255 cartes. Le consortium a réalisé un revenu brut de primes de 5,3 millions USD et un bénéfice de 3,53 millions USD.
- *Régime RGTD du COMESA:* Un dispositif régional clé de cautionnement douanier pour le transit de marchandises transfrontières au sein du COMESA. En 2024, des cautionnements de plus de 699 millions USD ont été émis et il a été traité 477 000 carnets. Le Consortium de réassurance a enregistré un revenu de primes brutes de 1,11 million USD et un bénéfice de 307 554 USD.
- *Banque de commerce et de développement (TDB):* Grâce à une structure de participation croisée et de financement de projet conjoint, la ZEP-Re et la TDB ont co-investi dans des initiatives telles que le projet de Logement résilient et inclusif, axé sur la facilitation des échanges et la résilience climatique.
- *Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique (ATIDI):* Collaboration avec la ZEP-Re pour améliorer la réassurance et les capacités techniques au sein du programme RGTD, soutenu par un financement de bailleurs de fonds pour la rétrocession et la formation du marché.
- *Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB) :* le partenariat concernait l'initiative de Capacités des entreprises dirigées par des femmes et des jeunes pour le commerce régional pour renforcer l'accès inclusif au financement pour les MPME à travers le COMESA.

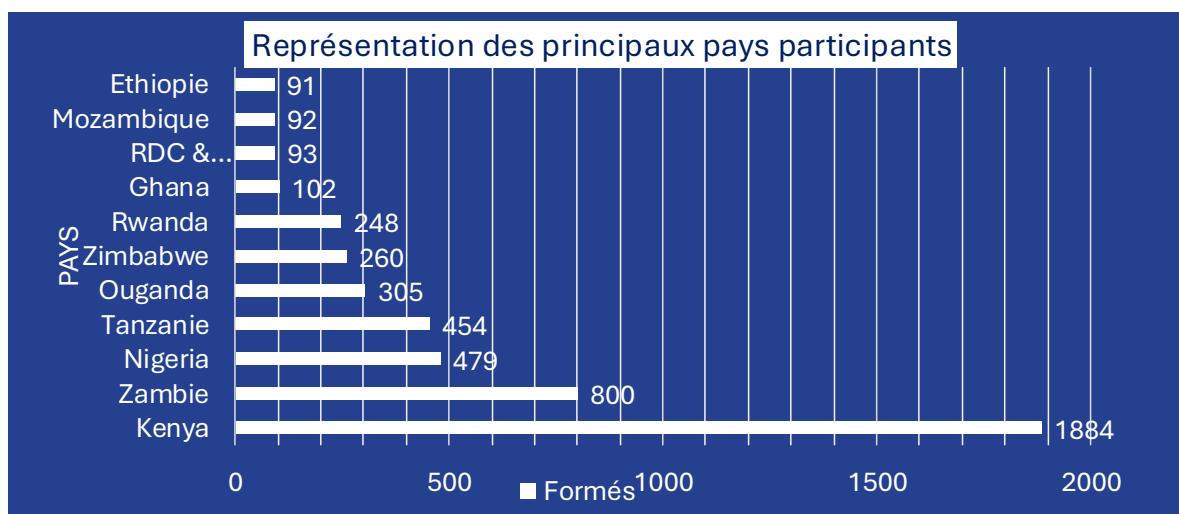
#### L'Académie ZEP-Re: Renforcement des capacités et développement de l'industrie

L'Académie ZEP-Re, créée en 2016, est devenue un centre d'excellence continental pour l'enseignement dans le domaine de l'assurance, de l'innovation du marché et du soutien réglementaire. En 2024, l'académie a formé plus de 9 059 professionnels, soit une augmentation de 18% de sa portée par rapport à l'année précédente. Parmi ces lauréats, 6 130 participants ont suivi des programmes de formation structurés dans 57 pays, et 3 927 ont obtenu des certificats.

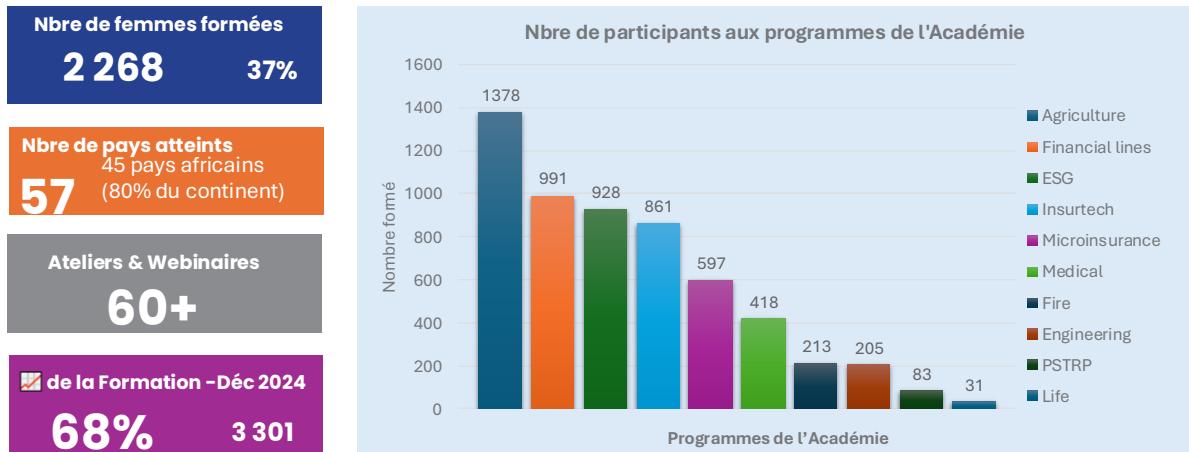
Parmi les réalisations importantes en 2024, on peut citer les suivantes:

- Organisation de 19 sessions de formation en présentiel dans les États membres du COMESA et de 40 webinaires, visant la promotion des meilleures pratiques en matière de souscription, de pratique actuarielle et de réassurance.
- Lancement de 10 programmes accrédités par le CII, renforçant la reconnaissance mondiale et le développement professionnel dans la région.
- Un accent majeur sur l'inclusivité, avec une participation de 56% d'hommes et de 37% de femmes.

*Graphique 10: Représentation des principaux États membres participants*



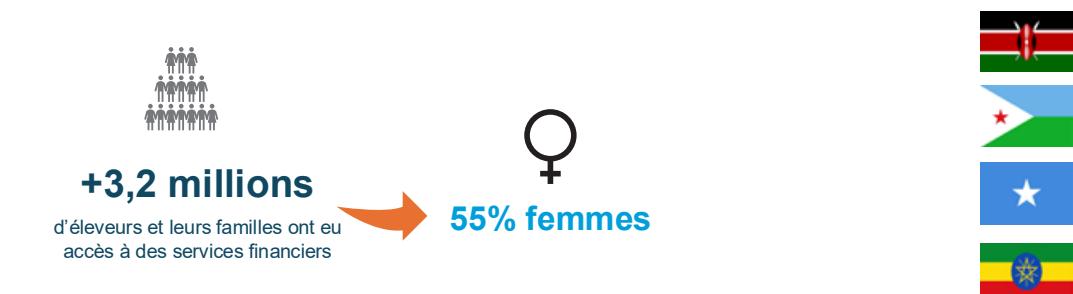
Graphique 11: Adoption des programmes académiques par les participants



### Piloter la résilience climatique et l'inclusion financière

La ZEP-Re a intensifié son travail de financement climatique grâce au programme DRIVE et à d'autres initiatives ciblées:

- DRIVE : Dans le cadre du programme DRIVE, plus de 470 000 polices d'assurance paramétrique contre la sécheresse ont été souscrites, dont 56% de bénéficiaires sont des femmes. Le projet a également ouvert plus de 412 000 comptes numériques et a bénéficié à 3 millions de personnes grâce à des programmes d'éducation financière au Kenya, en Éthiopie et en Somalie. La ZEP-Re a mobilisé 254 millions USD de capitaux privés, consolidant ainsi son rôle dans les solutions durables aux risques climatiques. En outre, l'académie a également formé 2 929 acteurs dans le cadre du programme DRIVE afin de renforcer leurs capacités en matière d'assurance indicielle du bétail (IBLI).
- Projets axés sur l'agriculture en Zambie :



**+503K**

Comptes numériques utilisés  
88% des éleveurs ont ouvert un  
compte bancaire numérique



**60,6M \$**

Total des primes encaissées  
(11M éleveurs/ 49,6M Gvts)  
illustre la demande du marché  
& les voies vers la durabilité



**298M \$**

Capital privé utilisé  
(valeur dérisquée /montant  
assuré) met en valeur la  
confiance & la durabilité

- En partenariat avec la Société financière internationale (SFI) et ACRE Afrique, elle a formé les assureurs et les régulateurs sur les solutions d'assurance paramétriques.
- Grâce au projet « Grain for Premium » avec la DEG Impulse, la ZEP-Re a amélioré la protection du climat, l'agriculture durable et l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les coopératives rurales.

## Leadership éclairé et réforme réglementaire

L'académie a encore renforcé son leadership comme suit:

- i. Deux publications influentes: Africa's Bold Bet on Microinsurance (Le pari audacieux de l'Afrique sur la micro-assurance) et The Tech-Driven Insurance Revolution (La Révolution de l'assurance axée sur la technologie).
- ii. Des recherches révolutionnaires sur les régimes d'assurance obligatoire dans 37 pays, générant des preuves pour la réforme réglementaire et l'approfondissement du marché.
- iii. Soutien technique au Takaful Framework de la Somalie, fourni en collaboration avec la Banque mondiale et la Banque centrale de Somalie, pour développer le secteur naissant de l'assurance islamique du pays.

## L'innovation et la technologie comme catalyseurs du marché

La ZEP-Re s'est positionnée à la pointe de l'*insurtech* (technologie de l'assurance), favorisant l'innovation à l'échelle du secteur:

- i. Son Centre d'innovation a reçu 119 candidatures de startups, a incubé 20 solutions et présenté les 10 meilleures lors d'une journée de démonstration régionale.
- ii. Investissements stratégiques axés sur l'intelligence artificielle (IA), la télématique et l'analyse des risques par satellite en vue d'améliorer la souscription, le traitement des sinistres et la détection des fraudes.
- iii. La collaboration avec des entreprises telles que Westerwelle et Altron et des assureurs régionaux a donné lieu à des innovations pratiques, notamment le lancement de nouveaux produits d'assurance automobile au Kenya.

## Élargir l'accès et étendre la sensibilisation

Grâce à des partenariats avec les régulateurs, des IFD, des universités et des réassureurs mondiaux, la ZEP-Re a fait progresser le développement du marché en:

- soutenant les régimes nationaux d'assurance agricole au Kenya, en RDC, en Ouganda, en Zambie, au Zimbabwe, au Malawi et en Tanzanie ;
- contribuant à la réponse à la sécheresse de 2024 en Afrique australe, avec plus de 5 millions USD de paiements facilités par les produits ACRE et la capacité de réassurance de la ZEP-Re.

Les performances commerciales et l'impact du développement de la ZEP-Re en 2024 reflètent son alignement stratégique avec les objectifs du COMESA visant à soutenir le développement des capacités, à approfondir l'intégration régionale, à favoriser l'inclusion financière et à renforcer la résilience climatique. Grâce à des pratiques de souscription ciblées, à des formations, à des partenariats réglementaires et à l'innovation numérique, la ZEP-Re façonne un paysage d'assurance plus inclusif, durable et résistant aux chocs à travers l'Afrique

### 3.2 La Banque de commerce et de développement

La Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (TDB) est un groupe multilatéral de financement du développement créé en vertu du chapitre 9 du Traité de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe (Traité de la ZEP).

Au fil des années, la TDB a évolué de ce qui était Banque de la ZEP vers un groupe de financement du développement moderne et plus mature comprenant des filiales et des unités commerciales stratégiques (« SBU ») dont *Trade and*

*Development Banking* pour les opérations bancaires, *TDB Asset Management* pour la gestion d'actifs, *Trade and Development Fund* (TDF) –un fonds pour le commerce et le développement, *TDB Captive Insurance Company* (TCI) pour l'assurance, *Eastern and Southern African Trade Advisers Limited* (ESATAL) pour le conseil commercial, *TDB Academy* pour la formation et divers fonds à vocation spéciale, tels que le fonds commercial ESATF et le Fonds d'infrastructure du COMESA (FIC).

Cette évolution a impliqué plusieurs réformes, des innovations institutionnelles et l'extension du champ d'action du Groupe TDB à la Région tripartite comprenant le COMESA, l'EAC et la SADC, ainsi qu'à certains marchés de la ZLECAF abritant d'importantes institutions régionales. Ces réformes et innovations ont été approuvées par le Conseil des gouverneurs du Groupe TDB, l'organe d'actionnaires de la TDB, et entérinées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA.

En 2024, le Groupe TDB a continué à jouer un rôle essentiel dans l'accomplissement de son mandat, malgré un environnement opérationnel difficile, marqué par des tensions géopolitiques persistantes. Cette action s'est accompagnée de niveaux de croissance inégaux, d'une fragmentation continue des échanges, d'une demande plus lente que prévu des marchés importateurs et des réserves de change insuffisantes. L'accès au financement est resté limité, parallèlement à la persistance de taux d'intérêt élevés, à une inflation à deux chiffres et à l'augmentation du coût de la vie. De nombreux États membres se sont efforcés d'entreprendre des réformes difficiles visant à assurer la stabilité macroéconomique, ce qui a permis à un certain nombre d'États membres d'améliorer leur position extérieure, tandis que d'autres connaissent encore des difficultés de soutenabilité de la dette.

Dans ce contexte, notamment depuis 2020, la TDB aide ses États membres à faire face aux effets macroéconomiques négatifs provoqués par la pandémie de Covid-19 et aux chocs subséquents, tant mondiaux que nationaux, dont les effets continuent de se faire sentir.

Certaines des mesures prises par la TDB pour satisfaire ses clients souverains comprennent le rééchelonnement de la dette et des moratoires, en particulier pour les mécanismes de financement du commerce essentiel qui soutiennent l'importation de produits de base stratégiques et de produits pharmaceutiques, dont le flux ne peut être interrompu. Il est en effet dans le mandat du Groupe TDB, en tant que banque multilatérale régionale de développement (BMD), d'agir de manière contracyclique –parfois en tant que prêteur de dernier recours– lorsque les conditions sont difficiles et de déployer un soutien exceptionnel à ses États membres lorsqu'ils en ont le plus besoin, et de préserver des aspects stratégiques tels que la sécurité alimentaire et énergétique et la disponibilité des médicaments.

Face aux défis actuels de viabilité de la dette dans la région, de nombreux États membres de la TDB se sont engagés dans des programmes de restructuration de la dette du G20 ou du FMI et des facilités connexes. Ils ont continué à honorer leurs obligations de paiement envers la TDB en tant que banque multilatérale régionale de développement fournissant un financement commercial. Dans certains cas, la TDB a restructuré les prêts de financement du commerce en cours afin de donner à ces États membres une marge de manœuvre face à des chocs graves. Néanmoins, il existe un cas regrettable où un client souverain ayant bénéficié d'une restructuration importante de sa dette a cessé d'honorer ses obligations envers la TDB, tout en continuant à honorer ses engagements envers d'autres institutions multilatérales et d'autres prêteurs --ce qui présente un risque nouveau pour les actionnaires de la TDB et les autres États membres ! Ceci malgré le fait que les prêts de financement du commerce, en général, devraient être exclus d'une restructuration profonde de la dette en raison de leur nature stratégique. Cette situation a fait l'objet de discussions sérieuses au sein du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration, car elle a introduit un risque qui menace de compromettre la note de crédit de l'Institution, de nuire à la classe d'actifs du financement du commerce de la région et de dégrader l'écosystème financier multilatéral africain au sens large.

En termes de performance financière, en 2024, les capitaux propres et les réserves du Groupe ont atteint 2,3 milliards USD avec un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 11% sur 5 ans, et son portefeuille à 7,3 milliards USD avec un TCAC de 6% sur 5 ans. Les actifs sont restés relativement stables autour de la barre des 10 milliards USD à 9,9 milliards USD avec un TCAC de 8% sur 5 ans, tandis que les bénéfices et le résultat d'exploitation sont descendus à 171 millions USD et 298 millions USD respectivement, avec néanmoins des TCAC positifs de 2,4% et 4,6% chacun sur 5 ans.

Alors que la volatilité prévalait dans l'environnement opérationnel du Groupe, la Banque est restée solide, clôturant l'année avec un ratio d'adéquation des fonds propres en hausse à 38%, un ratio de prêts non performants de 3,71%, un

ratio de levier stable supérieur à 3X et un ratio coûts/revenus de 14% --dénotant ses efforts pour rester légère, efficace et financièrement solide, tout en maintenant une qualité d'actifs élevée. Le nombre d'employés du Groupe TDB a également légèrement augmenté pour atteindre 223, dont 42% sont des femmes.

Soulignant ses antécédents de performance solides et constant, ainsi que son agilité à naviguer l'environnement opérationnel, la TDB a maintenu de solides notes de crédit - l'Agence japonaise de notation de crédit (JCR) accordant à la Banque une notation inaugurale de catégorie investissement A- avec des perspectives stables, et la GCR confirmant les notations de catégorie investissement BBB+ avec des perspectives stables. Quelques États membres du Groupe TDB ayant été rétrogradés suite à des inquiétudes quant à la viabilité de leur dette, cela a exercé une pression à la baisse sur les autres notations de la Banque, Fitch confirmant les notations BB+ de la Banque avec une perspective négative révisée, et Moody's révisant la notation de TDB à Ba1 avec une perspective stable.

Par contre, le Groupe TDB a eu d'autres notations positives au cours de la période sous revue, la JCR ayant accordé une notation inaugurale de catégorie investissement A- au fonds commercial ESATF, et CARE Ratings (Africa) Private Limited (CRAF) accordant également une notation de catégorie investissement « CARE MAU AAAf » audit fonds. Ce fait met en exergue son portefeuille sain et diversifié, sa couverture de garantie confortable, ses directives d'investissement et de crédit solides qui sont suffisamment conservatrices pour minimiser les risques et suffisamment prospectives pour générer des rendements élevés. En effet, les prêts non performants de l'ESATF depuis son lancement ont été inférieurs à 0,1%, avec des rendements atteignant 10%.

#### Actionnariat, structure du capital et stratégie de mobilisation des investisseurs institutionnels

L'exercice 2024 a été une année d'innovation continue, de résilience et de diversification pour le Groupe TDB. Dans un contexte macroéconomique mondial et régional défavorable, le Groupe TDB a continué d'attirer de nouveaux capitaux, conformément à l'importance croissante du Groupe dans la région et à son Plan stratégique quinquennal.

Malgré les difficultés budgétaires actuelles, les actionnaires souverains et du secteur public de classe A sont restés déterminés à honorer leurs engagements de souscription. Dans sa tranche de classe B, les fonds de pension de sa communauté d'actionnaires institutionnels ont doublé leur participation dans le Groupe en achetant des actions supplémentaires. Le *Fundo Soberano de Angola* (FSDEA) a rejoint l'actionnariat de la Banque, ouvrant ainsi effectivement l'Angola aux opérations du Groupe TDB.

Fort du succès des actions de classe B, le Groupe TDB a continué d'étendre sa portée dans la finance verte et durable en intégrant des actions catalytiques de classe C Green+. La BAD a annoncé un investissement complémentaire de 15 millions USD dans les actions pionnières de classe C Green+ de la TDB pour soutenir les technologies propres et les projets à faible émission de carbone dans ses États membres, via la création d'un mécanisme de préparation de projets pour stimuler l'investissement. Cela démontre l'engagement du Groupe en faveur d'initiatives vertes et alignées sur les ODD, et ouvre la voie à l'attraction de nouveaux investissements axés sur l'impact.

Par ailleurs, le Groupe TDB a continué à faire preuve d'agilité, en faisant évoluer davantage la structure de son capital, parallèlement à sa stratégie de mobilisation des investisseurs institutionnels, afin de continuer à rester apte à servir ses États membres et à offrir davantage de valeur. Ainsi, les investisseurs non souverains sont les bienvenus dans les catégories de quasi-fonds propres du Groupe, le Groupe TDB introduisant ainsi un segment de capital hybride dans sa structure de capital, lui permettant de tirer davantage parti de son bilan, tout en maintenant des ratios d'adéquation des fonds propres sains.

De même, plusieurs investisseurs institutionnels ont continué d'investir dans le fonds commercial ESATF, le véhicule ad hoc susmentionné qui est géré par la société de gestion d'actifs ESATAL, propriété du Groupe TDB.

Un véhicule similaire que le Groupe introduit est le Fonds africain pour le commerce à moyen terme de la TDB, qui est en cours de création pour financer le développement économique et social axé sur le commerce, par le biais d'opérations de financement du commerce à moyen terme. Ce nouveau fonds est conçu pour répondre aux besoins des investisseurs institutionnels et répondre à la demande de la communauté des investisseurs institutionnels pour des durées plus longues, pouvant aller jusqu'à 5 ans.

## Impact

### Cadre de durabilité

Le Groupe TDB continue d'affiner son cadre de développement durable, s'étant engagé à respecter les principes de durabilité avec une stratégie ancrée sur un cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG) solide. Le cadre ESG du Groupe TDB comprend, entre autres, un système de gestion environnementale et sociale (SGES) mis à jour en 2024, un système de suivi de l'impact sur le développement durable (SDIMS) et une politique de responsabilité sociale d'entreprise. Le cadre est aligné sur l'agenda mondial du développement durable tel que guidé par les ODD, l'Agenda 2063 et l'Accord de Paris.

Intégré de bout en bout au processus du cycle de crédit de la Banque, depuis l'origine de la transaction jusqu'au remboursement final du prêt, le SGES renforce l'engagement du Groupe TDB à améliorer en permanence la gestion des risques et des opportunités liés aux critères ESG en matière de financement durable.

En complément de son cadre ESG et en analysant les opportunités et les défis à long terme, le Groupe TDB a finalisé sa Stratégie de Financement Climat en 2023, avec une taxonomie verte alignée sur les meilleures pratiques internationales, afin de stimuler stratégiquement le financement climatique dans ses États membres et de les aider à atteindre leurs Contributions Déterminées au Niveau National (CDN). Le Groupe TDB a récemment été accrédité par le Fonds vert pour le climat (FVC).

## Opérations

Le Groupe TDB fournit des solutions de financement sur mesure dans de nombreux secteurs qui permettent à ses clients souverains, institutions financières et entreprises, y compris les PME, de faire des affaires et de contribuer à soutenir des activités essentielles à la durabilité économique, sociale et environnementale de ses États membres.

En 2024, parmi plusieurs autres résultats, le Groupe a soutenu 1,3 million emplois, dont 51% sont occupés par des femmes, avec 5,5 millions de personnes et 309 248 ménages bénéficiant de son financement.

### Opérations bancaires de commerce et de développement

L'unité Opérations bancaires de commerce et de développement (*Trade and Development Banking*) du Groupe propose des financements bilatéraux et syndiqués pour le commerce à court terme et des projets à long terme. Pour ce faire, elle utilise un ou plusieurs modes de financement, notamment le financement direct par dette senior et mezzanine ou par fonds propres, souvent en cofinancement avec des prêteurs locaux et étrangers. En outre, elle propose des crédits à l'exportation, des cofinancements et des produits non financiers tels que des services de conseil et d'agence.

Par l'intermédiaire de son guichet de financement de projets et d'infrastructures à long terme, des fonds ont été déployés en 2024, notamment pour répondre aux besoins de la région en matière d'énergie propre, accessible et efficace, promouvoir le commerce et l'intégration régionale, favoriser une industrialisation innovante et développer d'autres infrastructures. Les solutions proposées comprennent des prêts directs, des lignes de crédit, des garanties de prêts, des prises de participation, des prêts mezzanines, des services de conseil et d'évaluation, des garanties, des syndications et des crédits-bails. En 2024, le portefeuille de projets et d'infrastructures du Groupe a atteint 2,3 milliards USD US, avec un TCAC de 1% sur 5 ans.

Grâce à son guichet de financement du commerce, le Groupe a continué en 2024 à jouer un rôle contracyclique en fournissant des financements, parfois en tant que prêteur en dernier ressort, contribuant ainsi à combler le déficit de financement du commerce et à renforcer le commerce inter et intra-africain, ainsi que la sécurité alimentaire et énergétique, et la disponibilité de produits pharmaceutiques essentiels. Les financements ont été déployés notamment dans les services financiers, l'agroalimentaire et l'accès à l'énergie, ce qui a permis aux États membres de sécuriser l'approvisionnement et l'exportation de matières premières stratégiques grâce à des flux commerciaux continus, ainsi que des équipements spécialisés pour soutenir des projets de développement clés dans plusieurs secteurs. Les produits proposés dans le cadre de ce guichet comprennent le financement des importations et des exportations, le financement structuré des matières premières, le financement avant et après expédition, l'émission de lettres de crédit,

les garanties, les obligations, ainsi que des solutions de fonds de roulement axées sur les fournisseurs, notamment le financement des achats de créances et l'escompte de factures. En 2024, le portefeuille de financement du commerce du Groupe s'élève à 5 milliards USD, avec un TCAC de 9% sur 5 ans, et représente plus des deux tiers du portefeuille total.

Par ailleurs, la Banque a participé et organisé plusieurs prêts syndiqués et initiatives de cofinancement afin de fournir des matières premières stratégiques essentielles à la région, de soutenir les investissements dans les infrastructures et de favoriser un accès à une énergie propre et fiable. En conséquence, le total des prêts syndiqués, pour lesquels le Groupe TDB était soit arrangeur principal mandaté soit participant, a augmenté de 9%, atteignant 20,9 milliards USD. En cette qualité, ses prêts ont progressé de 10%, gérant 4,4 milliards USD de financements structurés.

#### Gestion d'actifs

Le Groupe TDB dispose d'une branche de gestion d'actifs -TDB Asset Management (TAM)- qui se concentre sur la conception, la création et la croissance de véhicules d'investissement autonomes pour un large éventail d'investisseurs et de partenaires de développement.

Parmi d'autres, la société de gestion de fonds ESATAL susmentionnée, filiale en propriété exclusive du Groupe TDB, domiciliée à Maurice. ESATAL gère le fonds commercial ESATF, un organisme de placement collectif à capital variable domicilié aussi à Maurice.

En 2024, le fonds commercial ESATF a continué d'investir dans le financement du commerce, le financement structuré des matières premières, le financement des exportations, entre autres, afin d'étendre l'impact du triple résultat et la portée des activités du Groupe TDB dans la région qu'il dessert, tout en offrant des rendements stables et une faible volatilité. ESATF a célébré son 5<sup>e</sup> anniversaire en 2024. Ce fonds, qui a été lancé en 2019, a presque quintuplé à la fin de 2024, passant d'un investissement initial de 50 millions USD de la TDB à plus de 220 millions USD d'actifs sous gestion (AUM), avec plus de 40 investisseurs dans son écurie diversifiée.

Au fil des ans, le fonds commercial ESATF a apporté des contributions significatives à plusieurs secteurs et aux Objectifs de développement durable (ODD). En simplifiant l'inclusion financière dans ses opérations, le fonds a eu un impact considérable sur les PME, notamment celles dirigées par des femmes, soit directement, soit par l'intermédiaire d'institutions financières ciblant les PME et les femmes comme clientèle. De même, il a également eu un impact significatif sur les petits exploitants agricoles grâce à ses transactions.

#### Fonds pour le commerce et le développement

Le Fonds pour le commerce et le développement (TDF) est le guichet concessionnel et de subventions du Groupe TDB. Son mandat est de soutenir les programmes de développement durable de ses États membres en leur fournissant des solutions de financement alternatives, notamment des financements concessionnels et axés sur l'impact, une assistance technique et des services de gestion de programmes. Les initiatives du TDF s'adressent à un large éventail de parties prenantes, des entités souveraines aux groupes financièrement défavorisés tels que les MPME, les femmes et les jeunes. En 2024, le TDF a continué de prêter aux PME et de leur fournir une assistance technique. Son conseil d'administration a également approuvé un programme panafricain de 100 millions USD visant à fournir des services financiers et de renforcement des capacités aux jeunes femmes des zones rurales et périurbaines, en s'appuyant sur des solutions fintech et des modèles alternatifs de notation de crédit. Ce programme pilote de 18,2 millions USD, d'une durée de trois ans, doit être lancé en 2025.

#### TDB Captive Insurance Company

La *TDB Captive Insurance* (TCI) fournit des couvertures d'assurance et de réassurance des risques exclusivement au Groupe TDB, afin d'optimiser la gestion des risques du Groupe. En 2024, la TCI a fourni 278 millions USD de couverture d'assurance via 13 transactions et a contribué à hauteur de 9,3 millions USD à la rentabilité du Groupe.

## Académie TDB

L'Académie TDB (*TDB Academy*) est la branche de renforcement des capacités du Groupe TDB, proposant des formations, des séminaires, des conférences, des voyages d'études et d'autres interventions de développement des capacités humaines et institutionnelles dans les segments financiers et d'investissement qui intéressent le Groupe TDB et ses partenaires.

En 2024, l'Académie TDB a organisé divers événements phares. Elle a organisé la première table ronde des Ministres de la Justice africains, formé 218 parties prenantes internes et 305 externes, et organisé plusieurs séances de discussion informelle pour le personnel tout au long de l'année sur des sujets essentiels pour la croissance du Groupe.

## Financement

Le Groupe TDB a continué de renforcer sa diversification de financement et sa stratégie de financement alternatif, dans un contexte opérationnel difficile et des coûts d'emprunt plus élevés. En 2024, il a signé plusieurs facilités et accords de partenariat avec des partenaires stratégiques et a exploité le marché des prêts syndiqués, pour lever un total de plus de 3 milliards USD.

## Prix obtenus par la TDB

- i. *Banquier africain de l'année --African Banker Awards : Admassu Tadesse, Président-Directeur général du Groupe TDB.* Parmi les critères retenus par le jury pour honorer le PDG de ce prix prestigieux figurait la démonstration d'un leadership influent et inspirant, marqué par une intégrité exceptionnelle, une vision institutionnelle bien claire et un engagement actif en faveur de l'autonomisation et du développement socio-économiques.
- ii. *Meilleure banque pour le Financement du commerce dans les marchés émergents -Finance internationale - Financement du commerce et des chaînes d'approvisionnement.* Ce prix international, décerné pour la deuxième année consécutive, célébrait l'excellence de la Banque dans la fourniture de solutions de financement du commerce efficaces et innovantes aux institutions souveraines, financières et aux entreprises clientes de ses États membres. Global Finance a sélectionné les meilleurs prestataires de financement du commerce selon divers critères, notamment le volume de transactions, l'étendue de la couverture mondiale, le service à la clientèle, les compétences d'exécution, l'engagement envers l'entreprise et les technologies innovantes.
- iii. *Prêt syndiqué des agences de crédit à l'exportation (ECA): Prêt syndiqué de financement du commerce garanti par l'AMGI sur 7 ans de 349 millions d'euros du Groupe TDB - EMEA Finance.* En décembre 2023, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la TDB ont renforcé leur coopération. L'AMGI a émis une garantie supplémentaire de 349 millions d'euros sur 7 ans pour un prêt accordé par la Standard Chartered Bank (SCB) en tant qu'agent pour le compte d'un syndicat bancaire, dont Citibank était l'arrangeur. Ce prix, décerné en 2024 par EMEA Finance, reconnaît cette importante transaction qui contribuera à combler le déficit de financement du commerce en Afrique.
- iv. *Meilleure banque pour le financement du commerce à Maurice - Global Finance – Financement du commerce et des chaînes d'approvisionnement.* Maurice abritant l'un des principaux bureaux de la Banque, la TDB a été reconnue comme la meilleure banque pour le financement du commerce à Maurice pour la 3<sup>e</sup> fois.
- v. *Médaille d'argent pour la Note A+ dans le classement PSGRS 2023 de l'AADFI - Association des Institutions africaines de financement du développement (AADFI).* Ce prix de la notation PSGRS, reçu en 2024, est décerné aux institutions ayant participé à l'exercice d'auto-évaluation des Normes, directives et systèmes de notation prudentiels (PSGRS) de l'AADFI, obtenu un score de 80% ou plus à l'indice de conformité et de notation et classé dans la catégorie A à l'issue de l'exercice de notation PSGRS. Celui-ci est un cadre robuste qui aide les institutions à améliorer leur gouvernance, leurs opérations et leurs finances.

### 3.3 L'Agence d'investissement régionale du COMESA

L'Agence d'investissement régionale du COMESA (AIRC) est une institution lancée au Caire, en Égypte, en 2006 avec comme mandat de faire de l'espace COMESA l'une des principales destinations des investisseurs régionaux et internationaux, tout en améliorant simultanément l'investissement national et en menant des activités de promotion, de facilitation et de plaidoyer en matière d'investissement.

*Concernant la promotion de la région COMESA en tant que destination d'investissement attrayante, l'AIRC a:*

- i. organisé la première édition du Forum du COMESA sur l'Investissement (CIF2024) en Tunisie. Ce forum visait à promouvoir le commerce et les investissements transfrontières intra-COMESA en présentant les diverses opportunités commerciales offertes par les États membres aux entrepreneurs potentiels de la région. Au total, le forum a facilité environ 350 rencontres interentreprises entre les agences de promotion des investissements du COMESA et les secteurs privé et public tunisiens.
- ii. facilité les présentations entre des prospects potentiels souhaitant s'informer sur des opportunités d'investissement spécifiques existants sur la Carte des investissements du COMESA dans divers États membres. Les demandes d'information ont été transmises aux API et des mesures de suivi ont été prises pour répondre aux prospects potentiels.
- iii. fait en sorte que les parties prenantes de l'IDE qui sont dans leur base de données reçoivent des mises à jour continues sur les activités de l'AIRC et les actualités commerciales importantes des États membres via la lettre d'information électronique de l'AIRC, les réseaux sociaux et le portail en ligne.
- iv. soutenu l'organisation et/ou facilité la participation des API du COMESA aux événements suivants:
  - a) La réunion annuelle sur l'investissement (AIM 2024), tenue à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis. Ce forum a connu la participation active des API membres du COMESA, notamment l'Égypte, les Seychelles, la Somalie et l'Ouganda.
  - b) La Conférence sur l'investissement en Afrique (AFSIC 2024) tenue à Londres, Royaume-Uni. Six API du COMESA ont participé à l'événement, à savoir le Kenya, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, l'Ouganda et la Zambie. En outre, il a été organisé une session de réseautage consacrée à la promotion des investissements dans la région COMESA.

*S'agissant de la collecte et de la diffusion des données et des opportunités d'investissement, l'AIRC a:*

- i. produit des guides pratiques pour faire des affaires pour le Burundi et Madagascar, en collaboration avec l'Agence de Développement du Burundi (ADB) et l'Office de Développement économique de Madagascar (EDBM). Ces guides offrent un aperçu du climat d'investissement et des affaires de ces États membres, un élément important à prendre en compte par les investisseurs dans leur processus de décision d'investissement.
- ii. publié un outil d'investissement appelé Investment Teaser (incitations aux investisseurs) du COMESA 2024 en collaboration avec les États membres. Cette publication présente plus de 250 opportunités d'investissement dans différents secteurs d'importance stratégique pour les États membres. La Carte des investissements du COMESA a également été mise à jour, comprenant les opportunités d'investissement recensées.
- iii. élaboré le Manuel d'Investissement du COMESA 2024 qui fournit des informations détaillées sur l'aperçu des tendances économiques et d'investissement des États membres, les secteurs prioritaires et le potentiel d'investissement, les avantages du États membres et le lieu d'investissement, les institutions du COMESA et les avantages d'investir dans la région.

*Pour les activités de renforcement des capacités des API du COMESA, l'AIRC a:*

- i. développé de cinq systèmes de suivi des investisseurs pour cinq API : Djibouti, Malawi, Somalie, Union



des Comores et Zambie. La solution a été personnalisée pour s'adapter à la structure organisationnelle et au modèle/processus de promotion des investissements, ainsi qu'aux besoins spécifiques de chaque API. En outre, les responsables ont également été formés à l'utilisation et à la maintenance des systèmes de suivi. La solution devrait aider les API à suivre et à gérer efficacement leurs relations avec les investisseurs, et à améliorer leurs capacités de générer des rapports.

- ii. lancé le processus de modernisation et de refonte du Système de suivi des investisseurs (SSI) de l'Agence de promotion des investissements extérieurs de la Tunisie (FIPA- Tunisie). Le projet devrait être finalisé en 2025.
- iii. organisé un webinaire régional de renforcement des capacités sur l'élaboration et la diffusion d'études sectorielles aux investisseurs, avec la participation de 105 PDG et responsables d'API. Ce webinaire a permis de mieux comprendre le processus de recherche nécessaire à l'identification des secteurs prioritaires et à l'élaboration d'une proposition de valeur convaincante pour les investisseurs.
- iv. organisé un webinaire régional de renforcement des capacités sur les outils interactifs virtuels pour une promotion efficace des investissements, axé plus particulièrement sur les cartes d'investissement interactives. Ce webinaire a réuni 65 PDG et responsables représentant 14 API. Ce webinaire a permis de mieux comprendre les solutions et le contenu des cartes d'investissement existantes, de rationaliser les informations pertinentes sur les projets pour un impact accru et de suivre les résultats des cartes d'investissement.
- v. organisé un atelier régional de renforcement des capacités (en présentiel) sur le thème « Exploiter des stratégies innovantes pour l'investissement direct étranger dans la région COMESA », avec la participation de 50 PDG et responsables des API du COMESA. L'atelier s'est concentré sur les outils numériques nécessaires à une promotion des investissements réussie, ciblant les intermédiaires et les sélectionneurs de sites, ainsi que les stratégies de collaboration avec eux.
- vi. organisé une visite d'étude à la Cité de l'Innovation (Sousse, Tunisie). Au cours de cette visite, les API ont pu découvrir les services offerts par ce parc d'activités technologiques et centre d'excellence académique, ainsi que les solutions informatiques, mécaniques, électriques et électroniques de pointe qui ont fait leurs preuves dans les secteurs médical et bancaire.
- vii. appuyé la participation des API du COMESA à divers ateliers de renforcement des capacités en marge de la Réunion annuelle sur l'investissement (AIM 2024) qui s'est tenue à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis. Ces ateliers ont discuté les solutions de marketing numérique et l'analyse comparative de la compétitivité des sites dans les secteurs ciblés afin de développer des propositions de valeur à fort impact.
- viii. appuyé la révision de l'Accord de la Zone d'investissement commune du COMESA (ZICC) et participé à l'atelier de sensibilisation, en collaboration avec le Secrétariat et la CNUCED.

### **3.4 L'Institut monétaire du COMESA**

L'Institut monétaire du COMESA (IMC) se consacre à la promotion de la stabilité monétaire et financière régionale à travers deux programmes principaux. Le premier consiste à mettre en œuvre le Programme d'intégration monétaire du COMESA via le Cadre de surveillance macroéconomique multilatérale, qui évalue les performances macroéconomiques des États membres afin de garantir la durabilité de l'intégration monétaire et la stabilité régionale. Les récentes révisions des critères de convergence macroéconomique renforcent la réactivité aux chocs externes. Le second programme se concentre sur le développement et la stabilité du système financier régional, grâce au Cadre d'évaluation de la stabilité financière du COMESA révisé et davantage axé sur les données, qui a facilité la publication régulière de rapports sur la stabilité financière. En vue de soutenir ces initiatives, l'IMC mène des activités de renforcement des capacités, notamment des formations et des recherches, afin de renforcer la gestion macroéconomique et la stabilité financière des pays membres. Des progrès notables ont été réalisés tout au long de l'année 2024.

## Activités de renforcement des capacités

L'IMC a offert les formations suivantes:

- i. Liens macroéconomiques et analyse des politiques économiques ;
- ii. Statistiques sur le changement climatique et application à la politique monétaire ;
- iii. Mise en œuvre des normes de Bâle III 2017 Réformes post-crise et application de l'IFRS 9 ;
- iv. Modélisation économétrique de l'impact du changement climatique sur la politique monétaire ;
- v. Formulation et mise en œuvre de la politique monétaire à l'ère du régime informatique ;
- vi. Prévisions immédiates et à court terme du PIB ;
- vii. L'application de la science des données à l'analyse de la stabilité financière ;
- viii. Élaboration de cadres de politique macro prudentielle ;
- ix. Cadre de gestion et de résolution des crises financières pour les banques et les IFNB ;
- x. Impact des risques liés à la cyber sécurité, au climat et aux technologies financières sur la stabilité financière ;
- xi. Applications de l'analyse du Big Data et de l'intelligence artificielle aux banques centrales, proposées en collaboration avec la Banque centrale d'Égypte.

## Activités de recherche

L'IMC a entrepris et validé des études de recherche spécifiques à chaque États membres, en partenariat avec les banques centrales membres, sur les points suivants:

- i. Impact macroéconomique du changement climatique et rôle des banques centrales;
- ii. Impact du lien entre les États et les banques sur la stabilité financière.

## Publications de l'IMC :

### *Documents de travail de l'IMC après un cycle complet du processus d'évaluation par les pairs:*

- i. Marchés interbancaires et efficacité de la politique monétaire au Malawi ;
- ii. Désalignement du taux de change effectif réel et politique monétaire dans les États membres en développement: le cas de l'Ouganda ;
- iii. Taux de change effectif réel d'équilibre et mise en œuvre de la politique monétaire au Rwanda ;
- iv. Taux de change effectif réel d'équilibre et mise en œuvre de la politique monétaire en Zambie ;
- v. Impact du développement des systèmes financiers sur la stabilité macroéconomique au Zimbabwe ;
- vi. Impact du développement des systèmes financiers sur la stabilité macroéconomique au Soudan ;
- vii. Impact du développement des systèmes financiers sur la stabilité macroéconomique au Rwanda ;
- viii. Impact du développement du secteur financier sur la stabilité macroéconomique à Maurice ;
- ix. Impact du développement des systèmes financiers sur la stabilité macroéconomique: le cas de Eswatini ;
- x. Impact du développement du système financier sur la stabilité macroéconomique au Kenya ;
- xi. Implications de la FinTech sur la stabilité financière: données de la Zambie ;
- xii. Implication de la FinTech sur la stabilité financière au Rwanda

### *Rapports spéciaux disponibles sur les sites Internet du COMESA et de l'IMC:*

- i. Le rôle de l'intelligence artificielle (IA) dans les banques centrales: implications pour les banques centrales membres du COMESA ;
- ii. Le rôle du marché interbancaire dans les régimes de ciblage de l'inflation: leçons pour les banques centrales du COMESA ;
- iii. Régimes de change dans la région COMESA: implications pour la stabilité macroéconomique et extérieure ;
- iv. Le rôle des banques centrales à l'ère du changement climatique: enseignements pour les banques centrales membres du COMESA

### *Autres rapports disponibles sur le site Internet de l'IMC:*

- i. Évolution macroéconomique dans la région COMESA en 2023, publiée dans les rapports annuels du

- COMESA ;
- ii. Rapport sur la stabilité financière à l'échelle du COMESA pour l'exercice 2023.

*En collaboration avec les Banques centrales membres, processus d'évaluation par les pairs d'articles sur:*

- i. Les répercussions du taux de change sur les prix intérieurs dans les pays membres;
- ii. L'impact du changement climatique sur la stabilité financière des pays membres.

### **3.5 L'Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique**

L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA), rebaptisée « Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique » (ATIDI) en juillet 2023, a soutenu le commerce et les investissements d'une valeur de plus de 100 milliards USD à travers la région COMESA et le reste de l'Afrique, depuis sa création en l'an 2000 par des États africains et les institutions actionnaires. À ce jour, l'empreinte géographique de l'ATIDI sur le continent compte plus de 24 États membres africains, 1 État membre non régional et 13 actionnaires institutionnels, qui ont tous contribué l'année considérée aux excellents résultats financiers suivants:

- L'exposition brute de l'ATIDI s'est élevée à 9,6 milliards USD en 2024, démontrant que l'entreprise est restée résiliente au cours d'une année difficile caractérisée à l'échelle mondiale par des vents contraires perturbateurs et une inflation affectant de nombreux États membres du COMESA ;
- L'investissement net de l'ATIDI a augmenté de 45%, passant de 20,6 millions USD l'année dernière à 29,8 millions USD en 2024, du fait de meilleurs rendements d'investissement sur le marché et des fonds investis supplémentaires provenant des opérations et de nouveaux capitaux des actionnaires et des partenaires stratégiques ;
- La cote de l'ATIDI a été relevée par Moody's, passant de A3/Stable à A2/Positif, tandis que la S&P a réaffirmé sa note « A » (Stable), reflétant la solide gestion financière et l'orientation stratégique de l'organisation ;
- L'ATIDI a enregistré un résultat global total de 62,1 millions USD en 2024, en dépit d'une dynamique commerciale difficile, démontrant la solidité de la stratégie commerciale et la résilience de l'organisation face aux défis mondiaux ;
- L'ATIDI a tenu sa 24<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle –AGA– des actionnaires à Livingstone (Zambie) en juin 2024, avec S.E. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie comme invité d'honneur. Pendant l'AGA, cinq nouveaux actionnaires ont été accueillis, à savoir l'Angola, NEXI/Japan, le Mali, le Tchad et le Burkina Faso, tout en approuvant les demandes d'adhésion du gouvernement de Mauritanie et de l'Agence polonaise de crédit à l'exportation ;
- Le Conseil d'administration de l'ATIDI a récemment accueilli de nouveaux membres, notamment le Professeur Kelly Mua Kingsley (Cameroun), élu président du Conseil et Mme Christina Westholm-Schröder (CHUBB), élue vice-présidente, poursuivant ainsi l'engagement continu de l'ATIDI en faveur d'une gouvernance d'entreprise solide. Le nouveau Conseil comprend le premier administrateur indépendant de l'ATIDI, qui jouera un rôle essentiel dans le pilotage de l'orientation stratégique et de la gouvernance de l'organisation, renforçant ainsi les efforts déployés par celle-ci pour favoriser une croissance durable à travers le continent ;
- En commémoration du 30<sup>e</sup> anniversaire du COMESA en 2024, l'ATIDI a signé un accord de financement de 15 millions d'euros avec la Banque allemande de développement (KfW) visant un effet de levier de ses ressources en capital limitées et de son expertise en matière de souscription pour soutenir l'intégration régionale et le développement des PME dans les États membres du COMESA. L'accent principal de l'accord est mis sur l'intensification du programme RGTD du COMESA (Carte jaune), la facilitation des corridors commerciaux et le renforcement des PME dans les États membres du COMESA.

Le portefeuille d'exposition brute de l'ATIDI s'élevait en 2024 à 9,6 milliards USD de projets de commerce et d'investissement soutenus dans les États membres du COMESA, touchant divers secteurs : l'agriculture, la sylviculture et la pêche, la construction, l'énergie et le gaz, les activités financières et d'assurance, l'information et la communication, la fabrication, l'exploitation minière et l'extraction, le transport et le stockage, l'approvisionnement en eau, ainsi que le commerce de gros et de détail.

Tournée vers l'avenir, l'ATIDI s'est lancée dans son prochain plan stratégique d'entreprise quinquennal, couvrant la période 2023-2027, conformément à sa vision, sa mission, son mandat et ses valeurs. Elle aspirera à incarner les valeurs DTRF (développement, transformation, robustesse et fiabilité) et s'attachera à établir des partenariats en faveur de

l'inclusion financière et de la durabilité des États membres du COMESA et de l'Afrique dans son ensemble. Avec le soutien de ses États membres, des actionnaires institutionnels et des institutions financières de développement, l'ATIDI est bien placée pour continuer à jouer son rôle contracyclique en tant que facilitateur de prêts privés et multilatéraux dans les secteurs de développement tels que la santé, l'éducation, l'énergie et les infrastructures pour soutenir le commerce, l'investissement et la croissance économique dans les États membres.

#### **Voie à suivre**

- i. Tous les États membres du COMESA et les États non membres de l'ATIDI sont invités à rejoindre celle-ci en adhérant à son Traité afin de bénéficier des avantages et des opportunités de l'adhésion à l'ATIDI, des garanties et des produits d'assurance conçus sur mesure pour réduire les risques commerciaux, les risques d'investissement et les risques politiques en Afrique ; et
- ii. Les États membres ayant des paiements en suspens sont priés de rembourser les créances souveraines payées en leur nom par l'ATIDI conformément à leurs obligations d'adhésion et au respect du statut de créancier privilégié de l'ATIDI conféré à l'institution par la ratification parlementaire de son Traité par les États membres.

#### **3.6 L'Institut africain du cuir**

En 2024, l'Institut africain du cuir (ALLPI) a fait progresser le secteur du cuir dans les États membres du COMESA. Cela a été fait grâce à l'amélioration de la productivité, du commerce et de la durabilité au sein de l'industrie par le biais de programmes ciblés de renforcement des capacités, d'initiatives d'intégration du marché et de partenariats stratégiques alignés sur les objectifs stratégiques du COMESA, l'Agenda 2063 et les objectifs d'industrialisation des États membres.

L'impact des interventions de l'ALLPI est démontré par le retour d'information des coopératives et des pôles qui ont été soutenus. Voir l'encadré 1.

**Aggrey Dzama, président de la Coopérative du cuir et des produits du cuir de Lilongwe**, a déclaré: « Depuis 2018, la Coopérative du cuir et des produits du cuir de Lilongwe a énormément bénéficié du soutien de l'ALLPI. Suite à la formation dispensée en décembre 2024 et à l'octroi d'un fonds de roulement, nous avons réussi à passer à la production commerciale. Notre gamme de produits comprend désormais des ceintures, des sandales et du cuir pour sièges de voiture, avec un marché assuré pour la fourniture de cuir automobile. La coopérative génère des ventes régulières, avec pour objectif d'atteindre 1,2 million de kwachas malawiens de revenus mensuels. Nous nous efforçons de créer des revenus durables pour nos membres tout en réinvestissant dans la croissance de l'entreprise. Nous sommes profondément reconnaissants du soutien de l'ALLPI, qui nous a permis d'étendre nos activités et d'améliorer nos moyens de subsistance.

**Fungai Zvinondiramba, PDG de la Filière cuir à Bulawayo**, a dit: « La filière cuir à Bulawayo a été créée en 2014 grâce au financement de l'ALLPI, avec des machines estimées à 163 000 USD dans le cadre du programme MAIR de l'UE. Les PME de la filière tirent parti des avantages de l'approvisionnement, de la production et de la commercialisation conjoints, et fournissent désormais les grands magasins de détail et les marchés régionaux. Avec le soutien continu de l'ALLPI, la filière est en train d'évoluer vers un centre d'incubation à part entière, conformément aux objectifs de développement des principales parties prenantes. La formation sur la conception et la mise en œuvre des pôles dispensée par l'ALLPI au fil des ans a permis au pôle de Bulawayo de soutenir la conception et la création de quinze pôles regroupant au total 750 MPME.

#### **Encadré 1:** La voix des coopératives et des pôles

##### **Principales réalisations**

##### ***Renforcement des capacités institutionnelles et humaines - Valeur ajoutée et amélioration de la qualité***

Le renforcement des capacités est l'une des principales activités de l'ALLPI, allant des techniques d'écorcharage à l'amélioration des techniques de préservation des cuirs et peaux, en passant par la transformation du cuir, la conception et le développement de produits et la gestion d'entreprise. À cette fin, l'ALLPI a formé 250 représentants ou propriétaires d'entreprises à la conception et au développement de produits, au tannage végétal, à l'optimisation et au tannage des ressources, à la conception et à la mise en œuvre de pôles d'activités, ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre de la traçabilité des cuirs et peaux. Ces compétences sont transmises à près de 2 500 travailleurs employés par ces entreprises dans la région COMESA.

Le renforcement des capacités est conforme à l'objectif stratégique d'industrialisation du COMESA et à la vision du continent qui consiste à accroître la contribution du secteur manufacturier au PIB. Les économies avancées et les pays nouvellement industrialisés ont atteint le statut de pays à revenu élevé grâce à la croissance du secteur manufacturier. Il s'agit d'une étape importante vers l'accession de l'Afrique au statut de continent à revenu élevé. L'ALLPI s'avère être un partenaire fiable dans ce processus en proposant des sessions de formation et en présentant des produits dont la qualité est compétitive au niveau mondial, comme on peut le voir ci-dessous. L'institution reconnaît que l'intracommerce est faible dans la région et sur le continent en général, en raison de la forte concentration de la production et du commerce des matières premières. La valeur ajoutée est donc le fondement de la croissance du commerce intrarégional à laquelle contribue l'ALLPI.

L'ALLPI travaille en collaboration avec le *Leather and Hides Council of America* (Conseil américain des peaux et du cuir) pour promouvoir l'utilisation des produits en cuir à travers un concours de design touchant plus de 750 millions de personnes dans le monde entier. L'importance de l'ALLPI dans la promotion du développement de l'industrie du cuir s'est considérablement accrue au travers de partenariats avec le *Leather and Hides Council of America*, COTANCE, l'*International Tanners Council* (Conseil international des tanneurs), l'*Academia Dela Moda* (Académie de la mode – Italie) et la *Sustainable Leather Foundation* (Fondation pour le cuir durable), et par son adhésion à ces derniers. Cette approche a permis à l'ALLPI de se positionner comme un centre d'excellence dans le secteur du développement du cuir en Afrique, tel que le montrent les commentaires des bénéficiaires dans l'encadré 2 ci-dessous.



*Lancement de la Stratégie de la chaîne de valeur du cuir du COMESA.*

**Andrew Chihungu, Directeur & Créeur chez Chihungu Creations, en Zambie,** avait ceci à dire: « La formation de l'ALLPI a transformé mes compétences en matière de design et de développement de produits. J'ai acquis des compétences pratiques en matière de croquis, de sélection des matériaux et de prototypage, ce qui a considérablement amélioré mon processus créatif. Au-delà des compétences techniques, les opportunités de réseautage ont élargi ma connaissance du secteur et mon accès au marché. Grâce aux master class de l'ALLPI, j'ai adopté la mode durable et le storytelling dans le design, enrichissant ainsi mon savoir-faire. De plus, ma participation à des expositions et des salons professionnels a renforcé mon sens des affaires et ma présence sur le marché international. Je suis désormais en mesure de former d'autres personnes, prolongeant ainsi l'impact des programmes de l'ALLPI au sein de l'industrie du cuir en Zambie.

#### **Encadré 2:** Les voix des créateurs

##### Participation des entreprises aux foires commerciales et aux événements de réseautage pour accéder aux marchés

L'ALLPI a appuyé la participation des entreprises à des salons nationaux, régionaux et mondiaux, notamment l'*Asia Pacific Hong Fair* (Salon de Hong-Kong Asie-Pacifique), l'*India Fair* (Salon de l'Inde), l'*All Africa Leather Fair* (Salon panafricain du cuir), l'*Africa Sourcing and Fashion Week* (Semaine de l'approvisionnement en Afrique et de la mode) ainsi que l'*East Africa Textile Leather Week* (Semaine du textile et du cuir en Afrique de l'Est). L'impact du travail de l'ALLPI dans ce domaine est bien visible auprès des bénéficiaires, comme l'illustre l'encadré 3.

**Mme Tigist Seyfe Haile, Root in Style** --propriétaire et directrice générale, a déclaré ce qui suit à propos des interventions de l'ALLPI : « Je tiens à remercier l'ALLPI d'avoir soutenu la participation de mon entreprise à différents salons et forums en Afrique, ce qui a créé des opportunités de marketing. Dans le passé, nous participions à des foires commerciales en Europe, mais il n'était pas facile de pénétrer le marché. Le soutien de l'ALLPI nous a aidés à accéder aux marchés africains, ce qui nous a permis de tirer parti de la ZLECAF. »

**M. Yoram Atuhamize, directeur, Jora Shoes Co. Ltd. Ouganda:** « Les interventions de l'ALLPI ont permis à Jora Shoes d'accéder à des plateformes de production et de marketing régionales et mondiales, renforçant ainsi la croissance de notre entreprise et l'alignement sur les consommateurs. La participation à des foires commerciales nous a permis de nous procurer des machines, des accessoires et des composants, d'améliorer la qualité de notre production et de progresser vers la certification ISO. À titre d'exemple, lors de notre participation à la foire internationale du cuir en Inde appuyée par l'ALLPI, nous avons identifié de nouvelles technologies et des possibilités d'approvisionnement pour notre processus de fabrication. »

#### **Encadré 3:** Les voix du succès dans l'intégration du marché

L'ALLPI a également permis aux entreprises africaines de pénétrer les principaux marchés mondiaux en pilotant des systèmes de traçabilité des cuirs et peaux, piliers essentiels de la certification des tanneries par le *Leather Working Group* –LWG (Groupe de travail sur le cuir). Le LWG est une certification respectée et mondialement reconnue par les plus grandes marques de mode. L'encadré 4 présente les réactions positives d'un bénéficiaire.

**Tilahun Yihyeis Meshesha, Directeur général adjoint d'ELICO, Éthiopie :** « Nous exprimons notre sincère gratitude à l'ALLPI pour ses interventions stratégiques qui ont renforcé la compétitivité du secteur du cuir dans un marché de plus en plus concurrentiel. L'ALLPI a organisé un programme de formation sur le tannage durable du cuir, l'optimisation des ressources et la traçabilité des peaux et cuirs, ce qui a joué un rôle crucial dans la préparation d'ELICO à l'audit de certification LWG. Nous sommes fiers d'annoncer qu'ELICO a obtenu le statut Or dans le processus de certification LWG grâce à ce soutien inestimable. Nous apprécions sincèrement le soutien indéfectible de l'ALLPI, du COMESA et de l'UE dans notre quête d'excellence. »

#### **Encadré 4 :** L'impact du pilotage de la traçabilité et obtention de la certification Or LWG

##### Triple hélice, élaboration de politiques et de stratégies

Afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques, l'ALLPI a organisé avec succès le 17<sup>e</sup> Forum consultatif sur la chaîne de valeur du cuir en Afrique à Kigali, Rwanda, lequel a adopté des résolutions stratégiques sur le renforcement de la chaîne de valeur du cuir sur le continent. Ces résolutions contribuent à la préparation d'un document de synthèse en partenariat avec l'EAC et le BIRA-UA. Ce document permettra de faire avancer le développement du Programme continental pour le développement du secteur du cuir, qui sera soumis au Comité directeur spécialisé de l'UA en août 2025. En outre, l'ALLPI a facilité le développement, la validation et le lancement de la Stratégie de la chaîne de valeur du cuir du COMESA par le biais d'un processus participatif.



#### Voie à suivre

- Élargir les programmes de formation pour inclure le design numérique du cuir et la fabrication intelligente.
- Renforcer les chaînes d'approvisionnement régionales par une collaboration améliorée entre les pôles de PME.
- Renforcer les initiatives de développement durable pour les aligner sur les normes environnementales mondiales.

La numérisation prend déjà forme grâce à l'investissement financé par l'UE dans le studio de design de l'Institut du cuir du Zimbabwe. Ce studio prévoit d'accueillir des programmes de formation régionaux sur le design et le développement de produits.

### **3.7 Le Conseil des opérateurs économiques du COMESA**

Le Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC) est une organisation diversifiée d'entreprises et d'associations de la région. C'est l'organisme régional de référence reconnu du secteur privé et du monde des affaires de la région COMESA. Sa vision est de « Fondement régional, Visée continentale et mondiale » et sa mission est de « renforcer le rôle du secteur privé dans l'approfondissement de l'intégration régionale en vue d'un marché continental unifié ». L'objectif principal du COC est de faciliter la croissance et le développement des entreprises dans la région COMESA. Il entreprend des activités en vue d'atteindre les objectifs suivants:

- Améliorer la durabilité du COC et son adaptabilité aux chocs ;
- Améliorer la compétitivité et la résilience des entreprises du COMESA ; et
- Améliorer/accélérer l'intégration régionale et continentale.

Outre les objectifs ci-dessus, le COC devrait aborder des questions transversales telles que l'économie circulaire et les changements climatiques.

Pendant la période considérée, le COC a mené diverses activités afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, sur base de quatre piliers et projets: Politique commerciale et plaidoyer, Développement des affaires, Développement des membres, Développement institutionnel ainsi que divers projets.

#### **Politique commerciale et plaidoyer**

#### **Groupes de travail du COC - Plateforme de plaidoyer**

En 2023, le Conseil d'administration du COC a exprimé la nécessité de renforcer et de rationaliser les groupes de travail en faveur d'un plaidoyer politique efficace dans la région COMESA. Les 4 groupes de travail comprenaient l'agriculture ; la fabrication ; les produits pharmaceutiques, les équipements médicaux et les services de santé ; et le tabac. Une évaluation a été réalisée, qui a recommandé le maintien des 4 groupes de travail actuels, conformément au programme régional de plaidoyer des entreprises du COC, et proposé la création de 4 nouveaux groupes, à savoir l'Économie circulaire et l'environnement, l'Inclusion financière numérique, la Technologie et le tourisme, ainsi que le Commerce de détail hors taxes et de voyages. Ainsi, le COC compte désormais 8 groupes de travail et travaille avec leurs membres afin de s'assurer qu'ils disposent du leadership approprié en vue de leur opérationnalisation en 2025.

#### **17<sup>e</sup> Forum des affaires du COMESA 2024**

Le COC, en collaboration avec le Secrétariat du COMESA et le gouvernement de la République du Burundi, a organisé avec succès le 17<sup>e</sup> Forum des affaires du COMESA le 28 octobre 2024, à Bujumbura. Le Forum a été organisé avec le soutien de l'Union européenne à travers le projet RECAMP du 11<sup>e</sup> FED. L'objectif du Forum était de fournir une plateforme aux secteurs public et privé pour discuter des défis et des opportunités dans la région COMESA, et de convenir des mesures à prendre pour y répondre. Le Forum était organisé sous le thème : « Accélérons l'intégration régionale par le développement des chaînes de valeur régionales dans les domaines de l'agriculture résiliente au climat, de l'exploitation minière et du tourisme ». Le résultat du Forum a été la Déclaration des entreprises du COMESA 2024, qui a été présentée au 23<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement du COMESA réuni le 31 octobre 2024. L'une des principales recommandations du Forum porte sur l'élaboration d'une stratégie régionale de développement du secteur privé pour la région COMESA.

#### **Développement des affaires**

Le COC, en collaboration avec le Secrétariat du COMESA, a participé à 3 salons internationaux organisés au Kenya, en Ouganda et en Eswatini. Sa présence s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation visant à atteindre et à interagir avec un large éventail d'acteurs clés en un seul lieu. En outre, l'exposition commerciale organisée dans le cadre du Forum des affaires du COMESA 2024, qui s'est tenue parallèlement au Forum, a permis aux entreprises de réseauter et de nouer des liens commerciaux, tout en créant une opportunité d'interaction avec des membres potentiels.

## *Adhésion de membres et communication*

### *Communication*

Au cours de la période examinée, la COC, par le biais de divers médias et plateformes, a facilité une communication efficace et la fourniture de services liés aux entreprises grâce à un engagement constant avec ses membres et les milieux d'affaires dans la région COMESA. En outre, la lettre d'information *Biznet* a été publiée et diffusée auprès de toutes les parties prenantes. La lettre d'information sert de plateforme aux membres du COC pour partager leur contenu dans le cadre de la visibilité des membres.

### *Développement de l'adhésion de membres*

Au cours de cette période, le COC a entrepris une campagne d'adhésion en Ouganda, au cours de laquelle 3 membres potentiels ont été identifiés en vue de leur intégration. En outre, il a réussi à recruter un nouveau membre au Kenya. Le recrutement et la fidélisation de nouveaux membres dans les groupes de travail et parmi les membres du COC reste un point clé de l'ordre du jour. En outre, la base de données des demandes d'adhésion et de suivi a été réorganisée dans le cadre du système de Gestion des relations avec la clientèle (GRC) afin de garantir l'efficacité des demandes d'adhésion et du suivi, améliorant ainsi les procédures de demande d'adhésion et de recrutement.

### *Visibilité accrue*

Le COC ne cesse de développer des moyens et des plateformes innovants pour accroître la présence et la visibilité de sa marque auprès de ses membres et des milieux d'affaires. En 2024, il a renforcé la visibilité de ses projets auprès des bénéficiaires et des parties prenantes au moyen de différents canaux publicitaires et médiatiques.

### *Développement institutionnel*

#### *Plan stratégique du COC 2024-2026*

Au cours de la période considérée, le COC a publié un Plan stratégique triennal pour la période 2024-2026, qui s'appuie sur sa stratégie précédente et met l'accent sur le renforcement de son engagement et de son approche pour résoudre les problèmes des membres, notamment le recrutement et la fidélisation, l'amélioration des services, l'élargissement de la base des membres, l'amélioration de la communication et la restructuration des plateformes, y compris des groupes de travail. Le plan stratégique devrait permettre au COC de renforcer sa base et sa réactivité aux besoins des membres, et de renforcer sa capacité institutionnelle et sa viabilité grâce à l'élaboration d'un plan de viabilité.

### *Assemblée générale annuelle 2024 du COC*

Conformément à son engagement en faveur de la bonne gouvernance, le COC a tenu son Assemblée générale annuelle (AGA) le 30 avril 2024, au cours de laquelle de nouveaux administrateurs ont été élus et des statuts révisés ont été adoptés. Ce processus, conforme aux procédures de gouvernance établies par l'organisation, garantit la transparence, l'équité et l'inclusion dans l'ensemble de la région COMESA. Ces développements reflètent les efforts continus déployés par le COC pour améliorer la bonne gouvernance et renforcer ses institutions afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat.

### *Performance financière 2024*

Les revenus du COC proviennent principalement des cotisations de ses membres principaux, des membres corporatifs, des parrainages et des frais d'administration de projets. En 2024, le COC a mis en œuvre des mesures pour accroître sa mobilisation des ressources en élargissant sa base de membres et en augmentant la collecte des cotisations, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer sa viabilité financière.

### *État des projets du COC*

- a) Développement d'une Plateforme de paiements numériques de détail (2PND) dans le cadre du programme d'inclusion financière numérique (DFI): Le COC a poursuivi la mise en œuvre de la plateforme de paiements numériques de détail sur trois ans avec le soutien de la Fondation Gates. Le projet est à la phase III de sa mise en œuvre, qui a débuté en octobre 2022 et devrait s'achever en juillet 2025. Le projet se concentre sur le développement d'un système de paiement numérique de détail et le développement des capacités

techniques pour les MPME et les parties prenantes dans la région COMESA. La plateforme devrait être opérationnelle en 2025.

- b) Développement institutionnel dans le cadre du projet de la BDI (Fédération des industries allemandes) et du COC: La BDI s'est associée au COC pour améliorer la représentation efficace des intérêts du secteur privé dans les États membres du COMESA dans le cadre du projet de développement institutionnel. Le projet triennal s'est achevé le 31 octobre 2024 et a été étendu par le gouvernement allemand à la phase II pour une période de trois ans à compter du 1er novembre 2024.
- c) Projet de renforcement des capacités dans le cadre du mécanisme d'assistance technique (TAF) COC-UE : Le projet axé sur les États membres francophones du COMESA, à savoir le Burundi, Djibouti, Madagascar, Maurice, la RDC, le Rwanda, les Seychelles, la Tunisie et l'Union des Comores a débuté en mars 2024 et s'est achevé en août 2024. L'objectif du projet était d'aider les États membres ciblés à mieux comprendre les dynamiques commerciales et les opportunités découlant de la ZLECAF. Un expert en commerce a été recruté pour résoudre le problème de l'engagement limité du COC avec les États membres, principalement en raison de l'obstacle de la langue. Un atelier de sensibilisation des parties prenantes sur la ZLECAF a été organisé en juillet 2024 et un atelier de formation de suivi s'est tenu en décembre 2024 aux Seychelles. Suite à l'extension du projet jusqu'en 2025, des ateliers de suivi comprenant un atelier de formation avancée et une formation des formateurs ont été prévus à Antananarivo, Madagascar.

#### **Collaboration avec le Secrétariat du COMESA**

Le Secrétariat du COMESA actuellement œuvre en étroite collaboration avec le COC à la mise en œuvre du Projet d'aide au COMESA en faveur du développement du secteur pharmaceutique régional (CSTRPSD), projet soutenu par la BAD et ayant pour objectif principal d'apporter un appui institutionnel au développement de l'industrie pharmaceutique en renforçant les capacités des organismes de régulation pharmaceutique, des systèmes de contrôle et de gestion de la qualité et des institutions de recherche-développement de la région, en vue d'une production efficace de produits pharmaceutiques sûrs et de qualité dans la région.

Outre ce qui précède, le COC travaille également en étroite collaboration avec le Secrétariat du COMESA afin de promouvoir la libre circulation des opérateurs économiques dans la région COMESA par un assouplissement progressif, puis une suppression définitive des exigences de visa. Une étude conjointe menée par le Secrétariat du COMESA et le COC en 2024 a souligné que la plupart des États membres ont réalisé d'énormes progrès en matière d'assouplissement des exigences de visa, et a donc recommandé que les États membres devraient aller au-delà des exigences d'entrée en examinant les droits d'établissement et de résidence, y compris les régimes de permis de travail.

#### **3.8 La Commission de la concurrence du COMESA**

La Commission de la concurrence du COMESA (CCC) est mandatée, en vertu du Règlement du COMESA relatif à la concurrence, pour promouvoir et encourager la concurrence au sein du Marché commun, jouant ainsi un rôle clé dans la facilitation de l'intégration régionale. La Commission s'acquitte de sa mission en prévenant les pratiques commerciales restrictives, déloyales, trompeuses et frauduleuses envers les consommateurs et les autres entreprises, qui entravent le bon fonctionnement des marchés. Elle dialogue et coopère régulièrement avec les États membres par le biais de programmes de sensibilisation et de plaidoyer.

Les activités de la Commission pour l'année 2024 décrites ci-dessous ont été mises en œuvre conformément à son Plan stratégique 2021-2025.

#### **Détermination d'un comportement préjudiciable à la concurrence sur le marché**

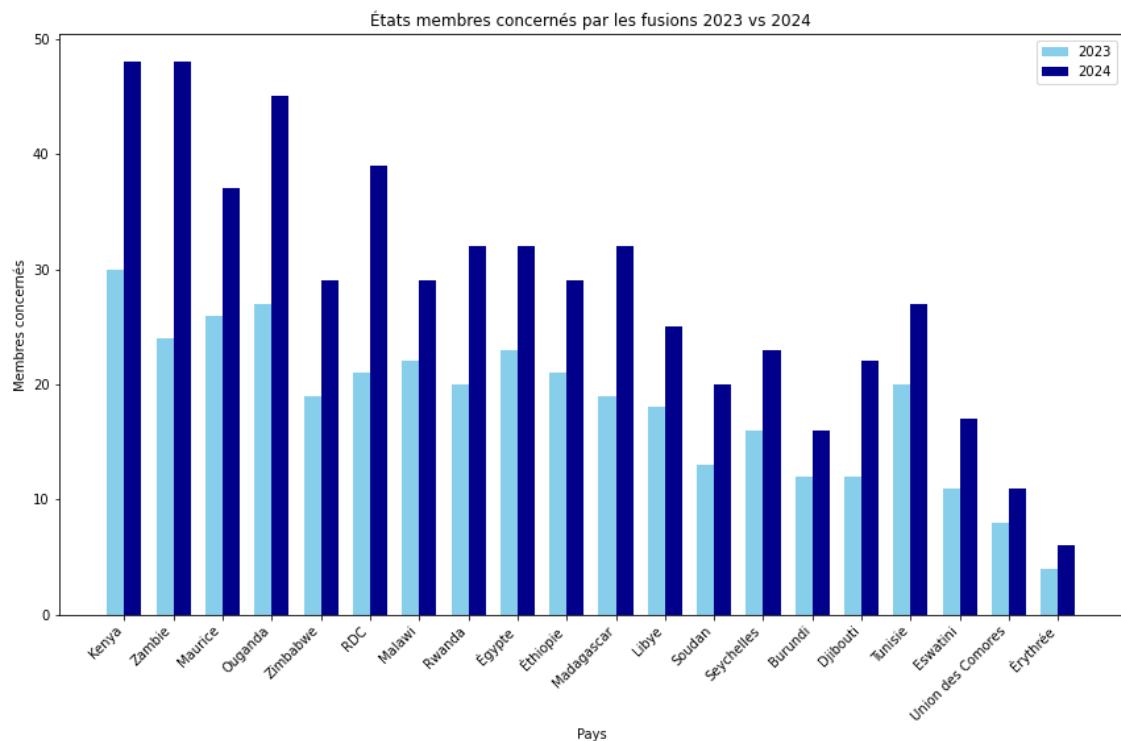
La Commission vise à appuyer une évaluation efficace et rapide des concentrations et des pratiques commerciales restrictives afin de prévenir tout risque d'atteinte à la concurrence dans la région. En outre, elle cherche également à renforcer la protection des consommateurs et la surveillance du marché afin de détecter toute violation des droits de la concurrence et des consommateurs.

## Évaluation efficace et opportune des affaires de concurrence

- Fusions et acquisitions

En 2024, la Commission a reçu 56 demandes de fusion, et évalué et approuvé 43 fusions dans le délai légal de 120 jours prévu par le Règlement. Cinq demandes ont fait l'objet d'une lettre de confort, une a été abandonnée et 7 demandes ont été reportés à 2025, car elles étaient encore en cours d'évaluation. Comme l'illustre le graphique 11, les fusions évaluées et approuvées par la Commission ont concerné tous les États membres dans divers secteurs économiques.

Graphique 12: Nombre de fusions par États membres concernés, 2024

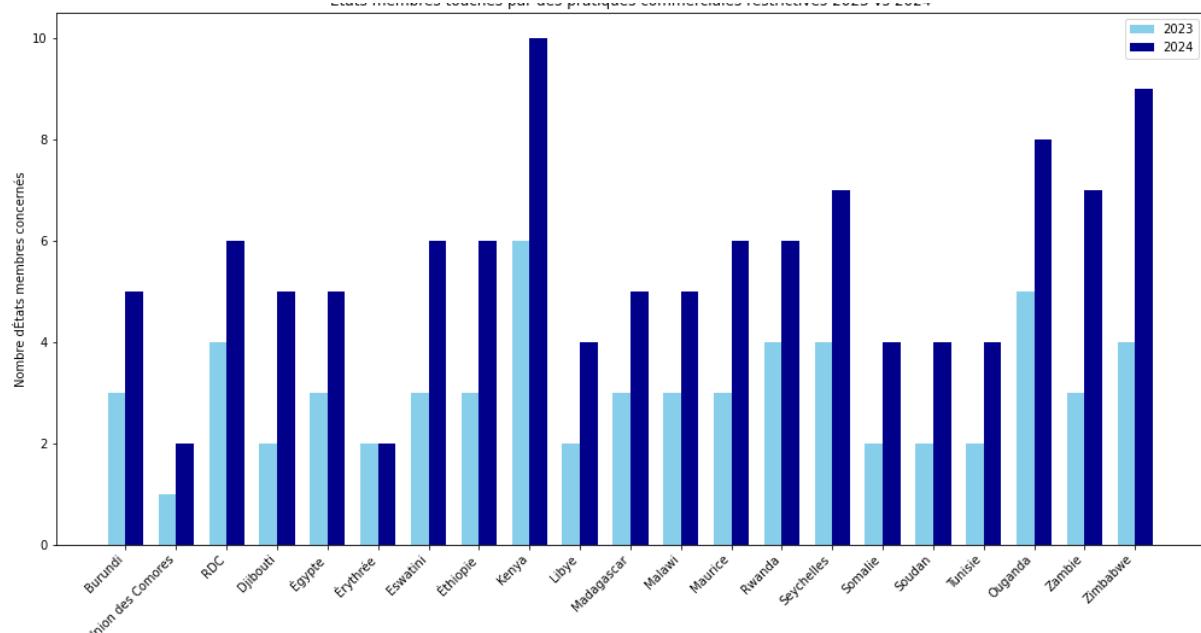


Les États membres les plus touchés par les dossiers évalués en 2024 étaient le Kenya et la Zambie, qui comptaient un nombre égal de dossiers, suivis de l'Ouganda, l'Union la RDC et de Maurice, tandis que l'Érythrée et l'Union des Comores comptaient le moins de dossiers. On a constaté certains changements par rapport à 2023, où le Kenya présentait le plus grand nombre de dossiers, suivi de l'Ouganda et de Maurice, tandis que l'Érythrée et l'Union des Comores comptaient le moins de dossiers.

- Pratiques commerciales restrictives

En 2024, la Commission a mené 9 enquêtes en vertu de l'article 22 du Règlement, un accroissement par rapport à 7 en 2023. Par ailleurs, le nombre de dossiers examinés en vertu de l'article 21 a augmenté, passant de 2 en 2023 à 3 en 2024. Le nombre de demandes d'autorisation en vertu de l'article 20 est resté le même, soit 1.

Graphique 13: Nombre de cas de pratiques commerciales restrictives par État membre



Il convient de noter qu'en 2024, la majorité des dossiers ont affecté le Kenya, suivi du Zimbabwe, tandis qu'en 2023, la majorité des dossiers ont affecté le Kenya, suivi de l'Ouganda. D'autres États membres tels que l'Ouganda, les Seychelles, la Zambie, la RDC, Eswatini, l'Éthiopie, Maurice et le Rwanda ont également reçu un nombre plus élevé de demandes que les Union des Comores et l'Erythrée, qui en ont reçu le moins.

#### Affaire concernant le Médac entre Lagardère Sports SAS et SuperSport International (Pty) Limited

Le 18 décembre 2024, la Commission d'appel a rendu sa décision sur l'appel interjeté par la CAF contre la décision du Comité chargé des déterminations initiales (le « CDI ») en date du 4 décembre 2023 dans l'affaire concernant le Mémorandum d'accord entre Lagardère Sports SAS et SuperSport International (Pty) Limited. La Commission d'appel a annulé la décision et a par conséquent ordonné à la CAF de :

- Attribuer tous les futurs droits médiatiques exclusifs sur la base d'un processus d'appel d'offres ouvert, transparent et non discriminatoire, en s'appuyant sur un ensemble de critères objectifs qui seront communiqués à la CCC avant le lancement de l'appel d'offres, et de continuer à publier les résultats de tous les appels d'offres effectués sur son site Internet, sous réserve de la rédaction d'informations confidentielles ;
- Ne pas conclure de nouveaux accords exclusifs d'une durée supérieure à quatre ans et, lorsque la CAF a des motifs légitimes de conclure un accord futur d'une durée supérieure à quatre ans, de notifier la CCC pour obtenir l'autorisation de tels accords ;
- Proposer les différents droits médias sous forme de paquets distincts et commercialement viables. Aucune entreprise ne devrait être autorisée à acquérir l'ensemble des paquets médias. Si la CAF a des motifs valables d'accorder l'ensemble des paquets médias à un seul acheteur, elle doit en informer la Commission.

#### Coopération bilatérale avec les États membres

La Commission a notamment pour mission de coopérer avec les autorités nationales de la concurrence (ANC), les autorités responsables de la protection des consommateurs ou d'autres autorités compétentes des États membres dans le domaine de l'application du droit de la concurrence et de la protection des consommateurs. Elle y parvient principalement par la conclusion de mémorandums d'accord (Médac) avec les ANC des États membres. Ces protocoles portent notamment sur l'échange d'informations, les programmes conjoints de sensibilisation et de plaidoyer et, surtout, la coopération en matière d'application du droit.

Au 31 décembre 2024, la Commission avait conclu des Médac avec 16 États membres. Outre la signature de ces derniers, la Commission élabore des cadres de mise en œuvre afin d'en assurer une mise en œuvre harmonieuse.

## Objectif stratégique: Renforcer l'application des règles

- *Examen complet des Règlements*

Au cours de la période considérée, la Commission a entamé le processus d'abrogation et de remplacement du Règlement du COMESA relatif à la concurrence et des Règles de la concurrence du COMESA (2004) afin de remédier aux difficultés pratiques rencontrées dans leur application. Les nouvelles règles comprendront des dispositions sur les questions émergentes en matière de concurrence et de protection des consommateurs, telles que les marchés numériques, la protection des consommateurs, en particulier des jeunes, contre les contenus numériques préjudiciables et les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Le nouveau Règlement et les Règles ont déjà été examinés par le Sous-comité Affaires juridiques du COMESA, et devraient être examinés et approuvés lors des réunions des Organes directeurs en 2025.

### *Renforcer la capacité des gestionnaires de dossiers au sein des ANC à faire respecter le Règlement du COMESA relatif à la concurrence*

En 2024, la Commission a mobilisé les États membres pour des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Une aide a été apportée à l'élaboration d'instruments appropriés pour le fonctionnement efficace des autorités nationales de la concurrence et la mise en œuvre de la législation nationale sur la concurrence. À cet égard, la Commission a fourni une assistance technique aux États membres suivants: Burundi, Djibouti, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Libye, Malawi, Maurice, RDC, Rwanda et Zimbabwe.

### *Atelier régional des gestionnaires de dossiers*

La Commission a organisé l'atelier des gestionnaires de dossiers, l'un de ses événements annuels majeurs, en juin 2024 à Kigali, Rwanda. La formation a réuni plus de 70 gestionnaires de dossiers de 19 des 21 États membres : Burundi, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Kenya, Libye, Malawi, Madagascar, Maurice, Ouganda, RDC, Rwanda, Seychelles, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe. Ont également participé à l'atelier des membres du Forum africain de la concurrence : Namibie, Mozambique et Cap-Vert.

## Objectif stratégique: Plaidoyer et collaboration stratégique

### *Améliorer la visibilité de la Commission*

La Commission a mis en œuvre de nombreuses activités de plaidoyer et de sensibilisation par le biais de la coopération internationale, de la sensibilisation et du réseautage, notamment des ateliers de renforcement des capacités pour les principales parties prenantes, la participation à des conférences pertinentes, des cours dans les universités ainsi que des événements sur la responsabilité sociale des entreprises.

## **3.9 La Cour de justice du COMESA**

La Cour de justice du COMESA (CJC) a été créée en 1994 en vertu de l'article 7 du Traité dudit COMESA, comme est l'un des organes de l'Organisation. Elle a pour fonction principale de faire respecter l'État de droit par l'interprétation et l'application du Traité.

Elle comprend deux chambres: la Chambre d'appel composée de cinq juges, et la Chambre de première instance avec sept juges. Ses opérations quotidiennes sont coordonnées par un greffe coiffé par un Greffier.

Les activités de la Cour pour l'année 2024 ont été mises en œuvre conformément au Programme de travail annuel 2024 de la CJC, élaboré conformément à son Plan stratégique à moyen terme 2021-2025, tel que résumé ci-dessous.

### *Administration de la justice*

L'administration de la justice est la fonction principale de la Cour. En 2024, elle a entendu et conclu diverses affaires qui ont été portées devant elle.

### *Renforcement institutionnel*

Afin de renforcer sa capacité institutionnelle, la Cour a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources et une

stratégie de communication. En outre, elle a révisé ses Statut et Règlement du personnel et élaboré un Règlement intérieur pour les réunions administratives ainsi qu'un Code de déontologie pour le personnel.

En outre, la Cour a finalisé le recrutement de deux cadres de la catégorie Administrateurs, à savoir, le Chef des Ressources humaines et Administration et le Chargé des Services généraux et Acquisitions.

La Cour a participé à plusieurs conférences, ateliers et programmes de formation relevant de son mandat, dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir les meilleures pratiques judiciaires et à améliorer la prestation de services.

D'autre part, il a été élu 12 juges (5 pour la Chambre d'appel et 7 pour la Chambre de première instance) par la 27<sup>e</sup> réunion des ministres de la Justice qui s'est tenue à Lusaka (Zambie), le 21 novembre 2024 pour remplacer les juges actuels dont le mandat de dix ans prend fin le 5 juin 2025. La nomination officielle et la prestation de serment des nouveaux juges auront lieu en 2025. Il convient de préciser que la répartition par genre des juges élus était de 33% de femmes et de 67% d'hommes.

#### Fonctionnement de la Cour

En 2024, le greffe de la Cour a été temporairement transféré à Lusaka (Zambie), permettant ainsi le bon fonctionnement et la stabilité de la Cour et la sécurité du personnel.

#### Visibilité de la Cour

Afin d'accroître sa visibilité, la CJC a mené diverses activités en 2024 visant à sensibiliser les différentes parties prenantes et partenaires à ses fonctions et à sa juridiction. En outre, elle a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux afin de faire connaître ses activités et son mandat.

Parmi les activités entreprises, citons la publication du premier Bulletin d'information de la CJC, qui met en lumière les réalisations de celle-ci au cours de ses 30 années d'existence.

#### Technologies de l'information et de la communication

La Cour a continué à tirer parti des technologies de l'information et de la communication pour améliorer la prestation de services et l'accès à la justice, notamment en mettant à disposition l'option de dépôt électronique des documents judiciaires et en facilitant les audiences virtuelles.

#### Défis

Parmi les défis signalés figurent le retard ou le non-versement des quotes-parts budgétaires par certains États membres, ce qui a eu des incidences négatives sur la prestation des services de la Cour.

### **3.10 La Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs du COMESA**

La Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB), conformément aux articles 28, 154 et 155 du Traité du COMESA, met actuellement en œuvre son Plan stratégique à moyen terme 2021-2025 qui vise à renforcer les capacités institutionnelles, augmenter les capacités de mobilisation des ressources, consolider les programmes de développement pour les femmes entrepreneurs et améliorer le plaidoyer, l'image publique et l'image de marque de la COMFWB.

Au cours de la période considérée, l'institution a accompli les tâches suivantes dans le cadre du Plan de travail 2024 approuvé:

#### Renforcement institutionnel et gouvernance

##### *Examen à moyen terme du PSMT de la COMFWB*

Le Secrétariat de la COMFWB a effectué une évaluation à mi-parcours de son Plan stratégique à moyen terme 2021-2025. Cette évaluation indépendante a porté sur la mise en œuvre du Plan au cours des trois dernières années pour vérifier s'il atteignait les objectifs visés.

L'évaluation à mi-parcours du PSMT 2021-2025 de la COMFWB reconnaît que le cadre et ses outils de rapport de mise en œuvre ont été utiles pour orienter la mise en œuvre des programmes et activités d'intervention prévus et pour rendre

compte des progrès réalisés en matière de résultats. L'évaluation a également révélé que la COMFWB a enregistré plusieurs succès dans la réalisation de ses objectifs. L'institution devra donc veiller à ce que la durabilité et l'impact soient intégrés dans la conception de toutes ses interventions.

#### *Soutien aux programmes des sections*

Afin de renforcer les sections de la COMFWB, cette dernière a fait appel à des agents de liaison dans 19 États membres du COMESA. Ces agents sont chargés d'aider les sections à mobiliser des ressources et à mettre en œuvre les programmes, tout en assurant une liaison essentielle entre les sections et le secrétariat de la COMFWB sur les questions techniques. Les agents de liaison ont été formés à la mobilisation des ressources et à la rédaction de propositions et de manifestations d'intérêt.

#### *Instruments juridiques*

La COMFWB a développé une Politique de sauvegarde pour l'organisation qui vise à protéger les femmes et les jeunes travaillant avec l'institution contre la discrimination et les abus.

#### *Réunions du Conseil d'administration*

La COMFWB a tenu 4 réunions du Conseil d'administration au cours de la période de référence, qui ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail et du budget 2023. En outre, le Conseil a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2022 et les conclusions de l'audit. En outre, un atelier d'orientation a été organisé pour le nouveau conseil, qui a couvert les domaines de la gouvernance et les rôles et responsabilités spécifiques des membres.





### *Assemblée générale annuelle*

La COMFWB a tenu son Assemblée générale extraordinaire le 20<sup>e</sup> février 2024 à Kigali, Rwanda. Tous les 20 États membres étaient présents dans le but d'améliorer la mise en œuvre du cadre juridique de la COMFWB et d'adopter des décisions pour renforcer l'efficacité de l'organisation. Dans son allocution d'ouverture, le ministre rwandais du Commerce et Industrie a souligné le rôle essentiel des femmes dans le monde des affaires en tant que pierre angulaire des économies régionales, en particulier dans la région COMESA. Il a souligné l'importance de la transparence et de la responsabilité dans le soutien aux femmes entrepreneurs et a exhorté tous les États membres du COMESA à les soutenir pleinement. Les principales décisions prises par le conseil d'administration au cours de l'assemblée générale comprennent la nomination du Directeur général et l'examen des questions politiques.

Le 27<sup>e</sup> juin 2024, la COMFWB a tenu son Assemblée générale ordinaire électorale à Antananarivo, Madagascar, laquelle a élu le nouveau Conseil d'administration qui sera en fonction pour une période de 2 ans. Les membres élus du Conseil d'administration sont les suivantes :

- 1 Mme Maureen Sumbwe, section nationale ZWAFIB de la COMFWB en Zambie, qui a été réélue présidente du Conseil d'administration ;
- 2 Mme Leila Belkhiria Jabe, section Tunisie de la COMFWB -- Chambre nationale des femmes chefs d'entreprise (CNFCE), qui est devenue vice-présidente du Conseil d'administration ;
- 3 Mme Angie Wibabara, section Rwanda de la COMFWB, qui a été réélue rapporteur du Conseil d'administration ;
- 4 Mme Selina Mwenelupembe, section Malawi de la COMFWB -- Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs du Malawi ;
- 5 Mme Zintombi Thandi, section Eswatini de la COMFWB ;
- 6 Mme Ibtissam Ben Amer, section Libye de la COMFWB ;
- 7 Mme Claudette Albert, section Seychelles de la COMFWB ;
- 8 Mme Fanja Razakaboana, section Madagascar de la COMFWB -- Groupement des femmes entrepreneurs de Madagascar (GFEM) ; et
- 9 Mme Choukri Abdillahi, section Djibouti de la COMFWB.

### **Conférences d'affaires mensuelles de la COMFWB**

La COMFWB a organisé des conférences d'affaires mensuelles en mode virtuel, auxquelles ont participé des représentants de ses sections. Ces conférences ont porté, entre autres, sur l'exécution du programme RECAMP et sur les partenariats avec *Renew Capital*, une entreprise canadienne qui met en œuvre un programme visant à renforcer la participation des PME à la ZLECAF.

### **Renforcement des capacités des sections nationales de la COMFWB**

Le soutien apporté aux sections nationales de la COMFWB a été le suivant : fourniture de 2 ordinateurs portables à la section de Maurice, renforcement des capacités en matière de gouvernance pour la section de Madagascar, appui à la participation de la section du Malawi à l'exposition de la Journée de la femme à Mzimba, à la foire commerciale internationale du Malawi et au salon de l'agriculture de Zambie.

### **Développement du site Internet et publications**

La COMFWB a continué de mettre à jour les informations sur son site Internet, ses pages LinkedIn et Facebook. De plus, elle a produit un magazine en préparation du salon et de la conférence d'affaires à Madagascar.

### **Mobilisation des ressources**

La COMFWB a mobilisé plusieurs partenaires pour soutenir la mise en œuvre des programmes axés sur les femmes entrepreneurs. Il a été entrepris les activités suivantes:

- a. Appui de la Fondation Master Card au PNUD et à la COMFWB : La COMFWB s'est associée au bureau pays du PNUD en Zambie, à la TDB, à la BAD, à la ZEP-Re et au CCI pour co-créer un programme qui soutiendra la création d'emplois décents pour 200 000 jeunes femmes en Afrique du sud, au Botswana, en RDC, au Zimbabwe et en Zambie. Ce programme a été soumis à l'approbation de la Fondation Master Card.
- b. Programme FIRST de Co-Water: La COMFWB s'est associée à *Co-Water International* pour mettre en œuvre le projet FIRST (Faciliter un commerce inclusif, résilient et durable). Le projet vise à améliorer la croissance économique en Afrique subsaharienne afin qu'elle soit inclusive, durable sur le plan environnemental et qu'elle autonomise les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables et marginalisés, en mettant en œuvre une série d'interventions interdépendantes qui soutiennent les ministères de l'Industrie et du Commerce, les institutions liées au commerce et les MPME (en particulier celles dirigées par des femmes et d'autres groupes vulnérables et marginalisés) et les petits commerçants transfrontières (PCTF), en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées au Mozambique, en RDC et en Zambie. Le gouvernement canadien a fourni 9,7 millions USD pour la mise en œuvre de ce projet.
- c. Projet de protection sociale et d'inclusion financière : La COMFWB collabore avec l'AUDA-NEPAD à la mise en œuvre du projet de Protection sociale et inclusion financière. Il s'agit d'une approche globale et structurée visant à renforcer la protection sociale et l'inclusion financière à travers l'Afrique. Le Programme de renforcement des institutions nationales soutenant les communautés vulnérables: protection sociale, inclusion financière et accès aux opportunités repose sur quatre piliers fondamentaux. Ces piliers sont stratégiquement conçus pour aborder différents niveaux de gouvernance et de mise en œuvre, allant des institutions nationales aux réformes politiques continentales, garantissant ainsi un effort holistique et intégré pour atteindre les objectifs fixés par l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Une réunion convoquée à Lusaka les 12 et 13 juin 2024 a validé ce programme.
- d. Programme TDB-AFAWA : La COMFWB a mis en œuvre le programme de garantie de crédit. Cependant, l'adhésion des institutions financières à ce programme a rencontré quelques difficultés. Par ailleurs, au Kenya, l'institution financière sélectionnée a souligné la nécessité pour la section d'identifier certaines organisations ou entreprises féminines qui soient susceptibles de participer au programme. La COMFWB collabore actuellement avec la TDB pour lever davantage de fonds concessionnels auprès d'AFAWA, en s'appuyant sur les efforts antérieurs de cette banque pour concevoir une garantie non financée et la nécessité de la convertir en un instrument financé.

- e. Développement du siège et du complexe commercial de la COMFWB - La COMFWB s'est engagée avec des institutions financières pour soutenir le développement du siège et du complexe commercial de la COMFWB. Des discussions ont eu lieu avec Afrexim Bank en vue de forger un partenariat pour le développement du bâtiment.
- f. Le Programme CSA avec le PAM couvrant Eswatini : L'ACTESA-COMFWB, le Centre pour l'inclusion financière (CFI) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont conclu un partenariat tripartite pour coopérer à la réalisation d'objectifs communs en Eswatini afin d'améliorer la sécurité alimentaire et le portefeuille nutritionnel. Le programme tripartite a harmonisé les actions visant à créer un environnement favorable ancré sur les liens avec les marchés locaux et régionaux, à faciliter l'accès aux intrants essentiels et à renforcer les capacités des groupes de petits exploitants, des femmes et des jeunes, afin qu'ils puissent participer de manière efficace aux chaînes de valeur agricoles. La coopération est fortement étayée sous les auspices du programme Alimentation scolaire issue de la production locale (ASPL).

#### **Programmes sur l'autonomisation des femmes entrepreneurs**

##### ***Initiative d'incubation d'entreprises***

La COMFWB a continué à mettre en œuvre le projet d'Incubateurs d'entreprises pour les femmes entrepreneurs africaines (BIAWE). Des discussions sont actuellement en cours avec le NEPAD-AUDA sur ce projet suite à la mobilisation réussie de 20 millions d'euros pour la mise en œuvre du projet succédant au BIAWE. Le projet sera mis en œuvre pour une période de 5 ans, et le NEPAD-AUDA a accepté de débourser les fonds directement à la COMFWB.

##### ***Programme RECAM***

La COMFWB a poursuivi la mise en œuvre du Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECAM), qui a été prolongé de janvier 2024 à juin 2025. Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de 7 documentaires sur les meilleures pratiques. En outre, des activités de renforcement des capacités ont été entreprises en RDC, au Zimbabwe et à Madagascar, axées sur la promotion d'un développement industriel compétitif et diversifié dans la région COMESA -75 entrepreneurs ont été soutenus dans le cadre du projet.

##### ***Le programme de développement des pôles de la COMFWB***

Au cours de la période examinée, la COMFWB a continué à mettre en œuvre le programme de développement des pôles de la COMFWB, qui a mis en place des mécanismes pour libérer de la valeur dans les secteurs dominés par les PME, notamment l'agriculture, l'industrie et les services. Ces secteurs sont confrontés à des défis tels que des compétences inadéquates, des technologies inappropriées et un accès limité au financement. L'approche pôles de la COMFWB vise à créer des initiatives de commerce intra et de transfert de technologie parmi les PME au sein d'un pays et à travers tous les États membres en soutenant des projets de manioc et d'horticulture.

##### ***Foire commerciale et conférence d'affaires***

Le COMESA, en collaboration avec le gouvernement de Madagascar, a accueilli la 5<sup>e</sup> Foire commerciale et conférence d'affaires de la COMFWB à Antananarivo les 28 et 29<sup>e</sup>juin 2024. Sous le thème « Renforcer la participation des femmes entrepreneurs aux marchés régionaux du COMESA dans le cadre de la ZLECAF en mettant l'accent sur l'investissement vert, la valeur ajoutée et le tourisme », l'événement visait à faciliter le commerce entre les femmes entrepreneurs et à promouvoir le développement de politiques soutenant les femmes dans le monde des affaires. Les principales réalisations de la foire commerciale et de la conférence d'affaires sont les suivantes :

- Plus de 170 délégués de plus de 25 pays, y compris les États membres du COMESA, étaient présents.
- Plus de 140 femmes entrepreneurs et 16 pays ont exposé leurs produits.
- Plus de 5 000 personnes ont visité les expositions.
- Plus d'un million de vues ont été enregistrées lors de la diffusion en direct de tous les événements.
- Plus de 60 experts internationaux ont participé à l'événement.
- Plus de 1 600 participants ont assisté aux conférences d'affaires et aux débats sur les affaires.

##### ***Facilitation de la participation des femmes entrepreneurs au Forum d'affaires du COMESA au Burundi***

Le COMFWB a facilité la participation de 9 entrepreneurs de Tunisie, de Madagascar, d'Ouganda, du Kenya, du Rwanda, de la RDC, du Malawi, du Burundi et de l'Éthiopie au Forum d'affaires du COMESA au Burundi qui s'est tenu le 29

octobre 2024. Les femmes entrepreneurs ont présenté leurs produits lors du forum.

### 3.11 L'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe

L'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe (ACTESA), une agence spécialisée du COMESA, a été établie pour promouvoir le développement agricole et jouer un rôle central dans l'amélioration de la sécurité alimentaire. Son but principal est d'encourager le commerce agricole au sein de la région en facilitant l'accès des petits agriculteurs aux marchés des intrants, des produits et du financement. Sa mission consiste à répondre aux enjeux régionaux de sécurité alimentaire en renforçant la compétitivité des marchés d'aliments de base dans la région Afrique orientale et australe (AfOA).

L'ACTESA offre une gamme de produits de base qui inclut les céréales et les légumineuses; les graines oléagineuses; l'horticulture; les racines et tubercules; les cultures arboricoles; les produits forestiers; l'élevage ainsi que les intrants agricoles. Des études réalisées dans la région COMESA montrent que la production d'aliments de base en Afrique est dominée par 80 millions de petits exploitants, dont 90% sont des petits exploitants agricoles. Moins de 10% des petits agriculteurs à travers le monde ont accès à des semences de meilleure qualité et améliorées, capables d'éradiquer la faim et de résister aux effets du changement climatique ainsi qu'à d'autres contraintes environnementales. En ce qui concerne la production agricole, elle a connu une hausse moyenne de 2%. Un examen plus approfondi de l'ampleur de l'insécurité alimentaire, au-delà du simple problème de la faim, révèle que 17,2% de la population mondiale, soit environ 1,3 milliard d'individus, a fait l'expérience d'une insécurité alimentaire modérée. Ceci implique qu'elles ne bénéficient pas d'un accès constant à une nourriture nutritive et abondante, ce qui les rend plus vulnérables à diverses sortes de malnutrition et problèmes de santé.

#### Réalisations majeures du Programme des aliments de base d'ACTESA

##### Accélérateur horticole du COMESA-EAC

L'Accélérateur horticole COMESA-EAC (CEHA) est une initiative transformative dont l'objectif est de promouvoir le développement et la compétitivité de l'industrie horticole dans les régions du COMESA et de l'EAC. La Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF) ainsi que le *Foreign, Commonwealth & Development Office* (FCDO) du Royaume-Uni assurent



le financement du CEHA. Durant la période considérée, le programme CEHA a facilité l'établissement et l'inauguration d'antennes nationales au Kenya, au Rwanda, en Ouganda, en Éthiopie et en Tanzanie. Afin de garantir le succès de la mise en œuvre des initiatives du CEHA, une rencontre des partenaires du CEHA s'est tenue à Lusaka, Zambie le 20 novembre 2024. Cette rencontre a notamment abouti à l'accord des bailleurs de fonds pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie régionale et du plan d'action du CEHA pour la période 2025-2035.

#### *Activités du SEMCom appuyées par le programme AATF du RECAMP-UE*

Le programme RECAMP, soutenu financièrement par l'Union européenne et dédié au Secrétariat du COMESA, vise à renforcer l'implication du secteur privé dans les chaînes de valeur à l'échelle régionale et mondiale. La Fondation africaine pour les technologies agricoles (AATF), une organisation caritative unique, favorise et encourage les partenariats avec des acteurs des secteurs public et privé. L'ACTESA a bénéficié du soutien de ces deux organisations dans la mise en œuvre du Plan d'harmonisation des semences du COMESA (SEMCom). Ce plan est conçu pour aider les États membres du COMESA à incorporer dans leur législation nationale le cadre réglementaire harmonisé des semences du COMESA et à coordonner sa mise en œuvre à l'échelle régionale. Le SEMCom symbolise l'étape initiale d'un processus continu, en constante progression et perfectionnement, visant à transposer la réglementation du commerce des semences du COMESA. Cette transposition devrait favoriser la hausse de la production, l'amélioration de la fiabilité, du commerce et de la compétitivité du secteur semencier au sein de la région COMESA. L'ACTESA, en collaboration avec le programme AATF, a organisé des ateliers de sensibilisation pour éclairer les parties prenantes du domaine des semences dans les États membres du COMESA (Éthiopie, Eswatini et Tunisie) sur les lois et réglementations relatives aux semences conformes à celles du COMESA. Ces sessions avaient également pour objectif de donner des mises à jour sur le progrès du SEMCom à l'échelle régionale et d'agir en tant que forum pour déterminer les enjeux majeurs liés à l'application du Règlement d'harmonisation du commerce des semences du COMESA au niveau national. Les sessions de sensibilisation ont également contribué à améliorer les compétences des États membres sur le SEMCom.

#### *Inscription et renouvellement annuel des variétés COMESA dans le catalogue des variétés du COMESA*

Le SEMCom constitue un cadre qui expose les plans et procédures indispensables pour mettre en œuvre, superviser et garantir avec efficacité la conformité et l'application au sein des États membres, du Règlement sur l'harmonisation du commerce des semences du COMESA. L'objectif de ces mesures et actions de mise en pratique est d'harmoniser la transposition, l'exécution, le contrôle et l'amélioration au sein des États membres du COMESA. Cette initiative permet aux responsables de la sélection des plantes et aux producteurs de semences à inscrire leurs variétés dans le Catalogue du COMESA, tout en permettant aux utilisateurs de semences d'identifier les variétés qui peuvent être vendues légalement dans les États membres. Durant la période considérée, six nouvelles variétés de semences provenant de sociétés semencières, y compris les variétés de maïs SC423, SC 449, SC 665, SC 561, SC v653 et SC 665 appartenant à Seed-co, ainsi que la variété de soja TGX 2014-16FM de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), ont été ajoutées au Catalogue des variétés du COMESA. En décembre 2024, le Catalogue des variétés du COMESA comptait un total de 111 variétés inscrites.

#### *L'appui au développement du Programme d'aliments de base de l'ACTESA et la relance de la coopération avec les partenaires de l'Alliance*

L'ACTESA a établi un partenariat avec le Label social européen (EUSL) en vue de mobiliser des fonds pour ses programmes alimentaires de base. Dans cette collaboration, le Programme de développement social et d'autonomisation (SDEP) ainsi que le Programme pour l'efficacité des ODD dans les régions en transition (EFFORT) en collaboration avec le PNUD, ont été mis en place pour stimuler la coopération dans les domaines de la recherche et l'application de solutions à l'échelle nationale, régionale, transfrontière et internationale. Cette initiative transformative vise à répondre à d'importants enjeux socio-économiques en privilégiant le développement durable, la sécurité alimentaire et l'autonomisation des communautés agricoles rurales. Cette collaboration a abouti à l'élaboration du Programme des aliments de base -SDEP-- de l'ACTESA, et à la réalisation d'ECHO (SFPSEI-ACTESA), en conformité avec le Plan stratégique régional de l'ACTESA pour 2021-2031. Les programmes associés à l'ACTESA SFPSEI comprennent le CEHA, le SEMCom, le Plan de mise en œuvre de la politique du COMESA relative à la biotechnologie et la biosécurité (BIOCom), le Programme d'harmonisation des bioprotecteurs du COMESA (BioproCom) ainsi que le Programme régional du COMESA sur les engrains (ENGR-Com).

Un mémorandum d'accord (Médac) a été signé entre l'ACTESA et le Centre d'acquisition d'applications agrobiotechnologiques (ISAAA AFRI Center) pour la réalisation du BIOCom. Ce protocole, signé à Lusaka le 5 juin 2024, définit plusieurs domaines de coopération, dont l'instauration d'une stratégie de communication portant sur la biotechnologie agricole et la biosécurité. L'objectif est de sensibiliser et de lutter contre les fausses informations en favorisant l'établissement de plateformes appropriées pour le dialogue avec les parties prenantes. Ce Médac a

permis à ACTESA de constituer une équipe d'experts en biotechnologie venant des États membres du COMESA. Ces experts agiront joueront le rôle de points de contact pour l'exécution des actions du BIOCom dans leurs États membres respectifs.

#### *Réunion de mobilisation des parties prenantes concernant la biotechnologie et la biosécurité au sein de la région COMESA*

Une rencontre cruciale axée sur l'avancement de la biotechnologie et de la biosécurité dans l'ensemble de la région a eu lieu à Lusaka en septembre 2024 ; elle était organisée par l'ISAAA, en partenariat avec l'ACTESA. Cette rencontre a regroupé les acteurs clés afin d'approfondir la connaissance de la biotechnologie et de la biosécurité au sein des États membres, faciliter une prise de décisions informées et construire des politiques solides. En fin de compte, la réunion a posé des fondations robustes pour l'évolution de la biotechnologie et de la biosécurité dans la région.

#### *Initiatives futures*

L'ACTESA et l'EUSL (*European Union Social Labels*) de l'Union européenne ont établi un partenariat qui englobe les programmes ECHO (*Ecological, Circular, Hållbar and Optimization*) et SDEP (*Social Development and Empowerment*) de l'EUSL. Le SFPSEI-ACTESA envisage de changer les perspectives pour l'ACTESA en 2025, avec l'ambition d'assurer une augmentation annuelle de 10% dans le commerce agricole interrégional durant les cinq prochaines années. Ceci sera réalisé grâce à des efforts concertés pour améliorer la productivité agricole et l'accès aux marchés pour les principales cultures de base de la région, y compris le maïs, les haricots, le soja, le blé, les bananes, le manioc, le riz et divers produits horticoles. L'ECHO a pour objectif de transformer radicalement le développement des infrastructures grâce à une plateforme intégrée. Cela englobe les solutions énergétiques, la gestion de l'eau, le traitement des déchets et les technologies intelligentes, contribuant ainsi à la construction de communautés résilientes et durables.

### **3.12 La Chambre de compensation du COMESA**

La Chambre de compensation du COMESA vise à simplifier les transactions financières et le règlement des échanges commerciaux et des services parmi les États membres. Elle a son siège à Harare, Zimbabwe.

#### *Système régional de paiement et de règlement*

Le Système régional de paiement et de règlement (SRPR), mis en œuvre par la Chambre de compensation, facilite le transfert de fonds entre les États membres au sein du COMESA. Ce système repose sur des normes ouvertes et est aussi accessible aux États membres qui ne sont pas membres.

Le SRPR est un système de compensation multilatéral qui se base sur un règlement en fin de journée dans une seule devise (dollar américain ou euro), tout en permettant des transactions dans diverses monnaies (USD, euro ou toute autre devise spécifiée). La finalité première est de stimuler l'expansion économique en renforçant les échanges au sein de la région, en offrant aux importateurs et exportateurs la possibilité d'effectuer et de recevoir des paiements pour des produits et services via une plateforme performante et avantageuse. Les banques locales utilisent le système de paiement par l'intermédiaire de leurs banques centrales correspondantes. Par conséquent, chaque banque participante a la capacité d'exécuter des paiements vers et de recevoir des paiements en provenance d'une autre banque participante. Les relations établies par le biais des banques centrales permettent d'éviter les systèmes de paiement complexes susceptibles de se produire lors des ententes entre banques correspondantes. Le fonctionnement du système se fait par l'intermédiaire des banques centrales des pays membres.

#### *Plateforme de paiements numériques au détail*

Dans le cadre du programme d'inclusion financière numérique, la Chambre de compensation est en train de mettre au point une Plateforme de paiements numériques au détail transfrontière (2PND).

Cette plateforme vise à améliorer l'inclusion financière, à optimiser les transactions transfrontières et à encourager l'intégration économique dans la région COMESA. Le projet repose sur l'actuel SRPR, qui facilite les transactions transfrontières de haute valeur entre les États membres du COMESA. Le 2PND élargira de manière efficace cette capacité aux paiements au détail, rendant possibles des transactions instantanées et à coût réduit pour les individus, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi que d'autres parties prenantes.

#### *Progrès réalisés dans la mise en œuvre*

Actuellement, le SRPR est en service dans 9 États membres, dont les banques centrales de l'Égypte, d'Eswatini, du Kenya, du Malawi, de Maurice, de l'Ouganda, de la RDC, du Rwanda et de la Zambie. On espère que d'autres États

membres rejoindront le système en temps opportun, en accord avec l'approche flexible du COMESA pour la mise en œuvre de ses programmes.

Au 31 décembre 2024, la valeur des transactions traitées par le système a connu une augmentation, s'élevant presque à 550 millions USD sur une période de 6 ans. La majorité des transactions effectuées jusqu'à maintenant sur le SRPR ont eu lieu sans l'utilisation d'une lettre de crédit. D'après ces transactions sur six dernières années avec un coût moyen de 5% correspondant à ces transactions effectuées par lettres de crédit, les importateurs ont réussi à économiser plus de 27,5 millions USD en effectuant leurs paiements par le biais du SRPR. Le volume des transactions traitées représente moins de 10% du commerce intra-COMESA global, soulignant ainsi le besoin de réévaluer les stratégies du SRPR.

#### Initiatives

- i. Le Comité des gouverneurs des Banques centrales du COMESA a donné son approbation à la Chambre de compensation pour l'actualisation du SRPR et son passage à la norme de messagerie ISO20022. Cette mise à jour procurera divers bénéfices stratégiques, y compris une plus grande efficacité et vitesse du système, une compatibilité avec les systèmes de paiement en développement et autres, ainsi qu'une amélioration de la résilience et de la sécurité, le tout dans l'objectif d'accroître la participation dans le système.
- ii. Un accord de collaboration entre la Chambre de compensation et Afreximbank a également été approuvé. Cet accord est le résultat du Mémorandum d'accord établi entre les deux institutions en 2022, qui recommandait la fusion de leurs systèmes de paiement respectifs, SRPR et le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS). Afreximbank et la CCH établiront un partenariat stratégique entre le PAPSS et le SRPR. L'objectif de ce partenariat est d'intégrer leurs systèmes de paiement respectifs pour stimuler le commerce intra-COMESA et panafricain grâce au financement du commerce et à d'autres dispositifs connexes. Les deux parties entendent mettre en place un réseau de paiement interopérable pour un traitement rapide, efficace, fiable et abordable de ces transactions. L'objectif est de favoriser le développement du commerce au sein du COMESA et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).
- iii. La plateforme de paiement numérique au détail a bénéficié du soutien réglementaire, ce qui a permis son déploiement graduel, en étroite collaboration avec le collectif d'utilisateurs du SRPR. La plateforme utilise les systèmes de paiement nationaux en place, les innovations fintech et les fournisseurs de services d'échange pour simplifier les transactions transfrontières de faible montant, ce qui est particulièrement bénéfique pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), aux commerçants informels et d'autres segments sous-représentés. Parmi ses principales fonctionnalités, on retrouve l'interopérabilité, les transactions et règlements en monnaie locale ainsi que les opérations instantanées.

#### Voie à suivre

- La mise à jour du SRPR et le passage à la norme de messagerie ISO20022 devraient être achevés d'ici novembre 2025.
- Avant la fin de l'année 2025, on prévoit de tester, valider et déployer la Plateforme de paiements numériques au détail.

Grâce à ces progrès, la sensibilisation du marché sera essentielle pour les opérations de la Chambre de compensation jusqu'en 2025 et au-delà.

#### **3.13 Le Conseil des bureaux - Régime de la Carte jaune du COMESA**

Le Régime régional d'assurance automobile au tiers, communément désigné sous le nom de «Carte jaune du COMESA», a été instauré par un protocole signé par les Chefs d'État et de gouvernement le 3 décembre 1986, qui constitue l'annexe II du Traité du COMESA. Ce régime est entré en vigueur en juillet 1987. Son objectif principal est de faciliter la circulation des véhicules, des marchandises et des personnes en offrant au minimum les assurances minimales requises pour une assurance automobile au tiers obligatoire, comme celles imposées par la législation en vigueur sur le territoire des États membres du COMESA ou des États membres visités. Le Régime de la Carte jaune du COMESA regroupe actuellement les États membres et les pays suivants: le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, le Soudan, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

En outre, le Régime de la Carte jaune est actuellement opérationnel à titre expérimental dans le cadre d'accords entre entreprises (B2B) au Mozambique, en Afrique du sud et au Soudan du sud. Les préparatifs pour la mise en œuvre du

B2B au Botswana et en Namibie sont également à un stade avancé.

### **Étapes essentielles de l'année 2024**

- a) Mettre en place un Secrétariat du Conseil des bureaux pleinement opérationnel, activer le Conseil des bureaux ainsi que sa structure de gouvernance; cela comprend l'établissement d'un Sous-comité des Finances et des Investissements, ainsi que le recrutement d'un Chargé des Finances et Administration au sein du Secrétariat de la Carte jaune.
- b) Appliquer les directives et procédures administratives, financières et de passation de marchés du Conseil des bureaux, qui comprennent la grille salariale, les directives de recrutement et de promotion, les directives de gestion de la performance, les avantages sociaux et indemnités du personnel, le code d'éthique, l'assurance médicale du personnel, le fonds renouvelable du personnel, la politique relative à gestion des dossiers ainsi que celle sur les voyages.
- c) Accroître l'application de la numérisation des opérations du Régime de la Carte jaune dans l'ensemble des pays membres.
- d) Mettre en œuvre l'accord B2B pour la délivrance de Cartes jaunes aux automobilistes au Botswana et en Namibie.
- e) Mettre en œuvre officiellement la vérification du code USSD de la Carte jaune, à quelques points de contrôle en Zambie.
- f) Évaluer la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2024 du Régime de la Carte et élaborer un nouveau Plan stratégique 2026-2030.
- g) Harmoniser la structure tarifaire des primes de la Carte jaune.
- h) Mettre en œuvre les instruments de révision du système réaligné du Consortium de réassurance, incluant l'achèvement de la politique d'investissement du Fonds du Conseil des bureaux et la nomination des Gestionnaires des fonds chargés d'investir le Fonds du Conseil des bureaux.
- i) Directives relatives à l'image de marque et au style de l'institution du Conseil des bureaux.

### **Rapports consolidés pour la période 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024**

Selon les données obtenues en temps réel du Régime de la Carte jaune numérique (CJN), un total de 550 004 Cartes jaunes ont été délivrées, générant une prime totale de 31,2 millions USD pour la période de référence de 18 mois. Par rapport à la période de juillet 2022 à décembre 2023, durant laquelle 493 582 Cartes jaunes ont été délivrées et une prime totale de 26,1 millions USD a été enregistrée. Pendant la période considérée, il a été observé une hausse de 11% dans le nombre de Cartes jaunes délivrées; alors que la prime générée pendant cette même a augmenté de 20%.

### **Cadre d'accords alternatifs entre entreprises (B2B)**

Selon le rapport consolidé, 62 255 Cartes jaunes ont été délivrées dans le cadre B2B, générant un chiffre d'affaires total en primes de 2,4 millions USD pour la période allant de juillet 2023 à décembre 2024. En comparaison, lors de la période précédente, de juillet 2022 à décembre 2023, 41 213 Cartes jaunes ont été délivrées, pour un revenu total en primes de 1,7 million USD. Le nombre de Cartes jaunes délivrées dans le contexte B2B a augmenté de 51%, alors que les primes générées pendant la période sous revue ont progressé de 43%.

Parallèlement, l'indicateur clé de performance pour l'augmentation des primes, comme indiqué dans le Plan stratégique actualisé du Régime de la Carte jaune (YCSSP) 2020-2024, est établi à 5% en glissement annuel, tandis que la croissance dans le cadre du programme général et du B2B atteint 20%, représentant un taux de croissance tout à fait remarquable.

### **Perspectives et initiatives pour l'exercice 2025**

- a) Élaboration de la Stratégie 2026-2030 ;
- b) Expansion du Régime de la Carte jaune du COMESA dans le cadre B2B ;
- c) Sensibilisation et promotion du Régime de la Carte jaune du COMESA ;

- d) Implication des parties prenantes et développement des capacités ; et
- e) Numérisation et mise en ligne du site Internet du Conseil des bureaux.

### **3.14 Régime régional de garantie du transit sous douane du COMESA**

Le Régime régional de garantie du transit sous douane du COMESA, communément appelé « Carnet RGTD », est un régime de transit sous douane conçu en vue de faciliter la circulation des marchandises sous scellés douaniers dans la région COMESA. Le Carnet, l'un des instruments de facilitation du commerce du COMESA, contribue à la réduction du coût du transport et du transit, facilitant ainsi le commerce intra et extracommunautaire. Le principal objectif du régime est de fournir aux administrations douanières la sécurité nécessaire pour recouvrer les droits et taxes auprès des importateurs et des exportateurs si les marchandises en transit sont illégalement écoulées à des fins de consommation dans le pays de transit.

En outre, le régime fournit une base uniforme pour le mouvement de transit dans toute la région, où une seule garantie est utilisée pour le transit des marchandises à travers tous les États membres traversés. Actuellement, 13 États membres et non membres du COMESA ont signé et ratifié l'Accord RGTD et ont adhéré au régime, à savoir : Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Ouganda, RDC, Rwanda, Soudan, Soudan du sud, Tanzanie et Zimbabwe ; et Afreximbank a rejoint le programme en 2021. Le COMESA collabore actuellement avec la ZLECAF et Afreximbank au développement et à la mise en œuvre du Régime de garantie continental.

#### **Performance du régime RGTD**

Actuellement, le régime RGTD est opérationnel dans les pays du Corridor Nord et du Corridor central, à savoir le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et, la Tanzanie. L'Éthiopie et Djibouti devraient commencer les opérations avant fin 2025. Le Malawi, la RDC et le Zimbabwe ont progressé dans la mise en œuvre du programme.

En ce qui concerne le statut des opérations pour la période juillet 2024 à juin 2025, il a été exécuté plus de 1 327 cautionnements de transit sous douane du RGTD, d'un montant de 826,5 millions USD, contre 1 243 d'un montant de 755,3 millions USD émis au cours de la même période de l'année dernière, ce qui représente une augmentation de 6,8 % et de 9,4 % du nombre de cautionnements du RGTD exécutés et du montant des cautionnements déposés, respectivement. Au cours de la même période, il a été émis plus de 482 442 Carnets pour le transfert de marchandises sur les Corridors nord et central, contre 468 267 Carnets émis l'année précédente, soit une augmentation de 3 %. Le nombre d'agences en douane et transitaires et de cautions participant au régime a atteint respectivement 744 et 44, plus de 70 % des agences en douane et transitaires étant des PME. Depuis la création du régime, plus de 18 demandes d'indemnisation ont été payées aux administrations douanières. En outre, le RGTD dispose d'un Consortium de réassurance dont les actifs s'élèvent à 3 millions USD.

Malgré les progrès réalisés dans les opérations et la mise en œuvre du Carnet RGTD dans la région, le régime doit faire face aux défis suivants :

- a) La Zambie, plaque tournante du Corridor sud, n'ayant pas encore rejoint le régime, sa mise en œuvre par la RDC, le Malawi et le Zimbabwe est au point mort.
- b) L'Éthiopie et Djibouti ont mené des activités majeures en vue de la mise en œuvre, mais ces États membres n'ont pas encore commencé l'opération ; et
- c) La duplication du régime par d'autres organismes régionaux a posé des problèmes de mise en œuvre du régime parmi les parties prenantes.

### **3.15 L'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australie**

L'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australie (ARÉFOA) est une agence spécialisée du COMESA chargée de promouvoir l'intégration et la coopération régionales dans le domaine de l'énergie. Établie le 16 mars 2009, avec l'approbation du Conseil des ministres du COMESA, l'ARÉFOA sert de plateforme clé pour le renforcement des capacités, le partage des connaissances, la convergence réglementaire et l'harmonisation des politiques entre les 21 États membres. Son rôle est essentiel dans le renforcement des cadres institutionnels et réglementaires nécessaires pour soutenir un marché régional de l'énergie durable, compétitif et intégré.

L'ARÉFOA a réalisé des progrès notables en matière de coopération régionale dans le domaine de l'énergie. En 2024, l'harmonisation régionale des cadres réglementaires et des outils pour l'amélioration de la régulation de l'électricité dans le COMESA a été développée avec le soutien de la BAD. L'un des principaux résultats a été l'établissement des Principes régionaux de réglementation de l'énergie du COMESA (PREC) et des indicateurs clés de performance (ICP) du COMESA, un guide réglementaire complet visant à résoudre les problèmes systémiques et à promouvoir l'adoption uniforme de cadres, y compris les codes de réseau. En outre, il a été élaboré la comparaison régionale harmonisée des tarifs de l'électricité du COMESA ainsi que le cadre et l'outil d'évaluation de la réflectivité des coûts, afin de garantir des approches cohérentes en matière de fixation des tarifs et de fournir un outil de contrôle permettant de suivre les progrès réalisés en matière de réflectivité des coûts. En outre, l'ARÉFOA a élargi les indicateurs clés de performance des services publics régionaux du COMESA afin de faciliter l'étalonnage des performances et la réglementation basée sur les incitations, tout en établissant la base de données du régime de gestion de l'information de l'ARÉFOA, un référentiel de données centralisé qui soutient la planification et l'élaboration de politiques énergétiques régionales fondées sur des données probantes.

Les évaluations diagnostiques menées par l'ARÉFOA mettent en évidence des lacunes structurelles et institutionnelles dans les États membres. Un défi majeur reste l'adoption limitée des cadres et outils approuvés au niveau régional, ce qui entrave les efforts d'harmonisation. Les structures du marché sont souvent dominées par des modèles à acheteur unique, avec une réforme minimale des services publics et une faible séparation comptable, ce qui limite la concurrence et l'efficacité. Plusieurs juridictions manquent d'indépendance juridique et financière pour leurs agences de régulation, ce qui limite leur efficacité. Parmi les autres problèmes, on peut citer les cadres juridiques fragmentés, l'absence de mécanismes d'appel indépendants, des codes de réseau incomplets et des dispositions inadéquates pour l'accès des tiers aux réseaux. En outre, les mécanismes de suivi et de consultation des parties prenantes sont sous-développés, avec des régimes d'indicateurs clés de performance insuffisants, une transparence limitée et une faible participation du public --des facteurs qui entravent l'efficacité de la surveillance réglementaire et de la responsabilité.

#### Principales réalisations :

- La finalisation et l'adoption des principes de réglementation régionale de l'électricité, y compris les rapports cadres, les indicateurs clés de performance (ICP) et les outils de comparaison des tarifs, qui ont été approuvés par le Conseil des ministres du COMESA en vue de leur transposition au niveau national.
- Développement et lancement du système de gestion de l'information(SGI) de l'ARÉFOA, créant une plateforme centralisée pour la collecte, le suivi et la communication des données régionales sur l'énergie. Ce régime renforce la transparence, la collaboration régionale et la prise de décision éclairée.
- Facilitation de l'alignement des cadres réglementaires dans 12 États membres, ce qui a permis de promouvoir une réglementation efficace de l'électricité, l'harmonisation des tarifs et l'amélioration des performances des services publics.
- L'Agence a obtenu et gère un projet de 1,5 million USD financé par la BAD pour soutenir l'harmonisation réglementaire régionale, contribuant ainsi au développement durable du secteur de l'électricité.
- Elle a fourni une assistance technique aux États membres suivants : Zimbabwe, Soudan du sud et Malawi.

#### Voie à suivre

Au cours des cinq prochaines années, l'ARÉFOA prévoit de s'appuyer sur ses réalisations en accélérant l'adoption des cadres existants et en développant de nouveaux outils réglementaires pour traiter les questions émergentes. Les initiatives futures comprennent la création d'un plan stratégique et d'affaires, l'établissement d'une méthode normalisée pour le calcul de la base d'actifs réglementés (RAB) dans l'ensemble du COMESA, et la réalisation d'une évaluation de base des défis structurels. En outre, il sera développé un cadre réglementaire régional complet pour la mobilité électrique, couvrant les méthodologies tarifaires pour l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et l'alimentation électrique des réseaux ferroviaires électrifiés. L'ARÉFOA dirigera le développement d'un cadre et d'une stratégie régionaux pour l'hydrogène vert afin de promouvoir la cohérence des politiques, d'attirer les investissements et de favoriser un marché durable de l'hydrogène dans la région. Les capacités institutionnelles seront renforcées en soutenant la création de nouveaux organismes de régulation au Soudan du sud et dans l'Union des Comores, ainsi qu'en renforçant les organismes de régulation émergents à Djibouti et en Somalie.

Le succès de ces efforts dépendra largement de la volonté politique et de la capacité institutionnelle des États membres à adopter et à mettre en œuvre des politiques régionales. Il est à espérer que les États membres du COMESA continueront à faire preuve d'un engagement fort en faveur de l'intégration régionale. La transposition effective des cadres réglementaires de l'énergie ne renforcera pas seulement la résilience et la durabilité du secteur régional de l'énergie, mais servira également d'étape clé pour faire avancer le programme « Mission 300 » et contribuer à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

### **3.16 L'Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique de l'Est et australie**

L'Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique de l'Est et australie (ARICEA), lancée en janvier 2003, est une association de régulateurs du secteur des TIC dans la région de l'Afrique orientale et australie (AfOA). Son objectif principal est la croissance et le développement durables par le biais du commerce et de l'intégration régionale. Des services de TIC efficaces sont essentiels pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi le développement de l'infrastructure des TIC et l'harmonisation des politiques et des réglementations figurent parmi les éléments majeurs des programmes du COMESA.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- L'échange d'idées, de points de vue et d'expériences entre les membres sur les aspects relatifs à la facilitation et à la réglementation du développement et de l'application des TIC ;
- Promouvoir le développement durable et l'application de réseaux et de services TIC efficaces, adéquats et rentables dans la sous-région AfOA ;
- Coordonner les questions réglementaires transfrontières relatives aux TIC ; et
- Contribuer à la réalisation de l'intégration sous-régionale et régionale.

La mise en place du secrétariat de l'ARICEA a bien progressé, le Rwanda ayant accepté d'en être l'hôte. Le secrétariat sera opérationnel lorsque les conditions préalables seront remplies, y compris la signature de l'accord de siège.

Au cours de la période considérée, le COMESA, grâce au soutien du programme EGEE-TIC financé par l'UE, a fourni un soutien technique à l'ARICEA en termes de développement de modèles d'entreprise et de formation dans les domaines de la gestion stratégique et financière et des technologies émergentes. Ce soutien vise à améliorer les opérations de l'ARICEA afin d'assurer sa viabilité à l'avenir. Les questions en suspens pour le développement futur sont de s'assurer que le secrétariat de l'ARICEA est établi et que le personnel est recruté.



Annexe

**États financiers**

## Rapport du Commissaire aux comptes indépendant

à la Secrétaire générale du COMESA

### Opinion

Nous avons audité les états financiers du Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) figurant aux pages 14 à 64 [original anglais], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, les états des recettes et des dépenses et des autres éléments du résultat global, les variations des fonds accumulés et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Secrétariat du COMESA au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos, conformément aux normes internationales d'information financière, aux exigences du Règlement financier et des Règles de gestion financière du COMESA et du Manuel financier du COMESA édition 2014.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants du Secrétariat du COMESA conformément au Code 130 de déontologie des Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 130) promulgué par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et au Code international de déontologie des comptables --y compris les normes internationales d'indépendance-- du Conseil international des normes d'éthique comptable --code IESBA--. Nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la Secrétaire générale à l'égard des états financiers

La Secrétaire générale est responsable de la préparation d'états financiers fidèles conformément aux Normes internationales d'information financière, aux exigences des règlements du COMESA et du Manuel financier du COMESA édition 2014 ainsi que du contrôle interne que la Secrétaire générale juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la Secrétaire générale est responsable de l'évaluation de la capacité du Secrétariat à poursuivre ses activités, de la divulgation, le cas échéant, des questions liées à la continuité des activités et de l'utilisation de méthodes comptables à cet effet, sauf si elle a connaissance de l'intention de liquider le Secrétariat ou de cesser ses activités, ou n'ait aucune autre solution réaliste que de le faire.

### Responsabilités des Commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir la garantie raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et de dresser un rapport d'audit assorti de notre opinion. Cette garantie raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais qui ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISSAI permettra toujours de déceler une anomalie significative là où elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux ISSAI, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De plus:

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie due à une erreur, la fraude pouvant impliquer une collusion, une falsification, des omissions

intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne en rapport avec l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous évaluons la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Nous tirons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité des activités et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions se fondent sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date d'établissement de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions à venir pourraient amener l'entité à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminons si les états financiers représentent fidèlement les transactions et les événements sous-jacents.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance sur, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et ses conclusions importantes.

Sé

Thomas K. B. Makiwa  
Président en exercice de la COVEC  
Auditeur général —Malawi

Fadhila Gargouri  
Membre de la COVEC  
Président a.i. de la Cour des comptes de  
la République tunisienne

Rakotondramihamina Jean de Dieu  
Membre de la COVEC  
Président de la Cour des comptes de Madagascar

Edward Akol  
Membre de la COVEC  
Auditeur général —Ouganda

*Date: le 4 juillet 2025*

Secrétariat du COMESA  
**État de la situation financière**  
*au 31 décembre 2024*

En Dollars COMESA

	Note	2024	2023
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs à long terme</b>			
Immobilisations corporelles	5 & 6	<b>26 393 153</b>	27 318 521
Placement en actions	7	<b>3 124 495</b>	3 061 309
Échéanciers de paiement des contributions des États membres à recevoir	8 (a)	<b>12 024 501</b>	9 601 821
Total des actifs à long terme		<b>41 542 150</b>	39 981 651
<b>Actifs à court terme</b>			
Contributions des États membres à recevoir	8 (b)	<b>10 131 447</b>	9 791 895
Montants dus par d'autres entités du COMESA	9 (a)	<b>835 687</b>	514 326
Subvention aux frais généraux à recevoir	9 (b)	<b>343 426</b>	153 7930
Montants dus par d'autres communautés économiques régionales	9 (c)	-	197 759
Autres créances	10	<b>108 7967</b>	996 547
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	<b>29 849 557</b>	28 538 623
Total des actifs à court terme		<b>42 248 084</b>	41 577 080
Total des actifs		<b>83 790 233</b>	81 558 731
<b>Fonds accumulés et passifs</b>			
<b>Fonds accumulés et réserves</b>			
Fonds de réserve	12	<b>20 689 336</b>	21 175 531
Fonds de prêt renouvelable pour le personnel	13	<b>180 393</b>	136 997
Fonds accumulés	23	<b>38 567 742</b>	35 375 824
Réserve de réévaluation	23	<b>16 031 475</b>	16 557 649
Total des fonds accumulés et réserve		<b>75 468 946</b>	<b>73 246 002</b>
<b>Passif à long terme</b>			
Subventions en capital	14	<b>434 686</b>	606 306
Fonds provenant de subventions clôturées	9 (f)	<b>441 782</b>	317 461



	<b>Note</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>Note</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Recettes différées	22	<b>2 623 042</b>	2 128 818
Total des passifs à long terme		<b>3 499 510</b>	3 052 585
<b>Passif à court terme</b>			
Comptes fournisseurs	15	<b>341 261</b>	683 552
Montants dus aux entités du COMESA	9 (d)	<b>209 737</b>	134 712
Créanciers des fonds en dépôt	9(e)	<b>3 056 603</b>	2 945 793
Avantages postérieurs à l'emploi	16	<b>40</b>	20 474
Charges à payer et provisions	17	<b>1 214 136</b>	1 475 613
Total des passifs à court terme		<b>4 821 777</b>	5 260 144
<b>Total des passifs</b>		<b>8 321 287</b>	8 312 728
<b>Total des fonds accumulés et passifs</b>		<b>83 790 233</b>	<b>81 558 731</b>

Ces états financiers 2024 du Secrétariat du COMESA ont été approuvés par la Secrétaire générale le 4 juillet 2025 et signés par:

Sé

**La Secrétaire générale**

Chileshe Mpundu Kapwepwe

**Le Secrétaire général adjoint  
--Administration & Finances**

Dev Haman

**La Directrice du Budget &  
Finances**

Auleria Olunga

Secrétariat du COMESA

**État du compte de résultat et autres éléments du résultat global***pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**En Dollars COMESA*

	Note	2024	2023
<b>Recettes</b>			
Quotes-parts des États membres	8 (b)	12 511 624	12 511 626
Autres contributions des États membres	8 (c)	3 753 383	2 976 933
Contributions de subvention aux frais généraux	18 (a)	370 939	1 494 853
Autres recettes	18 (b)	949 580	1 011 295
Total des recettes		17 585 526	17 994 708
<b>Dépenses par fonction</b>			
Direction exécutive — hausse considérable		(1 984 284)	(1 536 705)
Ressources humaines et Administration		(2 565 090)	(2 769 225)
Budget & Finances		(1 300 064)	(927 167)
Commerce & Douanes		(680 104)	(738 189)
Infrastructure & Logistique		(446 812)	(504 272)
Agriculture, Environnement et Ressources naturelles		(774 044)	(489 099)
Affaires juridiques et institutionnelles		(392 320)	(363 834)
Genre et Affaires sociales		(401 884)	(364 208)
Technologies de l'information		(1 110 315)	(1 218 755)
Audit interne		(467 415)	(390 635)
Mobilisation des ressources et Coopération internationale		(244 486)	(229 863)
Planification stratégique		(144 373)	(199 975)
Relations publiques		(333 360)	(340 923)
Centre de ressources d'information		(168 135)	(155 576)
Unité de gestion immobilière		(552 035)	(367 408)
Bureau de liaison de Bruxelles		(337 233)	(337 965)
Unité Statistique		(292 342)	(50 691)
Gouvernance, Paix et Sécurité		(445 792)	(736 625)



Suivi & Évaluation		(145 534)	-
Cadre d'audit externe		(170 000)	(170 000)
Dépense pour créances irrécouvrables		(264 627)	(260 026) *
Dépréciation	20 (b)	2 619 378	(3 088 020) **
Amortissement des actifs corporels	5	(1273 505)	(796 448)
Total des dépenses: Financées par les États membres	19 (a)	(11874 375)	(16 035 608)
Revenu financier	20	749 641	503 617
Charges financières	21	(74 013)	(101 557)
		675 627	402 060
Excédent d'exploitation		3 386 778	2 361 159
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Augmentation de la juste valeur des investissements	18 (c)	27 972	-
		6 414 750	2 361 179
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Amortissement de la réserve de réévaluation	18 (c)	531 757	645 660
Remboursement des frais de contentieux		-	175 522
<b>Total du résultat global pour l'exercice</b>		<b>6 946 507</b>	<b>3 182 341</b>

Secrétariat du COMESA

**État de variation des fonds accumulés**  
*pour l'exercice clos le 31 décembre 2024*

En Dollars COMESA

	Fonds de réserve	Fonds de prêts renouvelable pour le personnel	Fonds accumulés	Réserve de réévaluation	Total
<b>Solde au 1er janvier 2023</b>	19 122 237	131 609	37 480 357	17 093 199	73 827 403
Excédent de l'exercice	-	-	3 182 341	-	3 182 341
Transfert au Fonds de réserve	(1 127 271)	-	1 127 271	-	-
Versement au Fonds de réserve	6 410 745	-	(6 410 745)	-	-
Retraits pour le budget ordinaire	(2 976 933)	-	-	-	(2 976 933)
Retraits pour les Institutions du COMESA	(253 248)	-	-	-	(253 248)
Transfert du Fonds renouvelable	-	(120 732)	120 732	-	-
Versement au Fonds renouvelable	-	122 447	(122 447)	-	-
Intérêts reçus	-	3 673	-	-	3 673
Amortissement des subventions en capital	-	-	19 141		19 141
Amortissement de la réserve de réévaluation	-	-	-	(535 550)	(535 550)
Ajustement de l'exercice précédent	-	-	(20 825)	-	(20 825)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>21 175 531</b>	<b>136 977</b>	<b>35 375 824</b>	<b>16 557 649</b>	<b>73 246 002</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>21 175 531</b>	<b>136 977</b>	<b>35 375 824</b>	<b>16 557 649</b>	<b>73 246 002</b>
Excédent de l'exercice	-	-	6 946 507	-	6 946 507
Versement au Fonds de réserve	7 179 443	-	(7 179 443)	-	-
Transfert du fonds de réserve	(3 468 219)	-	3 468 219	-	-
Retraits pour le budget ordinaire	(3 286 876)	-	-	-	(3 286 876)
Retraits pour les Institutions du COMESA	(443 870)	-	-	-	(443 870)
Retraits pour le Secrétariat Ajustements du coût de la vie	- (466 507)	-	-	-	(466 507)
Encaissement dans le Fonds renouvelable du personnel	-	139 467	(139 467)	-	-
Transfert du Fonds renouvelable du personnel		(100 200)	100 200	-	-
Intérêts reçus		4 129	-	-	4 129
Frais bancaires	(165)	-	-	-	(165)
Amortissement de la réserve de réévaluation	-	-	-	(526 174)	(526 174)
Ajustement de l'exercice précédent	-	-	(4 100)	-	(4 100)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>20 689 336</b>	<b>180 393</b>	<b>38 567 742</b>	<b>16 031 475</b>	<b>75 468 946</b>

**État des flux de trésorerie***pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**En Dollars COMESA*

	Note	<b>2024</b>	2023
<b>Excédent de l'exercice</b>		<b>6 946 507</b>	3 182 341
Ajustements pour:			
- Amortissement	5	<b>1 273 505</b>	796 448
Mouvements hors trésorerie des immobilisations		<b>(6 720)</b>	(534 534)
- Revenu de dividendes	18 (b)	<b>(4 357)</b>	(35 162)
- Revenus d'intérêts	20	<b>(749 641)</b>	(503 617)
- Mouvements hors trésorerie dans le Fonds de réserve	23	<b>(4 723 563)</b>	(3 763 743)
		<b>2 735 732</b>	(858 267)
Variations dans les:			
- Contributions des États membres à recevoir	8 (b)	<b>(2 762 233)</b>	2 379 175
- Placement en actions	7	<b>(63 186)</b>	(143 351)
- Montants dus par d'autres entités du COMESA	9 (a)	<b>(321 361)</b>	(153 059)
- Subventions pour frais généraux à recevoir	9 (b)	<b>1 194 504</b>	(865 966)
- Montants dus par d'autres Communautés économiques régionales	9 (c)	<b>197 759</b>	112 605
- Autres créances	10	<b>(91 420)</b>	(49 814)
- Subventions en capital	14	<b>(171 620)</b>	146 910
- Comptes fournisseurs	15	<b>(342 291)</b>	(24 819)
- Montants dus par les États membres	8 (d)	-	(521 690)
- Montants dus par d'autres entités du COMESA	9 (d)	<b>75 025</b>	(446 209)
- Créanciers des fonds en dépôt	9(e)	<b>110 810</b>	35 183
- Fonds provenant de projets clôturés	9 (f)	<b>124 321</b>	317 461
- Avantages après cessation de service	16	<b>(20 434)</b>	17 271
- Recettes différées	22	<b>494 224</b>	2 128 818

Secrétariat du COMESA

**État des flux de trésorerie***pour l'exercice clos le 31 décembre 2024*

- Charges à payer et provisions	17	<b>(261 477)</b>	(198 996)
		<b>898 353</b>	1875 250
Intérêts reçus	20	<b>749 641</b>	503 617
<b>Disponibilités nettes utilisées dans les activités opérationnelles</b>		<b>1647 994</b>	2 378 867
<b>Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement</b>			
Dividendes reçus	18 (b)	<b>4 357</b>	35 162
Produits sur vente d'équipements		-	57 941
Acquisition de biens et équipements	5	<b>(341 418)</b>	(282 472)
<b>Disponibilités nettes dans les activités d'investissement</b>		<b>(337 061)</b>	(189 369)
<b>(Baisse)/hausse nette en trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>1310 934</b>	<b>2 189 499</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice</b>	11	<b>28 538 623</b>	<b>26 349 124</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice</b>	11	<b>29 849 557</b>	<b>28 538 623</b>









Secrétariat du COMESA  
COMESA Centre  
Ben Bella Road  
P.O. Box 30051 Lusaka  
Zambie



+260 211 229 725



[www.comesa.int](http://www.comesa.int)



[info@comesa.int](mailto:info@comesa.int)



[facebook.com/ComesaSecretariat/](https://facebook.com/ComesaSecretariat/)



[@comesa\\_HQ](https://twitter.com/comesa_HQ)



[@Comesasecretariat](https://www.linkedin.com/company/comesasecretariat)



[@comesasecretariat5989](https://www.youtube.com/@comesasecretariat5989)